Revenue Canada Customs and Excise

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

92-03735/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-36
ISBN 0-660-57032-7

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Revenue Canada
Customs and Excise

Preface

This Expenditure Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program, including a summary of its current plan and performance. This section is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This presentation is intended to provide continuity with other Estimates documents and to assist in assessing the Program's financial performance over the past year.

Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources, as well as special analysis that the reader may require to understand the Program more fully.

The document is designed to be used for reference purposes. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audiences. The Table of Contents provides a detailed guide to the contents of each section and the financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 4
B. Use of 1990-91 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93 and Recent Performance
   1. Highlights 6
   2. Financial Summaries 9
B. Background
   1. Introduction 11
   2. Mandate 12
   3. Program Objective 13
   4. Program Organization for Delivery 13
C. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 15
   2. Initiatives 17
D. Program Effectiveness 20

Section II
Analysis by Activity

A. Excise 23
B. Customs 34
C. Corporate Administration 42

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 46
   2. Personnel Requirements 47
   3. Capital Expenditures 49
   4 Revenue 50
   5. Remissions 51
   6. Net Cost of Program 52
B. Mission Statement 53
C. Spectrum of Results 54
D. Description of Federal Sales Tax Sub-Activities 57
E. Acts Administered by Customs and Excise 58
F. Index 60

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)		1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	National Revenue		
	Customs and Excise		
1	Operating expenditures	804,751	820,602
5	Capital expenditures	39,637	44,699
10	Contributions	69,000	-
(S)	Minister of National Revenue-Salary and motor car allowance	51	51
(S)	Contributions to employee benefit plans	92,668	90,461
Total Department		1,006,107	955,813

Votes-Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	National Revenue	
	Customs and Excise	
1	Customs and Excise - Operating expenditures	804,751,000
5	Customs and Excise - Capital expenditures	39,637,000
10	Contributions	69,000,000

Program by Activity

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates					1991-92 Main Estimates
		Budgetary				
	Authorized person - years*	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total	
Excise	5,023	344,855	15,970	69,000	429,825	433,062
Customs	7,618	408,261	6,522	-	414,783	418,816
Corporate Administration	1,098	144,354	17,145	-	161,499	103,935
	13,739	897,470	39,637	69,000	1,006,107	955,813
1991-92 Authorized person-years	14,263					

*See figure 25, page 48, for additional information on person-years.

B. Use of 1990-91 Authorities

Vote (dollars)		Main Estimates	Total Available for use	Actual Use
	Customs and Excise			
1	Operating expenditures	474,793,000	775,238,500	761,840,934
5	Capital expenditures	13,739,000	104,804,300	100,478,514
10	Contributions	-	-	-
(S)	Minister of National Revenue - Salary and motor car allowance	49,000	49,825	49,825
(S)	Contributions to employee benefit plans	60,472,000	64,875,000	64,875,000
(S)	Federal Court Awards	-	700	700
Total Program - Budgetary		549,053,000	944,968,325	927,244,973

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93 and Recent Performance

1. Highlights

The Department has faced unprecedented changes and numerous challenges in the last five years. These include the introduction of the Customs Commercial System (a major automated system designed to increase the control of commercial importations while speeding up the processing and release of goods from Customs control), implementation of the Harmonized System of Tariff Classification, establishment of the administrative framework for the Canada-U.S. Free Trade Agreement, as well as planning, preparation, implementation and administration of the Goods and Services Tax.

The Department met the challenge of these initiatives in a period of extreme fiscal restraint and during a time when the demand for services from the public, our clients and our stakeholders was at record levels. The section highlights those areas where the Department has made major achievements in 1990-91 and 1991-92 as well as major activities planned for 1992-93.

- **Goods and Services Tax**

On January 1, 1991, the Department began administration of the Goods and Services Tax (GST). Supported by extensive communication and consultation with individuals, businesses and associations affected by the new tax, the various GST operational programs such as FST Rebates, Returns and Payments, Collections and Audit were launched. On December 31, 1991, there were some 1.74 million registrants. Fifty-six regional and district offices were open, providing service to the public.

During 1991-92, the Department continued to provide information so as to ensure that registrants were able to obtain the service and support necessary for them to voluntarily meet their obligations with respect to the law. Emphasis on information provided through the Enquiries program will continue in 1992-93.

The Verification program will receive increased emphasis in 1992-93, as the Department begins to balance its efforts to facilitate

voluntary compliance with parallel activities to detect accidental or deliberate non-compliance.

Fiscal year 1992-93 will see the harmonization of the Goods and Services Tax and the Quebec Provincial Sales Tax under the terms of the Agreement between the two governments. Effective July 1, 1992, the Province of Quebec will administer the GST within the Province on the federal government's behalf. The Department is currently working with the Quebec Department of Revenue to ensure that the necessary computer linkages and administrative systems will be in place when the province assumes administration of the GST in Quebec.

Construction of the permanent GST Processing Centre in Summerside, Prince Edward Island was commenced by Public Works in 1991. This centre is intended to begin operation in 1993.

Coincident with the implementation of the Goods and Services Tax, the Government of Canada gave a solid commitment to a strong wind-down of the Federal Sales Tax program. This included maintaining the integrity of the program at the time of changeover to the GST as well as a number of residual activities associated with FST. Wind-down activity levels in 1990-91 and 1991-92 were consistent with planned levels.

- **Excise Duty**

In the ongoing effort to provide administrative arrangements which are beneficial to the client, Excise in cooperation with the Department of Finance is undertaking a three year review of the Excise Act and its administrative requirements (see page 18).

- **Customs 2000**

In March 1990, the Minister of National Revenue announced "Customs 2000", his blueprint for the future. The blueprint is comprised of a number of new initiatives and infrastructure changes designed to achieve the streamlined movement of low-risk goods and people across Canadian borders balanced by an enhanced enforcement program based on risk-analysis and selectivity.

During 1991-92, the Department proceeded with a limited series of pilot tests and system implementations which enabled it to make significant progress towards the objectives of Customs 2000. For example, the Traveller Entry Processing System, comprised of automated duty collection systems, has aided the Department in processing 15% more travellers at Customs while realizing a 37% increase in collections. Similarly, the implementation of Electronic Data Interchange and streamlined clearance procedures in the commercial area have reduced the clearance delays at Customs for Canadian importers.

In 1992-93, the Department will concentrate its Customs 2000 investments in a number of areas including pre-approved clearance for air travellers, automated primary inspection processing, a number of enforcement initiatives, and assessment-related activities. The latter will involve further research into self-assessment and different approaches to compliance verification. Continued implementation after 1992-93 will be guided by the results of these pilot activities (see p. 19).

- **Cross Border Shopping**

In the past several years, Canadians have increased their cross border shopping trips by 63%, 20% in 1990 alone. This important phenomenon has economic impacts, particularly for Canadians and Canadian businesses living or located in border communities. The operational implications of cross border shopping on Customs and Excise are considerable as the Department is faced with extremely long line-ups at border crossings and a need to balance the processing of these line-ups with its regulatory responsibilities to ensure that duty and taxes owing are collected so that government revenues are protected and the competitive position of Canadian businesses is not compromised. The Department has undertaken a number of initiatives to address this problem including systems changes (such as those identified above under Customs 2000), Ministerial meetings with mayors from border cities, and the assignment of additional staff to process the same day travellers.

2. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Estimates 1991-92
Excise	429,825	422,251	433,062
Customs	414,783	413,115	418,816
Corporate Administration	161,499	124,142	103,935
	1,006,107	959,508	955,813
Person-years*	13,739	14,032	14,263

* See figure 25, page 48 for additional information on person-years.

Explanation of 1992-93 Main Estimates Change: The estimated expenditures for 1992-93 Main Estimates are $50.2 million (5.3%) higher than the 1991-92 Estimates and 524 person-years lower than 1991-92 Estimates. These changes are attributable primarily to the following:

	$ Million	Person-Years
• Transfer of Administration of GST to the Province of Quebec		
- Administration Costs:		
- Offsets from other departments	7.3	-
- Net Reduction to federal person-years	-	(652)
- Mirror Pension Plan	15.2	-
- Workforce Adjustment Payments	5.2	-
- One-time start-up	5.0	-
• February 1991 Budget Reduction	(28.6)	-
• Transfer to Supply and Services Canada	(2.7)	-
• GST Systems	3.6	87
• Cross Border Shopping	6.0	110
• Salary Adjustment	34.3	-
• Systems Operations	17.4	65
• Miscellaneous Decreases	(12.5)	(134)

Explanation of 1991-92 Forecast: The 1991-92 expenditure forecast (as at November 30, 1991) is $3.6 million higher than 1991-92 Main Estimates and 231 person-years lower than the 1991-92 Main Estimates. This is the result of various issues facing the Department, primarily:

	$ Million	Person-Years
• February 1991 Budget Reduction	(28.6)	-
• GST Systems	(1.8)	-
• Memorandum of Understanding with the Province of Quebec	-	(491)
• Cross Border Shopping	6.2	110
• Postal Import Remission Order	6.8	131
• Salary Adjustment	12.7	-
• Transfer of Facilities from Public Works	6.4	-
• Miscellaneous Increases	1.9	19

Figure 2: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Excise	419,561	91,787	327,774
Customs	420,633	383,858	36,775
Corporate Administration	87,051	73,408	13,643
	927,245	549,053	378,192
Person-years*	12,382	9,859	2,523
Total Revenue Collected	26,840,424		

*See figure 25, page 48 for additional information on person-years.

Figure 2 compares actual expenditures in 1990-91 to Estimates. The increase of $378 million and 2,523 person-years is a net figure comprised primarily as follows:

	$ Million	Person-Years
• Planning and Preparation for the GST	204.9	1,030
• Collection and Administration of GST	152.9	1,564
• Transfer of Customs Facilities - Public Works Canada	6.8	-
• Customs Operational Pressures	13.2	96
• Systems Operations	6.1	40
• Salary Adjustment	15.0	-
• Miscellaneous	(21.2)	(207)

Figures 3 and 4 illustrate the departmental resource distribution for 1992-93.

Figure 3: Person-Years by Activity 1992-93

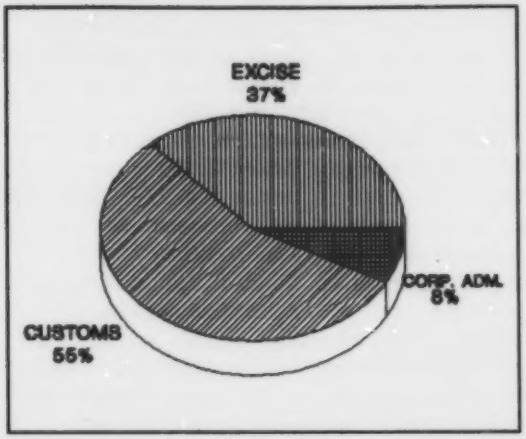

Figure 4: Gross Expenditure by Category 1992-93

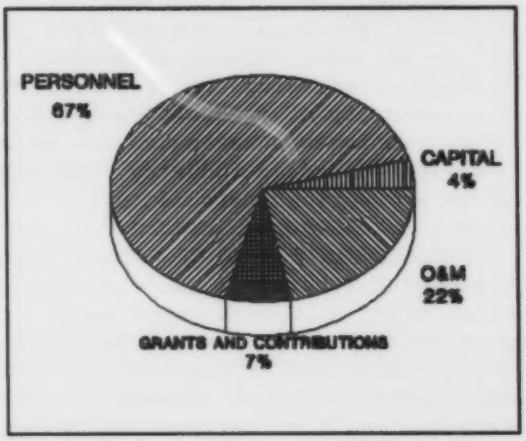

B. Background

1. Introduction

The Department of National Revenue, Customs and Excise, consists of one program headed by a Deputy Minister who reports to the Minister of National Revenue. The Department is involved in three businesses, i.e., revenue, protection and trade policy administration, the results of which contribute significantly to the achievement of the Government's social and economic objectives. The nature of these businesses is further explored in the following paragraphs.

In its administration of revenue legislation, the Department collects and/or ensures the collection of the right amount of commodity taxes, goods and services taxes, Excise duties and import levies on transactions that occur both domestically and at the time of importation. The Department's revenue programs are based on voluntary compliance supported by simple reporting requirements and extensive information programs, backed up by targeted risk analysis and verification activities (including enforcement). The effective and balanced administration of the revenue programs, in addition to collecting funds required to finance government programs, serves to ensure that all individuals and companies transacting business in Canada are subject to the same duty and tax liabilities and opportunities as their domestic competitors.

RC-CE is responsible for providing an initial screening process at points of entry into Canada on behalf of a number of other government departments including Agriculture, Health and Welfare, Consumer and Corporate Affairs, and Employment and Immigration. Through its screening activities, the Department

serves to protect Canadians from the illegal entry of individuals, the importation of unacceptable or illegal goods like guns and drugs, and unsafe or undesirable products like hazardous waste as well as to control goods which are subject to import restrictions such as certain textiles and clothing.

Through the effective and balanced administration of trade agreements and policies, the Department supports the competitiveness of Canadian businesses vis-à-vis their foreign competitors. The Department's trade policy activities include: verifying the origin, description and value of goods thus ensuring the integrity of international trade agreements (e.g. GATT and FTA); investigating and taking action on unfair trade practices which threaten or undermine Canadian industry; and imposing and collecting revenue in respect of trade protection instruments.

Fundamentally, RC-CE exists to serve the public. As a regulatory Department, there are two components to the service that it delivers, i.e., stimulating voluntary compliance through information and related service programs and detecting and correcting non-compliance through compliance, verification and enforcement activities such as audit or investigation. The Department's success depends on how well it balances these two components of service. As such, program or system changes or the implementation of new programs are guided by factors such as the need to ensure regulatory compliance, the impact of procedures and processes on the competitiveness of departmental clients, the economy and the business community that the Department regulates as well as the degree to which international travel and trade is impeded or facilitated.

Consultation with those affected by departmental programs and systems is key to achieving the best balance between facilitation and enforcement activities. To this end, the Department is increasingly seeking the input and involvement of its clientele and stakeholders in finding solutions to emerging problems and challenges. To assist in this regard, the Department will in 1992-93 establish a corporate focal point for the overall coordination of all departmental consultation activities.

The Department has also developed a new mission statement to guide its employees in respect of what service means in a regulatory department and to inform its clients of what they should expect in their dealings with Customs and Excise (see page 53).

2. Mandate

The Department of National Revenue Act charges Customs and Excise with the responsibility for "the control, regulation, management and supervision of duties of Customs and Excise including taxes imposed by the Excise Tax Act." The Minister of National Revenue is responsible for administering the Customs Act. Other major statutes included in the legal mandate of Customs and Excise are the Customs Tariff, the Special Import Measures Act, the Excise Act and the Excise Tax Act, all of which are the legislative responsibility of the Minister of Finance.

Customs and Excise also administers more than 70 pieces of legislation on behalf of other departments, notably, Agriculture, Health and Welfare, Consumer and Corporate Affairs, Industry, Science and Technology, Statistics Canada and Employment and Immigration Canada. Acts administered in whole or in part by Customs and Excise are presented in Section III (see page 58).

3. Program Objective

The Customs and Excise objective is "to ensure that all duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed, collected and where appropriate, refunded; to control, for the protection of Canadian industry and society, the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada as required to achieve compliance with legislation; to protect Canadian industry from real or potential injury caused by the actual or contemplated importation of dumped or subsidized goods, as well as by other forms of unfair foreign competition."

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Customs and Excise Program consists of three activities: Excise, Customs and Corporate Administration.

The primary function of the Excise Activity is the administration of the Excise Act and the Excise Tax Act. The Customs Activity administers the Customs Act, the Customs Tariff, the Special Import Measures Act and other legislation affecting customs or trade transactions and deals mainly with Canadian and international travellers, Canadian manufacturers, importers and exporters. The Corporate Administration Activity includes the central systems, functional and administrative support and services necessary to effectively and efficiently support the Excise and Customs activities.

Organizational Structure: Customs and Excise activities are delivered centrally through its headquarters in Ottawa and regionally through regional/district offices and facilities across Canada. The organization corresponds to the activity structure, i.e. Excise, Customs and Corporate Administration. Its senior management cadre consists of six assistant deputy ministers, two directors-general, two directors and a general counsel, all of whom report to the Deputy Minister.

The Excise function is headed by an assistant deputy minister. The Excise organization is decentralized into 9 regional and 47 district offices in addition to Headquarters in Ottawa. In 1992-93, the Excise operation will account for 5,023 person-years.

The Customs function is performed by Customs Operations Branch and Customs Programs Branch, each of which is headed by an assistant deputy minister. The activity is administered through 10 regions providing service to the public in some 560 locations across the country, in addition to Headquarters in Ottawa. The Customs Operations Branch, includes regional Customs operations, and will

account for 7,160 person-years in 1992-93. Customs Programs Branch (458 person-years) is located in Ottawa, except for a small number of officers who are abroad and involved primarily in investigative functions in foreign countries.

The Corporate Administration function consists of the Corporate Management, Human Resources and Information Technology Branches, each headed by an assistant deputy minister; Audit and Evaluation and the Communications Branches, each of which is headed by a director general; and the Executive Office. The Executive Office includes the Departmental and International Affairs Division and Internal Affairs Division, each headed by a director, and the Legal Services Branch, headed by a general counsel. The Corporate Administration organizations are located primarily at Headquarters in Ottawa and will account for 1,098 person-years in 1992-93.

The relationship between the departmental organizational structure and the activity structure, together with a more complete breakdown of 1992-93 resources, is shown in Figure 5.

Figure 5: 1992-93 Resources by Organization/Activity

	EXCISE	CUSTOMS		CORPORATE ADMINISTRATION					
	ADM Excise	ADM Customs Operations	ADM Customs Programs	ADM Corporate Management	ADM Information Technology	ADM Human Resources	DG Audit and Evaluation	DG Communications	Executive
Excise									
$000's	429,825								
PY	5,023								
Customs									
$000's		383,655	31,128						
PY		7,160	458						
Corporate Administration									
$000's				50,530	74,917	20,969	6,688	3,875	4,520
PY				401	236	293	68	40	60
Total Expenditures	429,825	383,655	31,128	50,530	74,917	20,969	6,688	3,875	4,520
Person-Years	5,023	7,160	458	401	236	293	68	40	60

C. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Department will continue to face significant environmental and business changes over the next several years. The key factors which will be of particular importance for Customs and Excise are discussed below.

Economic Conditions and Workload: Customs and Excise will continue to face workload pressures arising from a number of external economic factors, as well as pressures arising from business changes. These pressures will have to be met in a period of continuing public sector restraint.

The Customs activity will be impacted by changes to trade instruments and continued growth in workload volumes. There is continuing movement toward liberalized trade and movement of travellers, particularly within existing and developing trading blocs. The Canada-United States Free Trade Agreement continues to be particularly important as the Agreement's tariff reduction provisions continue to take effect and the ancillary effects for Customs and Excise continue to be seen. Agreement on a tri-lateral free trade agreement including Mexico would have significant impacts on the Department as will continued integration of the European economies, the developing market economies in Eastern Europe, and the growing importance of the Pacific Rim.

After a period of slow growth or declines in imports, it is anticipated that there will be a rapid increase in the volume of shipments from all regions of the world in 1992-93, placing increased pressure on Customs commercial operations. Nineteen-Ninety Two will mark the fourth year of the ten year phase-in period of the Canada-U.S. Free Trade Agreement. The continuation of tariff reductions and liberalization of regulations resulting from this agreement will result in increased volumes of imports and increased usage of the U.S. tariff provisions.

The number of travellers processed by Customs has been rising at a rapid rate for a number of years. Concurrent with a strengthening of the Canadian dollar and declines in the overall tariff burden on imported goods, Canadians are travelling with increasing frequencies to the United States. While growth in the volume of travellers appears to have moderated to some degree in 1991, the volume of travellers is projected to grow by 8.2% in 1991-92 and 7.9% in 1992-93, placing a severe strain on both human and physical resources at the affected border crossings.

With respect to the Excise component of the program, the Excise Activity has undergone a tremendous change during the past year. The amendments to the Excise Tax Act which introduced the Goods and Services Tax have expanded considerably the organization, its operations and its client base. As of December 31, 1991, there were approximately 1.74 million GST registrants. Demands from the public for information and services regarding the tax have been greater than originally anticipated, resulting in unexpected workload pressures which the Activity has met.

Government Policy Decisions: The most important Government policy decisions that will affect the operations of Customs and Excise in the years to come include:

- implementation of the Goods and Services Tax, phase out of the Federal Sales Tax and other changes emanating from tax reform;
- ongoing efforts to reduce the amount of illegal drugs entering Canada;
- ongoing and accelerated trade liberalization arising from the Canada-United States Free Trade Agreement, the results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations and the Canada-United States-Mexico free trade negotiations;
- continuing government efforts to reduce the federal deficit;
- further deregulation of the trucking and airline industries;
- increased emphasis on service to the public and consultation with client groups in accordance with Public Service 2000;
- increased efforts to reduce paperburden for internal and external clients;
- implementation of the regulations to the Official Languages Act;
- increased concerns for environmental protection;
- increased emphasis on Canadian competitiveness as the means to enable Canadian business to operate successfully in an increasingly globalized market.

The extent to which the Department is affected by these policy decisions will vary from ongoing support for some decisions to the actual implementation and enforcement of others.

Technological Changes: The Department's use of technology has increased over the last several years. This trend will continue as the Department works towards providing its clientele with enhanced levels of service. The Department's commitment to information technology is premised on the requirement to keep pace with the business community and its need to interact electronically with RC-CE's administrative systems. The Department recognizes that the flexibility, accuracy and speed of operations offered by automated systems are significant factors in its ability to respond to the demands of its clients and their need to remain competitive in domestic and foreign markets.

A key component of the Department's overall automation strategy is to make use of Electronic Data Interchange (EDI) technology to the extent possible and thereby enhance the efficiency and effectiveness with which it processes commercial import transactions and, consequently, supports Canadian competitiveness in the global marketplace. Customs and Excise is a recognized leader in the use of EDI and has already realized significant savings for both the Government and the private sector with the implementation of the Customs Automated Data Exchange System (CADEX), a system for the electronic transmission of accounting information from the importer or broker to Customs.

Beyond the reduction in costs and paper handling, EDI creates new opportunities for fundamental changes in the Customs process. The Department is also assessing the potential of Electronic Funds Transfer (EFT) as a means of streamlining the accounting function and improving cash flow.

Technology will also provide the Department with opportunities to further enhance its program delivery in other areas such as in the use of sophisticated X-ray equipment to detect drugs or other prohibited substances.

2. Initiatives

In response to pressures from the variety of internal and external forces affecting the Department, its operations and its clients, the Department has identified a number of strategic priorities which are intended to focus the departmental response to its environment. This package of priorities includes undertakings related to major government initiatives such as sales and excise tax reforms, as well as trade policy activities such as those encompassed or envisioned in the Canada-U.S. Free Trade Agreement, changes to the General Agreement on Tariffs and Trade, and the proposed North American Free Trade Agreement. The Department's strategic priorities also include undertakings directly related to the major operations of the Department including the ongoing administration of the Goods and Services Tax in the Excise Activity and the series of initiatives designed to streamline business systems on the Customs side, thereby improving service to the public. As a complement to these major operational priorities, the Department is pursuing strategic improvement and renewal in key support areas including those overseeing its information technology, facilities and organizational infrastructures.

Major initiatives in this regard are presented below. The presentations on the Goods and Service Tax and Customs 2000 update and extend the reports on these initiatives which were included in the 1991-92 Estimates.

Goods and Services Tax: The Goods and Services Tax (GST) was implemented on January 1, 1991, following a program of planning and preparation that was firmly focussed on simplicity for the vendor and helping vendors prepare for implementation.

As at December 31, 1991, there were 1.74 million GST registrants. The program to assist vendors in preparing for the GST contributed significantly to its smooth implementation. In 1990-91, enquiries, advisory and program personnel answered some 2.6 million phone-calls requesting information, delivered 4,872 technical information seminars and 623 business information sessions, and developed and distributed 202 sector guides and memoranda, general guides, pamphlets, booklets and Technical Information Bulletins. Automated systems for the processing of tax returns and accounting of revenues, including the registration, returns and payments streams, as well as for initial releases in the areas of Compliance, Audit and Rebates, were operational.

In 1991-92, the Department continued its multi-year GST implementation plan which will see the administration of the tax achieve maturity over the next few years. The Department continued the strategy of consulting with registrants and businesses via seminars, information telephone lines, publications and news releases. The Consultations program, originally scheduled to be phased-out in 1991-92, will continue as a permanent program given the positive impacts it has demonstrated. A specialized Client Services function has been added at the regional level to consult with and monitor the service provided to the business community. In 1991-92, the Small Business program continued to focus on those clients who qualify as a small business. A regional network of co-ordinators was put in place to facilitate the delivery of assistance and advice, an educational program was set up and the sign program continued to assist businesses in their explanation of pricing policies under the Goods and Services Tax. The Department continued to develop and refine the automated systems support aspect of the Goods and Services Tax program during 1991-92, in accordance with the multi-year systems implementation plan.

During 1992-93, the Excise Activity focus will be in three areas, i.e., service to the public, encouraging voluntary compliance, and measuring and ensuring program compliance in the assessment and collection of duties and taxes. Overall, a balance will be struck between those functions which provide service to the public (thereby encouraging voluntary compliance) and those which detect and correct accidental or deliberate non-compliance.

The Department will in 1992-93 continue activities directed at the establishment of a permanent GST processing centre in Summerside, P.E.I. Construction commenced in 1991-92. The facility is scheduled to be fully operational by 1994.

An agreement has been reached with the Province of Quebec which will see Quebec assume responsibility within the province for the administration of the GST on behalf of the Federal Government as at July 1, 1992.

Review of the Excise Act: On February 1, 1991, the Department implemented new regulations under the Excise Act permitting monthly remittance of excise duties. These duties, levied on domestically produced beer, spirits and tobacco products had previously been paid on a daily basis. This change was partly in response to significant adjustments in duty rates made to ensure revenue neutrality when the Federal Sales Tax was replaced by the Goods and Services Tax on January 1, 1991. The new regulations also ensure more equitable treatment between the time of payment for excise duty by domestic producers and customs duty by importers. Finally, the new regulations brought the remittance schedule for excise duty more in line with remittance of other federal levies and taxes. Further changes in excise duty administration are anticipated as part of the Department's three-year Excise Duty Action Plan, which includes a comprehensive review of the Excise Act in cooperation with the Department of Finance.

Customs 2000: During 1991-92, the Department continued the implementation of "Customs 2000: A Blueprint for the Future". Customs 2000 consists of a comprehensive series of inter-related initiatives involving the travellers, commercial, assessment, and enforcement processes that will result in improved service and increased operational efficiency, effectiveness and responsiveness. In 1991-92, the Department successfully implemented a number of projects including automated collections systems and designated special and express lanes to speed the processing of travellers. It also achieved positive results in the application of EDI and automated release systems in commercial operations. The Airport Self Selection System was implemented successfully at Terminals I and III of Pearson International Airport.

During 1991-92, implementation was effected in the following areas at a forecast expenditure amounting to 60 person-years and $5.7 million:

- Peace Arch Customs Entry System (PACE);
- Express Lanes (Windsor and Niagara Falls/Fort Erie);
- Designated Lanes (9 locations);
- Traveller Entry Processing System;
- Electronic Data Interchange;
- Line Release (expedited commercial clearance);
- Automated Customs Information System (scheduled for January 1992).

During 1992-93, the Department intends to pilot or implement a number of Customs 2000 initiatives including:

- Flexible Response Teams;
- Integrated Informatics System; and
- Interdepartmental Trade Data System.

Coincident with Customs 2000 which has focussed on achieving increased operational efficiency and effectiveness in Customs processing activities prior to and at points of entry, the Department has initiated a review of the Customs assessment function to ensure that this critical element of the Department's trade policy administration is organized and supported to meet present day and future requirements. The role of tariffs in providing protection to Canadian industry has diminished considerably as a consequence of trade policy changes such as the Canada-U.S. Free Trade Agreement and continued Multilateral Trade Negotiations under the GATT. However, where duties exist, they will be vital in providing protection to Canadian businesses as will the trade data used by all levels of government as well as the private sector in their short and long-term planning. In 1992, the Department will continue to examine its customs assessment functions and delivery mechanisms to determine methods of minimizing unwarranted delays, while ensuring maximum compliance with Canadian trade law, a level playing field for Canadian importers and manufacturers, and accuracy of trade data.

Information Technology: The Department's success in responding to the service demands of its clientele, while ensuring the integrity of the programs that it administers, depends increasingly on the capacity and flexibility of its

information systems. In this respect, the Department must ensure that it is positioned to keep pace with the business community and its need for electronic (as opposed to paper) interfaces with the Department. Considerable progress has been achieved in this regard as evidenced in highly successful systems implemented by the Department to date. To continue progress in this regard and ensure that the Department's information technology infrastructure is flexible and responsive to the quickly changing demands of its clients and environment, the Department is exploring a variety of information management strategies to govern its acquisition, management and use of related technology including present and future trends in the areas of hardware and software standards and development, text retrieval, image processing, electronic mail, and user interfaces.

Facilities: Customs and Excise operates out of some 700 border and inland facilities located in all areas of the country. To achieve success in the delivery of our mandate, these facilities must meet the operational requirements of the Department and its clients while, at the same time, providing a safe and healthy environment for our employees, travellers and other users. The Department is committed to the development in 1992-93 of a comprehensive management strategy and program for departmental facilities so as to ensure that the health and safety of employees and others who use departmental facilities are protected and, to the maximum extent feasible, that impediments to operational service are minimized. Major facilities improvement initiatives are underway or will commence at a number of locations (see page 49).

D. Program Effectiveness

The Department's program delivery is based on the integrity of its clientele and on the principle that the vast majority will comply with the law when it is equitably and uniformly applied in a manner responsive to their needs. In the context of the Canadian tax administration system which is based on voluntary self-assessment, the timely dissemination of information relative to changing laws, programs or policies is critical as are the principles of simplicity and minimal intrusion. Parallel with the concerted efforts dedicated to the facilitation of voluntary compliance, the Department must discourage the evasion of legal obligations through a comprehensive enforcement program. The Department's program must achieve an appropriate balance between facilitation and enforcement. Program effectiveness of the Department is best addressed through its two principal activities, Excise and Customs.

Excise: The Excise Activity administers the Excise Act, the Excise Tax Act and other relevant legislation, and thereby ensures that taxes, duties and other relevant charges and levies are assessed, collected and, where appropriate, refunded at the least cost to the public and in a manner which ensures the highest degree of public confidence in the integrity, efficiency and fairness of the excise process. Due to the implementation of the Goods

and Services Tax, no major evaluation studies were carried out in the Excise area during 1990-91.

Customs: The Customs Activity administers the Customs Act, the Customs Tariff, the Special Import Measures Act and other relevant legislation. It thereby controls, for the protection of Canadian industry and society, the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada. In administering this legislation, the Customs Activity also protects Canadian industry from real or potential injury caused by the actual or contemplated importation of dumped or subsidized goods as well as other forms of unfair foreign competition. Three evaluations addressing program performance issues for the Customs Activity are discussed below.

(i) An evaluation of the Customs Commercial System (CCS) was completed in 1991-92. The CCS was implemented in January 1988 to improve service to clientele and increase cost-effectiveness in Customs commercial operations. This was an immense undertaking for the Department involving a new central mainframe, new software, and automation of some fifty sites. Its implementation coincided with the introduction of a completely new system for Customs tariff classification and statistical coding. It also involved new documentation requirements and forms for customs clearance and accounting, role changes for most commercial employees, training for some 4,500 customs staff, and a major public information campaign geared to over 300 customs brokerage firms and 80,000 importing businesses.

The evaluation study found that the planning and implementation of the CCS is viewed, inside and outside of the Department, as a major achievement. Parts critical to the Department's operations were implemented on time and there were few major problems, especially when considering the size and complexity of the project. Cost-reduction targets of the CCS were also achieved. The majority of clients feel benefits from CCS outweigh the costs that they incurred to adjust to the new system, particularly because of the Customs Automated Data Exchange (CADEX) component which enabled them to transmit transaction data directly to Customs using EDI technology. Further benefits were realized at most locations in terms of improvements in customs release times following implementation of CCS.

Some deficiencies were found in the CCS implementation. They include equipment and maintenance requirements, problems in the customs assessment function, management information and targeting information to support enforcement. These deficiencies are well known and documented by the Department and are being addressed as part of ongoing work or as part of Customs 2000 initiatives.

(ii) An assessment study of the specialized Customs enforcement program, performed by the Interdiction, Intelligence and Investigations Divisions, was completed in October 1990. The overall purpose and objective of the program is to protect Canadian business and society

from commercial fraud (which can contribute to a weakened domestic economic performance), prohibited goods such as narcotics, firearms and pornography (which threaten the country's social fibre and increase costs to taxpayers for additional social and rehabilitative programs), the illegal import and export of strategic technology (in the interest of national security), and from undesirable non-residents entering into Canada who may perpetrate criminal activities including acts of terrorism. The study identified four issues for possible evaluation. The evaluation issues are being addressed as part of the "stand alone studies" as described below.

a) Enforcement in Canada Customs - Performance Measures: This follow-up study was conducted in response to demands for information on program performance as a means of assessing the impact of enforcement activity in Customs and gauging the impact of changing strategies. The required enforcement performance measures focussed on the detection of drugs, commercial fraud, terrorists, missing children, and environmental concerns. The study has been completed and implementation of these performance measures is expected within the next fiscal year. The performance measures selected are based on the Department's stated enforcement objectives and are intended to be representative of the actual activities of enforcement units. Each was selected to illustrate the relationship between the immediate or visible outputs of enforcement activity and some of the broader compliance aims espoused by the organization. They are intended to support management in monitoring and ultimately regulating its consumption of controllable resources according to the results that they are producing.

b) Enforcement in Canada Customs - Targeting: A study of the effectiveness of Canada Custom's targeting techniques used to detect drug smuggling is now underway and is expected to be completed by March 1992. The primary purpose of this study will be to determine the extent to which targeting techniques are effective. The study will also determine the factors which contribute to significant seizures, examine the impact of intelligence activities and explore alternative targeting methods.

Section II
Analysis by Activity

A. Excise

Objective

The objective of the Excise Activity is to administer the Excise Act, the Excise Tax Act (including the Goods and Services Tax) and other relevant legislation and thereby ensure that duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed, collected and, where appropriate, refunded at the least cost to the public and in a manner which ensures the highest degree of public confidence in the integrity, efficiency and fairness of the excise process. [In this regard, the Excise Activity encourages and facilitates a high level of compliance with relevant legislation and supports the Department's contribution to the Government's socio-economic strategy.]

Description

A new integrated sub-activity structure is introduced in this Part III for the Excise Activity. Comprised of six sub-activities, the new structure reflects the management framework established to administer the Excise Activity on an ongoing basis.

Policy Development: This sub-activity provides appropriate administrative policy and procedures to facilitate the administration of the Excise legislation, including applications under federal/provincial tax harmonization agreements and customs tax treatment of imported goods. This sub-activity also provides indirect assistance to vendors in the form of liaison with the Department of Finance and other departments to comment on the administrative practicality of proposed legislation. It provides an advance rulings service that enables tax practitioners and registrants to determine the Department's position on the tax effects of contemplated business transactions. This sub-activity actively solicits input into new or amended legislation and regulations from those affected by the legislation to ensure that all concerns are considered when developing a new or revised tax policy. Functional guidance is provided to field staff on tax policy matters. This sub-activity accounts for 5% of total budgetary resources allocated to this Activity in 1992-93.

Client Information and Interpretations: This sub-activity provides the first line of assistance to those affected by the tax in the form of responses to vendor and registrant enquiries, tax rulings, interpretations and

consultations. GST registrants and Excise duty licensees are provided with information concerning their entitlements and obligations with respect to legislation, policy and procedures. A forum for consultation with the Department is provided. Technical Information Bulletins (TIBs) are developed as well as memoranda, booklets and pamphlets which promote uniform application of the law, assist registrants in understanding the legislation, and promote compliance with the requirements of the Acts. An Electronic Enquiries Service (EES) database, accessible to the public, provides information on all GST legislation, regulations, technical papers, memoranda and rulings. Most of this activity is provided from district and regional offices in accordance with the Department's commitment to openness, accessibility and effective service. This sub-activity accounts for 6% of total budgetary resources allocated to the Excise Activity in 1992-93.

Compliance: This sub-activity ensures that vendors who are required or elect to be registered are registered and that updated registration information is maintained. Revenue is protected and compliance encouraged through prompt processing of returns of taxes or refunds owing. Revenue payable by GST registrants and Excise Duty licensees, consisting of voluntary remittances, overdue taxes and duties, as well as penalties, is collected, deposited and accounted for. Non-filers and those who are in arrears are identified, informed and provided with the opportunity to meet their obligations before collection action is initiated. Non-compliant registrants are assessed and penalized. This sub-activity accounts for 17% of total budgetary resources allocated to the Excise Activity in 1992-93.

Verification: Through various audit techniques, this sub-activity identifies overpayment and underpayment of duties, taxes and incorrect input tax credits through a selective audit of registrants and licensees. The Department has the right to audit returns for up to four years after a return is filed. Rebate claims are examined to confirm the claimant's entitlements to refunds and the amount to be refunded. Registrants and licensees are provided with information to assist them with correct self-assessment and voluntary compliance. The Department is committed to administering a fair and equitable tax system, providing registrants with the "rules of the game" and basic enforcement principles. Compliance with the legislation is determined and measures taken to encourage voluntary self-compliance. Investigations are conducted in areas of suspected non-compliance or fraud, and prosecution action undertaken as appropriate. This sub-activity accounts for 33% of total budgetary resources allocated to the Excise Activity in 1992-93.

Appeals: This sub-activity provides a review of objections filed by the GST registrants, FST licensees and refund claimants. It also prepares the Department's cases in response to appeals to the Canadian International Trade Tribunal, the Tax Court of Canada, Federal Court-Trial Division, or the Federal Court of Appeal. The appeals function is structured on a decentralized basis, designed to expedite the process. This sub-activity accounts for 3% of total budgetary resources allocated to the Excise Activity in 1992-93.

Program Management, Systems and Support: This sub-activity provides support to sustain the various Excise functions. Included are applications in management, finance, administration, research and development and EDP systems. The EDP systems function identifies national integrated activities to support the administration of Excise; designs and evaluates systems and systems alternatives; and develops, tests, implements and provides ongoing maintenance for the systems. The Research and Development function develops and implements in-house research, provides analysis and a consultative capacity for the Activity, which includes the development and maintenance of tax models used to do impact analysis for tax structures and policies. The function also produces GST statistics and serves as the focal point for liaison with other jurisdictions and international organizations on tax administration matters. This sub-activity accounts for 20% of total budgetary resources allocated to this Activity in 1992-93.

The balance of the resources allocated to this Activity, i.e. 16%, is attributable to payment to the Province of Quebec for the administration of the GST.

Resource Summaries

The Excise Activity includes 5,023 person-years and $431,025,000. It represents approximately 37% of departmental person-years and 43% of departmental expenditures. Expenditures estimated in the Excise Activity for 1992-93 are comprised of 55% personnel costs, 25% other operating costs, 4% capital costs and 16% contributions.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy Development	23,373	125	25,641	128	5,058	105
Client Information and Interpretations	25,049	413	36,909	520	35,633	447
Compliance	72,337	991	73,156	986	32,859	548
Verification	141,929	2,534	139,695	2,531	57,480	1,232
Appeals	12,150	208	9,575	166	3,079	68
Program Management, Systems and Support	85,987	752	137,275	783	80,546	546
Planning and Preparation	-	-	-	-	204,906	1,030
Payment to Quebec-GST Administration	69,000	-	-	-	-	-
	429,825	5,023	422,251	5,114	419,561	3,976

The Estimates for 1992-93 are approximately $3.2M and 582 person-years lower than 1991-92 Estimates. This decrease is generally as a result of:

	$ Millions	Person-Years
• Transfer of Administration of GST to the Province of Quebec		
- Administration Costs:		
- Offsets from other departments	7.3	
- Net Reduction to Federal person-years	-	(652)
- Mirror Pension Plan	15.2	-
- Workforce Adjustment Payments	5.2	-
- One-time start-up	5.0	-
• February 1991 Budget Reduction	(12.9)	-
• Transfer to Supply and Services Canada	(1.0)	-
• GST Systems	3.6	87
• Transfer to Corporate Administration for Systems Operations	(20.5)	(17)
• Program Decrease	(5.1)	-

There will be a change in the administration of the GST during 1992-93. Commencing July 1, 1992, the Province of Quebec will administer the GST in that province on behalf of Canada at a cost in 1992-93 of $69 million. This figure breaks down into $49 million for the direct administration of the tax by the Province and $20 million for one-time costs associated with the establishment of a mirror pension plan by the Province to ensure that federal employees who transfer to the Province retain their pension entitlements as well as for one-time start-up costs. Of the $49 million required for the administration by the Province, $7.3 million is offset by reduction to the budgets of other departments. The direct costs previously incurred by the Department's Regional and District offices in the Province of Quebec have also been reduced by an appropriate amount.

The forecast for 1991-92 is $10.8M and 491 person-years less than 1991-92 Estimates. The $10.8M decrease is a net figure comprised primarily as follows:

	$ Millions
• February 1991 Budget Reduction	(12.9)
• GST Systems	(1.8)
• Program and Inflationary Increases	3.9

The person-year forecast for 1991-92 is 491 person-years less than Estimates as a result of the Memorandum of Understanding signed with Quebec for the administration of GST in the Province. To ease the transition of administrative responsibility to the Province, it was agreed that there would be a restriction on the number of permanent federal employees to be hired by Revenue Canada in Quebec. Customs and Excise would favour instead personnel seconded from the Quebec government.

A transitional sub-activity structure was used to present the Excise Activity in the 1991-92 Estimates. It was an expanded structure which added the Goods and Services Tax functions to the existing Excise operations. The

detailed analysis of the 1990-91 financial performance (see Figure 7) is consistent with the transitional structure used in the 1991-92 Estimates. The difference between actual 1990-91 resource utilization and Estimates (i.e. $327.7 million and 2,309 person-years) is generally attributable to:

	$ Millions	Person-Years
• Planning and Preparation for the GST	204.9	1,030
• Collection and Administration of GST	145.7	1,445
• Underutilization in FST Sub-Activities	(22.8)	(166)

Descriptions of FST sub-activities are provided in Section III, Supplementary Information (see page 57). In the 1993-94 Estimates, continuing FST activities will be reported as part of the new integrated sub-activity structure described earlier.

Figure 7: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
GST SUB-ACTIVITIES:			
• Policy Development	4,575	-	4,575
• Client Information and Interpretations	26,225	-	26,225
• Compliance	25,307	-	25,307
• Verification	18,490	-	18,490
• Appeals	609	-	609
• Program Management, Systems and Support	70,517	-	70,517
• GST Planning and Preparation	204,906	-	204,906
FST SUB-ACTIVITIES			
• Tax Interpretations	9,408	15,595	-6,187
• Revenue Collections	7,552	8,256	-704
• Verification and Enforcement	38,990	50,454	-11,464
• Appeals	2,470	1,835	635
• Policy and Systems	483	8,308	-7,825
• Program Management and Support	10,029	7,339	2,690
Total Excise Activity	419,561	91,787	327,774
Total Person-Years	3,976	1,667	2,309
1990-91 Revenue	21,507,938		

Performance Information and Resource Justification

Workload information and volume projections for GST sub-activities for 1991-92 were developed from assumptions about the size of the registrant population, the number and type of enquiries, and the volume of rebate claims. Information was provided for three sub-activities, i.e. Client Information and Interpretations, Verification and Compliance. The Department continues the

process of refining performance measures for the Excise sub-activities. Projected volumes are now based on limited experience in the administration of the GST.

Policy Development: The policy development sub-activity provides appropriate legislation, regulations, and administrative procedures to facilitate the administration of the legislation removing anomalies and inequitable situations. Policies are developed in response to issues and enquiries raised by the public, vendors, tax professionals and field operations personnel of the Department. It is estimated that there will be 1,600 requests for policy decisions in 1992-93.

Client Information and Interpretations: Information is provided to those affected by the tax such as registrants, visitors, importers, exporters, non-profit organizations, etc. as well as to the general public. Services include: responses to enquiries received by telephone, letter and in person; interpretation of the legislation; consultations; and, seminars. The increase in the number of district offices affected as part of the GST implementation has resulted in improved access to Excise services by the public.

Client demands for information have greatly exceeded estimates. The volume of telephone enquiries received in 1990-91 was 2.6 million. The forecast volume for 1991-92 is 3 million, some 300% more than estimated in last year's Estimates. For 1992-93, it is estimated that there will be 2.5 million telephone enquiries handled and nearly 17,000 written rulings and interpretations issued. In order to meet the actual volumes of workload in 1991-92, the Department redeployed resources from other activities.

Compliance: There are three major workload activities associated with the Compliance sub-activity.

- **Registration** - Registration consists of the identification and formal registration of vendors as well as the examination, approval and processing of elections and applications. Continuous updating of the information base is required. Identifying and contacting vendors who should register is a priority function of the Registration program. On March 31, 1991, there were 1.57 million registrants. It is forecast that 200,000 new vendors will be added to the registrant data base in 1991-92 and the number of account changes will reach 447,000 (26,000 higher than the original estimates). During 1992-93, it is estimated that 410,000 new vendors will be registered with a net growth of 12.5%, and there will be more than 690,000 changes to existing registrants' accounts.

- **Returns and Payments** - The Returns and Payment program provides the mechanisms to facilitate the filing of returns according to the requirements of the legislation. The program will receive, process, store, distribute and retrieve returns and other related documents. It includes accounting support for GST and provides prompt service to clients.

In 1991-92, it is forecast that 8.1 million returns and rebates will be processed at the interim processing centre located in Ottawa. This forecast is lower than the 9.4 million estimated in 1991-92 Estimates as many vendors have chosen to file their returns on a quarterly or annual basis (rather than monthly). It is estimated that approximately 8 million returns will be processed in 1992-93.

The permanent GST Processing Centre in Summerside, Prince Edward Island, is scheduled to commence operation in August 1993 and be fully operational by April 1994. This permanent centre will deposit payments, capture data for processing, issue payments and retrieve documents. Payments will be processed and revenue deposited daily. Although the Returns and Payments program allows the payment function to be done at regional and district offices, all returns will be sent to and processed through the Processing Centre.

- **Collections** - The Collections program consists of account maintenance and collection activities which respond to registrant enquiries resulting from reminder notices, statements of account, and telephone and personal contacts. There are three elements to this program:

  - a series of computer-generated "Automated Tax Payer Notices" which indicate non-payment (according to an established frequency);

  - a "telephone bank" of personnel, strengthened by an automated support system, who also respond to taxpayer enquiries about account status; and

  - conventional collection activity consisting of personal contact with delinquent registrants and/or their representatives by field collection officers concerning accounts that are not resolved by Automated Tax Payment Notices or the Telephone Bank.

  The telephone bank became fully operational in November 1991. Forecast volume for the last five months of 1991-92 is 220,000 in-coming and out-going calls and 180,000 account maintenance actions. A totally manual system operating prior to the November implementation of the telephone bank answered some 188,000 cases. In 1992-93, it is estimated that the telephone bank will handle 800,000 calls and perform 300,000 account maintenance actions.

  For the period of November 1, 1991 to March 31, 1992, it is forecast that 30,000 field collection cases will be completed. It is estimated that 200,000 collection cases will be completed in 1992-93.

Verification: The Department's strategy with respect to this sub-activity is to detect and correct non-compliance (accidental or deliberate) at an early stage. There are five major workload activities associated with the Verification sub-activity:

- **Federal Sales Tax Transition Rebates** - The objective of the FST Transition Rebates program was to avoid the double taxing of goods held in inventory

when the GST legislation was enacted. It provided for a rebate of Federal Sales Tax that had been paid on goods held for sale, lease or rental and on inventories of building materials held by contractors and not delivered to a job site by December 31, 1990. It is forecast that, in 1991-92, there will be 145,000 inventory rebates and 11,600 housing rebates processed (higher than the original estimates of 143,000 and 6,000, respectively). The significant increase in the number of housing rebates is due to an extension of the program from its original deadline of June 30, 1991 to December 31, 1991.

- **GST Rebates** - The GST Rebate program is responsible for all GST rebates covered under the legislation. The objective of the program is to provide partial or full rebates to a variety of claimants including charities, non-profit organizations, municipalities, universities, schools, hospitals, new home purchasers/renovators, diplomats, non-residents, commercial exporters, legal aid societies, etc. The Visitors' Rebate Program entitles non-resident visitors to Canada to claim a rebate of GST paid on most goods purchased by them for export and on charges for short term accommodation (less than a month) incurred by them while in Canada. During 1991-92, it is forecast that 178,000 GST Rebate claims and 725,000 Visitors' Rebate Claims will be processed. These volumes were higher than the number of claims estimated in the 1991-92 Estimates (48,000 GST Rebates and 350,000 Visitors' rebates, respectively) as many claimants have opted to file monthly claims rather than quarterly. Additionally, more organizations qualified for rebates than had been originally anticipated. It is estimated that 228,000 Refund/Rebates claims and one million visitors' rebates will be verified in 1992-93.

- **Audits** - In 1991-92, audit activity concentrated on Federal Sales Tax Transition Rebates (discussed above) and Input Tax Credit Returns. The Credit Returns component consists of pre-payment audits on returns in a credit balance. Verification follows a three-phased approach generally consisting of establishing the legitimacy of the return, establishing whether the amount is reasonable and, finally, doing further verification if the preceding steps determined it warranted. A volume of 150,000 credit returns audits is forecast in 1991-92. This is 20% lower than estimates primarily as a result of the deployment of audit staff to assist in higher than expected volumes of Client Information and Interpretation workload.

  In 1992-93, emphasis on Credit Returns will continue. The objective is to conduct a pre-payment audit on 4% of the Credit Returns. A Compliance audit program will provide compliance information on a number of registrant sectors with full scope audits being conducted on selected samples from all sectors. The information from these audits will be used to determine audit strategies for the various sectors in future years.

- **Excise Duty** - The Excise Duty Program administers the Excise Act which sets out duties for domestically produced beer, spirits and tobacco products. The Act also sets out bonding and licensing conditions for manufacturers using industrial alcohol. In 1991-92, the surveillance work

for Excise Duty consisted of 8,825 surveillance actions. For 1992-93, it is estimated that 8,200 duty surveillances will be undertaken.

- **Enforcement and Investigation** - This program is responsible for conducting investigations into suspected areas of deliberate non-compliance and/or fraud with respect to the Excise Tax Act and the Excise Act. The responsibilities include the subsequent prosecution when an offence under the Excise Tax Act or the Excise Act has been committed. In 1992-93, it is estimated that there will be upwards of 7,000 enforcement actions identified through referrals, leads and complaints of non-compliant activities requiring various degrees of follow-up. Of this number, it is projected that 1,000 will result in detailed investigations and prosecution.

Appeals: The Appeals sub-activity provides a review of objections filed by GST registrants, FST taxpayers and refund claimants. It also prepares the Department's cases in response to appeals to the Canadian International Trade Tribunal, the Tax Court of Canada, Federal Court - Trial Division, or the Federal Court of Appeal. The Appeals function is structured on a decentralized basis in order to expedite the process for departmental clients. In 1992-93, it is estimated that 6,000 decisions will be issued in response to objections and 600 appeals will be prepared to enable the Department of Justice to carry litigation.

Performance Information and Resource Justification - Federal Sales Tax

Detailed performance information is provided for the three sub-activities which traditionally generated the major outputs in the Federal Sales Tax administration - Tax Interpretations, Revenue Collections, and Verification and Enforcement. In 1992-93, all residual activities will be incorporated into the ongoing Excise sub-activities.

Tax Interpretations: Figure 8 presents workload and performance information in the FST Tax Interpretations area. Actual tax interpretation casework in 1990-91 exceeded estimates by 15% reflecting efforts by licensees to obtain rulings in respect of the FST in its final nine months. Volumes subsequent to the implementation of the Goods and Services Tax have declined more quickly than estimated with the forecast volume of interpretations for 1991-92 equalling only 55% of estimated levels. The volume of licence investigations in 1990-91 were approximately 91% of forecast. Actual output per person-year for 1990-91 is lower than forecasts and estimates due to the complexity of casework and assignments of experienced personnel to GST-related activities. In 1992-93, reporting of all residual Tax Interpretations activities related to the Federal Sales Tax will be integrated with Client Information and Interpretations activities.

Figure 8: Performance Statistics - Tax Interpretations

	Estimates 1992-93 (1)		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	Volume	per P-Y	Volume	per P-Y	Volume	per P-Y
Tax Interpretations cases	N/A	N/A	2,156	158	10,114	87
Licence Investigations completed	N/A	N/A	N/A (2)	N/A (2)	7,736	333

(1) Activity integrated with Client Information and Interpretations.

(2) No license investigations conducted due to implementation of GST.

Revenue Collections: Figures 9a and 9b present workload and performance information in the FST Revenue Collections area. The number of collections cases completed in 1990-91 was consistent with forecast. Outputs per person-year were 9.7% above the forecast of 683. Collections casework related to the Federal Sales Tax in 1991-92 is approximately 3.5 times higher than estimates, but less than 6% of the 1990-91 actuals. Outputs per person-year are forecast to be seven times higher than estimated in the 1991-92 Estimates. In 1992-93, reporting of any residual FST accounts will be integrated with Compliance activities.

Figure 9(a) : Workload Statistics - Revenue Collections

	Estimates 1992-93 (1)		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	Volume	per P-Y	Volume	per P-Y	Volume	per P-Y
Collection cases completed	N/A	N/A	7,580	399	126,662	749

(1) Activity integrated with Compliance

Figure 9(b) : Performance Statistics - Revenue Collections

	1990-91 Actual	1989-90 Actual	1988-89 Actual
Uncollectible $ as % of total yearly revenue	.056	.035	.059
Adjusted Accounts Receivable $ as % of total revenue *	1.33	.48	.22
Number of Outstanding Accounts Receivable	15,951	12,010	15,397

* "Adjusted Accounts Receivable" is equal to Gross Accounts Receivable less post-dated cheques, bankruptcies, disputed audits, insolvencies, receiverships, justice cases and uncollectibles.

Verification and Enforcement: Figures 10a and 10b present workload and performance information for the FST Verification and Enforcement sub-activity. The number of audit units completed in 1990-91 was 7.2% above the forecast.

Corresponding outputs per person-year were consistent with forecast. Audit coverage in terms of percentage of regular accounts audited increased over previous levels consistent with the Department's commitment to a strong wind-down for the FST administration. The average tax change per audit day was consistent with forecast. Forecast audit volumes in 1991-92 are consistent with estimates. The volume of refund units completed in 1990-91 was 9.9% below forecast. Outputs per person-year were 19.1% below forecast. This is due to receipt of fewer claims than anticipated and the assignment of experienced FST staff to GST planning and preparation activities. In 1991-92, the volume of claims received was greatly reduced with forecast representing only 44% of earlier estimates.

As noted in the 1991-92 Estimates, the Department has adopted an approach for phase-out of the FST audit program which provided for audit selection on the basis of potential tax recovery. In 1992-93, with the FST audit program fully integrated with the GST verification program, audits of GST registrants will also consider continuing FST obligations where the GST registrant is a former FST licensee.

Figure 10 (a): Workload Statistics - Verification and Enforcement

	Estimates 1992-93 (1)		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	Volume	per P-Y	Volume	per P-Y	Volume	per P-Y
Audit Units completed	N/A	N/A	5,000	17.4	10,654	23.9
Refund Units completed	N/A	N/A	48,297	303.2	138,050	327.3

(1) Activity integrated with Verification

Figure 10(b) : Performance Statistics - Verification and Enforcement

	1990-91 Actual	1989-90 Actual	1988-89 Actual
Percentage of regular accounts audited	7.2	6.4	2.9
Tax change per regular audit completed ($)	18,077	19,690	81,896
Tax Change per audit day for regular audits ($)	3,018	3,463	6,309

B. Customs

Objective

The objective of the Customs Activity is to administer the Customs Act, the Customs Tariff, the Special Import Measures Act and other relevant legislation and regulations and thereby:

- control, for the protection of Canadian industry and society, the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada; and
- protect Canadian industry from real or potential injury caused by the actual or contemplated importation of dumped or subsidized goods, as well as by other forms of unfair foreign competition.

Description

The Customs Activity includes five sub-activities which are described below.

Port Operations: This sub-activity processes and assesses all people, goods and conveyances entering into Customs control to ensure that only qualifying people, goods and conveyances are cleared to proceed into or exit from Canada. It also ensures that all goods entering into Customs control are classified and revenues owing the Government are assessed and collected. This sub-activity will consume 60% of total budgetary resources allocated to the Customs Activity in 1992-93.

Appraisal and Adjustment: This sub-activity ensures that all information requests about the entry of goods are answered. Post-importation reviews of customs transactions are carried out to verify compliance with relevant statutes and regulations, and all appeals to the regional level are processed. In addition, all claims for drawbacks, refunds and remissions are reviewed, qualifying claims are approved and monies are refunded. Cases of suspected non-compliance with statutes and regulations are investigated and resolved. This sub-activity will account for approximately 14% of total budgetary resources allocated to this activity in 1992-93.

Interpretative Policy Determinations and Appeals: This sub-activity issues rulings, administrative policy and guidelines relating to value for duty, tariff classification and relief, seizure actions, and suspected injurious dumping and subsidization so that the public is provided with equitable and responsive interpretation of the law, and related operational resources are used in a productive manner. Legislation and related regulations which

contribute to the equitable and responsive application of the law and the productive use of operational resources are developed as necessary and maintained for application in the operational sub-activities of the Customs Activity. This area also ensures that disputes regarding interpretation of the law are resolved expeditiously and objectively. This sub-activity will account for approximately 8% of total budgetary resources allocated to the Customs Activity in 1992-93.

Program Development and Systems Maintenance: This sub-activity ensures that policy, procedures and delivery systems which contribute to the equitable and responsive application of the law and the productive use of related operational resources are developed as necessary and maintained for application in the operational areas of the Customs Activity. This area will consume 4% of total budgetary resources allocated to the Customs Activity in 1992-93.

Program Management and Support: This sub-activity ensures that management direction, planning and central administrative services are provided to all of the components of the Customs Activity. It will account for approximately 14% of total budgetary resources allocated to the Customs Activity in 1992-93.

Resource Summaries

The Customs Activity includes 7,618 person-years and $414.8 million. It represents approximately 55% of departmental person-years and 41% of departmental expenditures. Expenditures forecast in the Customs Activity for 1992-93 are comprised of 88% personnel costs, 11% other operating costs and 1% capital costs.

Figure 11: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Port Operations	250,111	4,917	256,286	5,189	258,868	4,909
Appraisal and Adjustment	56,414	1,188	52,276	1,188	55,771	1,188
Interpretative Policy Determinations and Appeals	29,339	440	26,776	405	25,684	381
Program Development and Systems Maintenance	17,953	253	19,656	260	18,490	229
Program Management and Support	60,966	820	58,121	820	61,820	820
	414,783	7,618	413,115	7,862	420,633	7,527

The Estimates for 1992-93 are approximately $4 million and 104 person-years lower than 1991-92 Main Estimates. The decrease is a net figure comprised primarily as follows:

	$ Millions	Person-Years
• Cross Border Shopping	6.0	110.0
• Salary Adjustments	18.4	-
• Postal Program and Travellers Systems	(6.1)	(134.0)
• February 1991 Budget Reduction	(12.3)	-
• Transfer to Supply and Services	(.6)	-
• Net Decrease	(9.8)	(80.0)

The 1991-92 forecast is $5.7M lower and 140 person-years higher than 1991-92 Estimates. This increase is a net figure comprised generally as follows:

	$ Millions	Person-Years
• Cross Border Shopping	6.2	110.0
• Postal Operations	6.8	131.0
• Periodic Payment for Commercial Entries	2.3	-
• February 1991 Budget Reduction	(12.5)	-
• Underutilization	(8.7)	(101.0)

Figure 12: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
Port Operations	258,868	224,897	33,971
Appraisal and Adjustment	55,771	50,217	5,554
Interpretative Policy Determinations and Appeals	25,684	24,452	1,232
Program Development and Systems Maintenance	18,490	12,638	5,852
Program Management	61,820	71,654	(9,834)
	420,633	383,858	36,775
Person-years	7,527	7,390	137
1990-91 Revenue	8,845,233		

Actual 1990-91 expenditures (see Figure 12) were $36.8 million and 137 person-years higher than Main Estimates. This is a net figure comprised principally of:

	$ Millions	Person-Years
• Transfer of Custody of Facilities from Public Works Canada	6.8	-
• Cost Recovery Initiatives	.5	12.0
• Operational Resource Pressures	13.2	96.0
• Salary Adjustments	13.7	-
• GST Administration	2.9	51.0
• Underutilization	(.3)	(22.0)

Performance Information and Resource Justification

The results of the Customs Activity can be seen as an interrelated spectrum consisting of operational outputs, client benefits and program outcomes. This spectrum, which demonstrates how the day-to-day operations of the Customs Activity translate into program outcomes supporting the Customs Objective, is presented in Section III - Supplementary Information on page 55. It is the achievement of the results at any level of the spectrum which demonstrates performance of the Customs Activity.

The level of results sought or achieved in each area of the Customs Activity will be affected by changes in a number of interrelated (sometimes competing) factors. These factors include workload volumes and complexity, number of customs offices, hours of operation, Government and departmental priorities, central agency requirements, mode of transport, country of origin, interdepartmental agreements, changes in legislation, economic conditions, private sector priorities and needs, and environmental/geographical conditions.

Performance information is provided for the three sub-activities which generate the major outputs in the Customs Activity, i.e. Port Operations, Appraisal and Adjustment, and Interpretative Policy Determinations and Appeals. Collectively, these areas account for approximately 81% of the Customs Activity budgetary expenditures.

Port Operations - Travellers: The Travellers component of the Port Operations sub-activity processes and assesses all people entering into Customs control to ensure that only qualifying people are cleared to proceed. Preliminary screening activities are also conducted on behalf of a number of departments and agencies such as Immigration and Agriculture. Performance and enforcement information on the Travellers component is presented in Figures 13 and 14.

Customs and Excise has processed record numbers of travellers for several years running, resulting in an increase of 84% since 1984-85. This trend is due to a number of factors such as increased tourism, the increasing value of the Canadian dollar and the large increase in Canadian residents travelling to the United States to shop and return to Canada, often on the same day. The number of "same day" returning residents has increased from 31.9 million in 1987 to 59.4 million in 1991 and now represents approximately 50% of the annual volume of travellers processed through Customs. This type of traveller creates much more labour intensive work for RC-CE. Overall, the number of travellers processed per person-year is expected to increase by approximately 12% per year over the reporting period.

Approximately 4% of travellers are expected to be referred to a second, more detailed examination. Enforcement actions result from the detection of incidences where travellers, deliberately or inadvertently, are not complying with the laws administered by Customs and Excise. The number of enforcement actions forecast is based on historical data and varies in proportion to the number of travellers and the emphasis placed on various forms of enforcement,

including small collection activity relating to cross border shopping and departmental concentration on high-risk travellers. The ratio of "enforcement actions to referrals to customs secondary" is expected to remain relatively stable over the reporting period.

Figure 13: Performance Statistics - Port Operations (Travellers)

Major Outputs	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Travellers processed	145,660,008	130,463,992	121,362,432
- per P-Y	55,766	49,948	44,073
Travellers referred to Customs secondary	5,826,400	5,218,560	5,797,027
%	4.0	4.0	4.8
Number of enforcement actions	125,000	125,000	159,863
Ratio (%) of enforcements actions to referrals to Customs Secondary	2.0	2.0	2.8

Figure 14: Travellers Processed

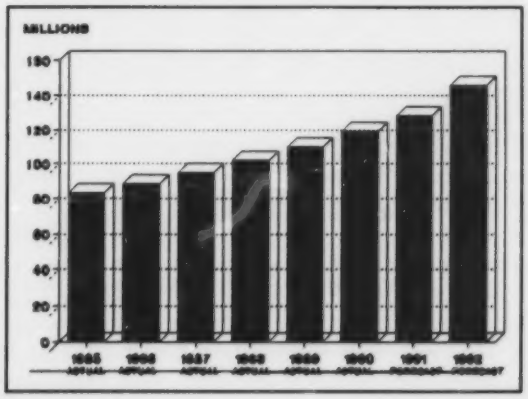

Figure 15: Postal Documents Issued

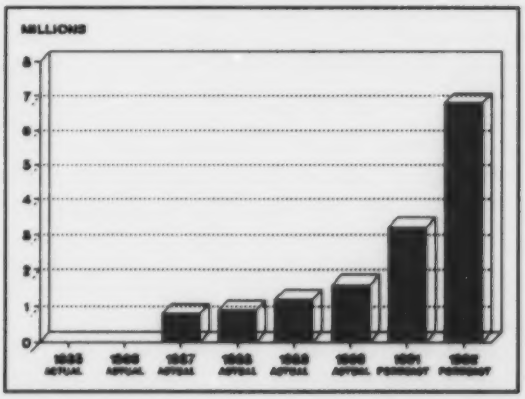

Port Operations - Commercial: The Commercial component of the Port Operations sub-activity processes and assesses all goods and conveyances entering into Customs control to ensure that only those which qualify are cleared to proceed. Information on the Commercial component is presented in Figures 15 and 16.

"Commercial documents processed" includes cargo control documents, release documents and accounting documents. Volumes are increasing at a gradual rate (see Figure 16). The number of secondary examinations is forecast to decrease by some 8% in 1991-92 but will return to previous levels in 1992-93. The number of enforcement actions is expected to increase slightly in 1991-92, and by 8.2% in 1992-93. This is primarily due to the

modified definition of an "enforcement action" which has been expanded to include seizures, forced payments and prohibited goods. Enforcement actions were previously defined as an intervention action which resulted in the seizure of goods.

Goods entering the country via the postal process represent a specific workload in the customs commercial operation. When postal shipments are released to importers, documentation is attached to the shipment to inform clientele of duty and taxes payable and of their obligations under the law. Postal documents issued are forecast to increase significantly in 1991-92 and Courier Importations Remission Order (see Figure 15).

Figure 16: Performance Statistics - Port Operations (Commercial)

Major Outputs	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Commercial documents processed	42,500,000	41,000,000	37,113,132
- per P-Y	20,502	19,778	18,633
Secondary examinations	637,500	586,872	639,158
Number of enforcement actions	49,088	45,357	44,557
Postal documents issued	6,800,000	2,500,000	1,393,981
- per P-Y	16,465	3,788	3,459
Number of enforcement actions	30,000	30,000	29,790

Appraisal and Adjustment: The objective of the Appraisal and Adjustment sub-activity is to ensure the correct application of duty and taxes on imported goods. In addition, this sub-activity ensures that accurate statistics on trade flows are provided to protect Canadian industry and identify trade opportunities. Performance information on this sub-activity is presented in Figure 17.

Figure 17 : Performance Statistics - Appraisal and Adjustment

Major Outputs	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	Volumes	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y
Commodity Declarations Reviewed	1,904,000	5,178	1,839,000	5,523	N/A	N/A
Adjustment Claims Processed	600,000	663	592,000	664	N/A	N/A
Written enquiries processed	17,000	54	16,000	56	N/A	N/A

Interpretative Policy Determination and Appeals: This sub-activity involves the more specialized tasks of reviewing the preliminary appraisal work of the front-line Customs operations and administering the tariff relief provisions of the legislation. It also deals with rulings and appeals and suspected cases of injurious dumping and subsidization. Performance statistics on Interpretative Policy Determination and Appeals are presented in Figures 18a and 18b.

Figure 18a: Performance Statistics - Interpretative Policy Determination and Appeals

	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
Major Outputs	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y
SIMA policy interpretations	322	8	322	8	483	15
Valuation policy interpretations	260	24	200	27	139	25
Tariff classification and policy interpretations	12,120	221	13,710	231	16,617	253
Tariff and assessment appeals	15,267	228	11,677	174	8,945	133
Seizure adjudication decisions	4,200	110	4,500	118	3,283	99

The Special Import Measures Act (SIMA) provides the basis in law for the Department's anti-dumping and countervailing duty program as well as for related enforcement and appeal activities designed to provide protection to Canadian industry. Levels of SIMA enforcement and appeal activity have remained relatively constant with respect to volume of output and output per person-year. This trend is expected to continue in 1992-93. Volume was unusually high in 1990-91 due to a large number of exporters being involved in one particular investigation (footwear) conducted during that year. Efficiency was also very high in 1990-91 due to increased cooperation from exporters during this investigation.

Valuation involves ensuring compliance with value for duty provisions of the Customs Act. While a slight decrease in output per person-year is expected for 1992-93, it is anticipated that an increase in efficiency will occur over the year as new staff become more experienced with valuation legislation and procedures. The importance of the valuation activity is highlighted by the results of recently or nearly completed cases which indicate significant undervaluation with substantial revenue impact. In line with the Department's objective to decentralize this program, a regional valuation pilot project was established and tested during 1990-91. Given the positive results of this pilot, it is expected that the valuation program will gradually decentralize in 1991-92 and 1992-93.

The Customs Tariff is the taxing statute governing imported goods. It establishes rates of duty, drawback items and prohibited items, and is also Canada's key framework for the classification of imported goods for

statistical purposes. In the case of tariff classification policy determinations, the decrease in efficiency visible over the period presented in Figure 18a is due to a diversion of resources from policy interpretations to tariff appeals where volumes are forecast to increase by 31% in each of 1991-92 and 1992-93. Revised processing procedures and greatly increased investments in information technology are expected to result in corresponding increases in output per person-year for tariff classification appeals. Increased investments in information technology are expected to result in corresponding increases in output per person-year for appeals.

Seizure adjudication decisions are those made by the Department on appeals made with respect to seizures. The volume and efficiency fluctuations over the three-year reporting period, as well as the variance from data presented in the 1991-92 Expenditure Plan, result from an increased investment of person-years in this area and the maturing of new staff.

The results of actions taken by importers following final departmental decisions respecting appeals provide an overview of the effectiveness of this sub-activity (see Figure 18b). Of all decisions that are appealable to an external body, over 96% are accepted by the appellant. Of the approximately 4% which are appealed to an external body, approximately 50% of the Department's decisions are upheld.

Figure 18b: Performance Statistics - Interpretative Policy Determination and Appeals - Deputy Ministerial Decisions

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Percent of deputy ministerial decisions:*			
.Accepted	96.0	96.0	98.0
.Upheld by external tribunal	2.0	2.0	1.5
.Overturned by external tribunal	2.0	2.0	.5

* Includes decisions which are potentially appealable to an external body where the DM decision does not fully agree with the appellant's contention.

C. Corporate Administration

Objective

The objective of Corporate Administration is to provide management direction, planning, coordination and central administrative services to the Department.

Description

The Corporate Administration activity is composed of the following six sub-activities:

Corporate Management: The purpose of this sub-activity is to ensure that departmental management at all levels is provided with the management, planning and control services required to administer resources in support of government-wide and departmental programs and objectives. It includes the departmental support services of corporate planning, finance, administration, laboratory and scientific services, real property and materiel management, as well as radio and telecommunications services. This area will account for approximately 32% of total budgetary resources allocated to the Corporate Administration Activity in 1992-93.

Information Technology: The purpose of this sub-activity, new in 1992-93, is to initiate, direct and manage the development and operation of information technology to meet departmental program and service delivery requirements including those of private sector clients. This area will account for some 46% of total budgetary resources allocated to the Corporate Administration Activity in 1992-93.

Human Resources: This sub-activity provides departmental management at all levels with the personnel systems, support and services required to effectively administer the Department's human resources. This area will account for approximately 13% of total budgetary resources allocated to the Corporate Administration Activity in 1992-93.

Audit and Evaluation: The purpose of the Audit and Evaluation sub-activity is to conduct independent audits and evaluations of departmental programs and operations. This sub-activity will account for approximately 4% of total budgetary resources allocated to the Corporate Administration Activity in 1992-93.

Communications, Consultations and Strategic Policy and Planning: The purposes of this sub-activity are to: stimulate, advise and support the development of the departmental strategic plan and strategic communications plan and manage the processes that produce them; provide strategic policy advice, research and analytical support from a departmental perspective; and stimulate, advise and

support the integration of internal and external consultations into the departmental plans and policy development. The branch also provides both internal and external audiences with timely and accurate information about the Department and its initiatives. The Communications, Consultations and Strategic Policy and Planning Branch will account for approximately 2% of total budgetary resources allocated to the Corporate Administration Activity in 1992-93.

Executive: The Executive sub-activity is composed of Legal Services, Internal Affairs, Departmental and International Affairs and the Deputy Minister's Office. It will account for approximately 3% of total budgetary resources allocated to the Corporate Administration Activity in 1992-93. Budgetary figures include salaries and wages for the Minister's exempt staff, who are excluded from Treasury Board controls, and are therefore not included in person-year totals for this sub-activity.

Resource Summaries

The Corporate Administration Activity accounts for approximately 16% of total departmental expenditures and represents 8% of total person-years. These resources are shown in Figure 19. Expenditures estimated for the Corporate Administration activity for 1992-93 are composed of 44% personnel costs, 45% other operating costs and 11% capital costs.

Figure 19: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Corporate Management	50,530	401	89,512	597	52,606	456
Information Technology	74,917	236	N/A*	N/A*	N/A*	N/A*
Human Resources	20,969	293	21,100	291	23,668	286
Audit and Evaluation	6,688	68	6,000	68	5,083	63
Communications	3,875	40	3,472	42	1,830	22
Executive	4,520	60	4,058	58	3,864	52
	161,499	1,098	124,142	1,056	87,051	879

* Previously part of Corporate Management

The Estimates for 1992-93 are $56.6 million and 162 person-years higher than 1991-92 Estimates, primarily as a result of:

	$ Millions	Person-Years
• Systems Operations	17.4	65
• February 1991 Budget Reduction	(3.4)	-
• Adjustment for Salaries	15.9	-
• Transfer to Supply and Services	(1.1)	-
• Transfers from Excise Activity for Systems Operations	20.5	17
• Customs Inspector Recruit and Training Program	.5	10
• Personnel, Financial and Central Services	9.7	70
• Major Capital Project Deferral	(3.4)	-

The difference between the forecast for 1991-92 and 1991-92 Main Estimates of $20.2 million and 120 person-years is a net figure comprised primarily of the following items:

	$ Millions	Person-Years
• February 1991 Budget Reduction	(1.1)	-
• Salary Adjustment	12.7	-
• Transfer of Facilities from Public Works	6.4	-
• Systems Operations	-	40
• Customs Inspector Recruit and Training Program	.5	10
• Personnel, Financial and Central Services	1.7	70

Figure 20: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
Corporate Management	52,606	44,941	7,665
Information Technology	N/A*	N/A*	N/A*
Human Resources	23,668	17,765	5,903
Audit and Evaluation	5,083	5,150	(67)
Communications	1,830	1,925	(95)
Executive	3,864	3,627	237
	87,051	73,408	13,643
Person-years	879	802	77

* Previously part of Corporate Management

Figure 20 compares actual expenditures in 1990-91 to Estimates. The increase of $13.6 million and 77 person-years is a net figure comprised primarily as follows:

	$ Millions	Person-Years
• Systems Operations	6.1	40
• Goods and Services Tax	4.3	68
• Salary Adjustment	5.0	-
• Underutilization	(1.8)	(31)

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 21: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel			
Salaries and wages	579,183	567,719	505,727
Contributions to employee benefits	92,668	87,419	64,875
Other personnel	2,899	3,961	8,913
	674,750	659,099	579,515
Operating Maintenance			
Transportation and communications	76,155	88,816	62,740
Information	11,485	15,219	35,233
Professional and special services	97,734	112,435	109,640
Rentals	2,990	2,588	4,693
Purchases repair and upkeep	21,859	16,154	16,014
Utilities,materials and supplies	11,585	11,908	18,172
Other subsidies and payments	912	1,172	(7,258)
	222,720	248,292	239,234
Total operating	897,470	907,391	818,749
Capital			
Professional and special services	0	0	0
All other expenditures	0	0	0
Construction and acquisition of land buildings and equipment	10,459	3,592	5,512
Construction and acquisition of machinery and equipment	29,178	48,525	102,984
	39,637	52,117	108,496
Grants and Contributions	69,000	0	0
	1,006,107	959,508	927,245

2. Personnel Requirements

Person-year and personnel cost trends are provided in Figures 22 and 23. Person-year distribution by activity over the years 1990-91 to 1992-93 are shown in Figure 24.

Figure 22: Person-Years 1986-87 to 1994-95

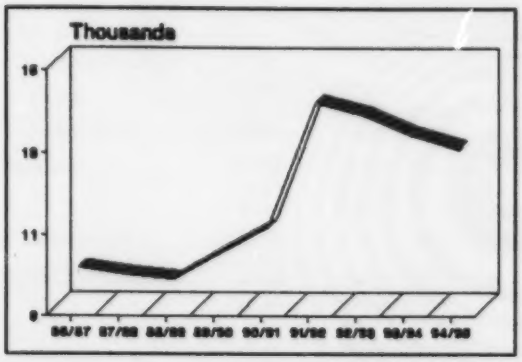

Figure 23: Personnel Costs 1986-87 to 1994-95

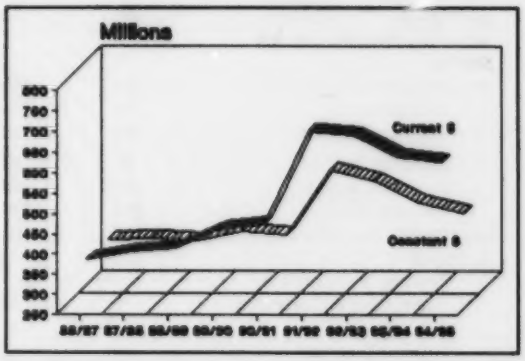

Figure 24: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Excise	5,023	5,114	3,976
Customs *	7,618	7,862	7,527
Corporate Administration **	1,098	1,056	879
	13,739	14,032	12,382

* Customs person-year requirements exclude student and trainee expenditures which equate to approximately $4.4 million and 226 person-years respectively (1991-92 forecast).

** Corporate Administration person-year requirements exclude nine "other person-years" (Minister's Exempt Staff).

Approximately 67% of total departmental expenditures are personnel related. In 1992-93, personnel costs will amount to $674.8 million, a decrease of approximately $15.6 million over the forecast for 1991-92.

Fifty-six percent of departmental person-years are in the Program Administration group, reflecting the Department's major role in Customs and Excise tax administration. About 10% of person-years are in the Auditing group and carry out the verification process to ensure the collection of revenue due to the Crown and compliance with other aspects of legislation administered by the Department. The number of person-years and average salary by category are provided in Figure 25.

Figure 25: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	92/93	91/92	90/91		
Management	153	189	112	61,500 - 125,100	82,706
Scientific and Professionnal					
Auditing	1,388	1,584	618	34,083 - 69,949	49,139
Other	54	53	51		54,321
Administration and Foreign Services					
Administration Services	596	685	300	31,172 - 68,485	44,449
Commerce	79	84	90	34,783 - 77,182	59,653
Computer Services	254	128	67	23,359 - 76,465	49,303
Financial Services	98	90	85	33,338 - 69,789	53,702
Personnel Admin.	197	200	133	28,203 - 67,273	48,493
Program Admin.	7,683	7,829	5,600	28,701 - 64,785	39,768
Other	102	124	62		45,284
Technical					
Drafting & Illustration	6	9	5	19,852 - 51,443	33,346
Engineering and Scientific Support	9	13	7	27,379 - 64,912	48,388
General Technical	10	8	8	27,817 - 71,058	40,115
Other	1	1			56,590
Administrative Support					
Clerical	2,492	2,581	2,147	16,504 - 40,509	26,864
Other	547	616	505		27,106
Operational					
General Labour and Trades	17	18	21	19,889 - 49,692	26,714
General Services	53	51	48	16,989 - 51,984	28,289

	Other Person-Years			Current Salary Range	Average Salary Provision
	92/93	91/92	90/91	1991-92	1992-93
	9	9	9	32,000 - 151,000	59,667

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term, or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 24 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order-in-Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control, but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the estimates. In figure 25, above, the 9 person-years specified relate to Minister's exempt staff. The Department also expends personnel related dollars in the employment of students (in direct support of Customs operations) and its "pass/fail" Customs Inspector Recruit Training Program. While neither of these areas is subject to person-year controls, it is estimated that expenditures on student employment and new recruit assessment and training equated to approximately $4.4 million and 226 person-years, respectively, in 1991-92.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Capital Expenditures

Figure 26 presents the distribution of capital expenditures by type of asset to be acquired. Capital expenditures represent 4% of total 1992-93 Estimates. Actual expenditures for 1990-91 were $2.4 million higher than forecast, in response to changing departmental priorities. Figure 27 presents the Department's major capital projects.

Figure 26: Distribution of Capital Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Accommodation Plan			
New Construction	18,367	8,380	5,684
Renovations to existing facilities	-	-	-
Equipment			
New	15,070	37,537	89,195
Replacement	6,200	6,200	5,600
Total Capital	39,637	52,117	100,479

Figure 27: Details of Major Capital Projects

(thousands of dollars)	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditure to March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Years Requirements
EDP and Other Equipment					
Goods and Services Tax *	127,497	113,878	91,111	15,283	7,484
Personal Alarm Security System	21,259	12,286	237	4,617	712
Construction Projects					
Aldergrove, B.C.	1,500	1,500	365	1,200	25
Campobello, N.B.	1,200	1,100	26	-	-
Climax, Sask.	400	1,200	200	1,000	25
Dundee, P.Q.	1,000	1,000	750	250	25
Rainy River, Ont.	812	870	54	3	-
Roosville, B.C.	845	1,300	255	14	-
Huntingdon, B.C.	6,300	7,157	1,500	4,927	339
Lacolle, P.Q.	12,000	12,100	530	-	11,323
Cornwall, Ont.	-	750	100	650	TBD
Andover, N.B.	1,500	1,500	-	1,000	500
Prescott, Ont.	-	500	-	450	50
Little Gold, B.C.	900	1,230	-	30	1,200
Pidgeon River, Ont.	1,000	2,000	100	1,500	400
Construction Projects: All Others	9,900	13,450	5,070	11,830	12,180

* This refers to the capital portion only of the EDP Major Crown Project for the development of the automated systems for the Goods and Services Tax. The total project approval of $249.4 million includes personnel and O&M costs.

4. Revenue

Figure 28 presents a breakdown of revenue collected by Customs and Excise for the years 1988-89, 1989-90 and 1990-91.

Figure 28: Revenue by Class

(thousands of dollars)	1990-91	1989-90	1988-89
Customs			
GST - imports	1,805,166	-	-
GST - billed services	219	-	-
Import duties	4,683,437	5,233,105	5,033,226
Motive fuels-gasoline	24,865	27,514	36,274
Sales Tax (Imports)	2,204,161	2,960,587	2,397,489
Other Excise taxes (imports)	89,180	92,188	72,807
Non-tax revenue	38,201	74,784	23,391
Softwood lumber collected on behalf of the provinces	4	6	52
Total Collections-Customs	8,845,233	8,388,184	7,563,239
Excise			
GST - registrants' returns	1,767,825	-	-
GST - billed services refunds	(14)	-	-
Sales tax	13,250,652	15,517,378	14,047,756
Gasoline	2,264,467	2,172,539	2,184,815
Aviation and diesel	307,172	405,948	508,219
Other Excise taxes	1,147,762	1,088,663	1,322,214
Energy-related taxes	-	1	-
Excise duties	2,146,647	2,130,471	1,452,935
Telecommunication programming services tax	127,531	152,435	135,365
Non-tax revenue	168	155	178
Revenue collected on behalf of other departments:			
Petroleum compensation charges	-	(5)	-
Air transportation tax	448,418	493,748	498,942
Energy-related taxes	-	-	-
Revenue collected on behalf of the provinces:			
Softwood lumber export charge	47,310	59,927	67,579
Total Excise Collections	21,507,938	22,021,260	20,218,003
TOTAL COLLECTIONS	30,353,171	30,409,444	27,781,242
less: **refunds, rebates and drawbacks:**			
Departmental (including GST for 1990-91 only)	(196,462)	(1,580,781)	(1,424,354)
Other than GST	(2,818,542)	-	-
Provinces	(339)	(1,041)	(812)
less: transfers to other departments	(448,418)	(493,748)	(498,942)
less: transfers to provinces	(48,986)	(59,586)	(61,682)
Net Collections	26,840,424	28,274,288	25,795,452

Several factors have a direct impact on the amount of revenue collected in any given year. These include the general level of economic activity, changes in

the rate of tax, expansions, restrictions or withdrawal of exemptions, the imposition of new taxes or refund provisions, the effects of inflation, and the effectiveness of the Department's examination, verification and enforcement operations.

Gross collections decreased by $56 million or .19% in the 1990-91 fiscal year. Customs revenue in 1990-91 increased by $457 million or 5.2% over the 1989-90 fiscal year. Excise revenue decreased by $513 million or 2.3%.

5. Remissions

Tariff remission orders are special measures that provide either complete or partial exemptions from Customs duties (and sales tax in some cases) that are normally payable on imported goods.

Remissions differ from other duty relief measures in that they are tailored to meet special circumstances or requirements. As such, they are generally proposed where it is inappropriate to provide relief by statutory tariff amendments (or other Order-in-Council measures) or as interim measures pending a statutory tariff amendment. Most tariff remissions are recommended to rectify anomalies or inequities in particular import situations caused by the tariff structure, or to provide short-term assistance to particular Canadian manufacturers facing serious competitive problems. Normally, the Minister of National Revenue sponsors those remissions which are required to overcome problems in the administration of Customs and Tariff legislation and which have no economic or policy implications.

Remissions granted under section 23 of the Financial Administration Act or section 101 of the Customs Tariff are reported in the Public Accounts for the fiscal year in which they are granted. In addition, the Minister of Finance provides a semi-annual report to Parliament on new remission orders, including those sponsored by the Minister of National Revenue. These semi-annual reports describe the remission orders and identify the sponsoring department or agency, the legislation under which each remission is granted, the actual or forecast total amounts to be remitted for the life of each order, and the reasons for the issuance of the order.

6. Net Cost of Program

Figure 29 shows the net cost of the Program. Costs of services provided without charge by other departments do not include depreciation or accommodation provided without charge by this department.

Figure 29: Estimated Net Cost of Program for 1992-93

(thousands of dollars)	1992-93	1991-92
Operating expenditures	897,470	911,114
Capital	39,637	44,699
Grants and Contributions	69,000	-
Main Estimates	1,006,107	955,813
Services received without charge		
Accommodation		
- from Public Works Canada	86,469	68,044
Cheque issue services		
- from Supply and Services	1,283	1,063
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and cost		
- from Treasury Board Secretariat	25,884	26,529
Other services		
- from other departments	8,185	8,536
	121,821	104,172
Total Program cost	1,127,928	1,059,985
Less revenue credited directly to the Consolidated Revenue Fund*	(42,000)	(40,000)
Estimated net program cost	1,085,928	1,019,985

*reflects non-tax revenues only

B. Mission Statement

MISSION

Above all else, we serve the public. We serve by protecting Canadian society with respect to the international movement of goods and people; protecting Canada's revenue; advancing Canadian interests both nationally and internationally in these areas.

GUIDING PHILOSOPHY

We believe that:

- our people are our most important resource;
- our success is a reflection of our diverse, dedicated, skilled and professionally trained and equipped people, who take pride in their work and in our rich culture and history;
- our commitment to excellent service demands that we actively inform the public and that we be fair, sensitive and courteous in our dealings with them;
- the majority of the Canadian public voluntarily complies with the law. This belief is fundamental to our approach to enforcement;
- fair, reasonable and effective enforcement is an integral part of our commitment to service and protection;
- our operations are securely founded in law;
- building an effective partnership with our clients and stakeholders, based on mutual respect, is essential to findingtsolutions to common problems; and
- our internal support and communications functions are essential to the achievement of our mission.

C. Other Information

1. Spectrum of Program Results

The Department has developed a spectrum of results for each of the two activities involved in fulfulling the operational aspects of the departmental mandate, based on their activity objectives. These results are intended to identify the key operational outputs of each activity, the benefits that are produced for target client groups, and measures that give an indication of the extent to which the Department is meeting its activity objectives.

Figure 30: Spectrum of Program Results - Excise Activity

OPERATIONAL OUTPUTS	(CLIENTS) BENEFITS	PROGRAM OUTCOMES
POLICY DEVELOPMENT		
Tax policy interpretation cases completed	Provision of a responsive policy framework that accurately reflects the intent of the legislation Amendments to legislation in response to identified administrative problems	Excise is provided with an effective policy framework that will maintain clear direction in the administration of the legislation which is both responsive and enforceable
CLIENT INFORMATION AND INTERPRETATIONS		
Response to enquiries Written rulings and interpretations issued	Access to prompt service and accurate timely information Registrant input to policy and procedural decision making	A client centred information service is provided to those affected by the tax
COMPLIANCE		
Eligible vendors registered Changes to registrants' accounts Taxpayer returns processed Collections cases completed	Collection of monies owing to the Crown ensures all taxpayers pay a fair share Processing of monies owed to registrants in a timely and accurate fashion increases their cash flow Registrant access to provisions of the law Client accounts properly maintained	Voluntary compliance with Excise legislation is encouraged and facilitated Revenue due to the Crown is collected and protected
Verification		
Audits completed Rebate/refund claims verified Duty surveillance conducted Enforcement and investigation cases completed	Assurance that correct amount of tax and duty has been paid Knowledge that all are treated equally and fairly Knowledge that Excise process encourages compliance	
APPEALS		
Decisions issued Appeals prepared for litigation by Department of Justice	Access to a structured objective system of assessment review Analysis and evaluation of taxpayers' appeals to the courts prior to litigation	Public confidence in the integrity and fairness of the Excise process is achieved

Figure 31: Spectrum of Program Results - Customs Activity

OPERATIONAL OUTPUTS	(CLIENTS) BENEFITS	PROGRAM OUTCOMES
PORT OPERATIONS TRAVELLERS		
Travellers processed	(Travelling Public) Travellers are provided the opportunity to meet the declaration requirements of statutes and regulations related to the flow of people, goods and conveyances across the frontier	
Information to travelling public		
Profile ports and operations	(Travelling Public) Information is provided on entitlement obligations in order for travellers to better comply with the legislation	
Travellers referred to secondary of Customs and to other government departments (i.e. Agriculture, Immigration)	(Canadian Public) It is determined that travellers declarations are accurate and that the requirements of all legislation administered by the department are met	Voluntary compliance with statutes and regulations governing the flow of people, goods and conveyances across the frontier
Enforcement Actions	(Government and Canadian Public) Enforcement initiatives and priorities of the Government (such as National Drug Strategy) are implemented to provide protection	Control the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada for the protection of industry and society
PORT OPERATIONS COMMERCIAL		
Information programs such as consultation, training, seminars, publications	(Canadian Industry) Information is provided on entitlements and obligations in order for importers to better comply with the legislation	
Carrier declarations processed	(Canadian Industry/Public Health & Safety) Goods seeking entry to Canada conform to prevailing statutes and regulations	
Commercial releases processed		
Commercial entries processed	(Canadian Industry) Ensures all goods declared are classified correctly to protect the revenue, foster compliance and protect industry from unfair import competition	Collection and protection of the revenue
Postal documents processed	(Canadian Industry/Canadian Public) Postal items are controlled to provide protection to public and industry	Voluntary self-compliance tax system characterized by well-informed importers
Examinations conducted	(Government) Appropriate duties and taxes are collected	Control of shipments entering and exiting Canada
Regulatory functions performed on behalf of other government departments	(Other Government Departments) Regulatory requirements are met, e.g. checking permits, certificates, quotas, for controlling shipments entering and exiting Canada	
Specific enforcement initiatives	(Canadian Public) Protection is provided and the government's social, political and economic policy goals are advanced	
Trade statistics	(Statistics Canada) Adequate data is collected on trade statistics	Availability of appropriate trade statistics for government development of trade policy

Figure 31: Spectrum of Program Results - Customs Activity (Continued)

OPERATIONAL OUTPUTS	(CLIENTS) BENEFITS	PROGRAM OUTCOMES
Initiatives aimed at facilitating and streamlining commercial process	(Canadian industry) Effective and efficient process is provided to importing community	Improved government/importing community relations Effective customs commercial system
APPRAISAL AND ADJUSTMENTS Commodity declarations reviewed	(Government) Assurance is made that all goods declared are classified and appraised in conformity with prevailing statutes and regulations; and that all Customs duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed	
	(Government) Import classification and value are verified to ensure accurate information on trade flows to protect Canadian industry and identify trade opportunities	Accurate information on trade flow to protect Canadian industry and to identify trade opportunities Correct application of duty and taxes upon imported goods
Rulings processed	(Importers and Government) Ensure all duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed, collected and refunded, where appropriate	Ensure all monies due and payable are collected; refunds where appropriate
Refund claims processed Drawback claims processed Remission claims processed Measures and initiatives to improve levels of service	(Importers) Streamline processes	
Enforcement actions	(Government) Ensures compliance with legislation, thereby fostering voluntary compliance within the importing community	Voluntary compliance fostered
INTERPRETATIVE POLICY DETERMINATIONS AND APPEALS Policy Interpretation-Special Import Measures Act (SIMA)	(Industry) There is protection from real or potential injury through investigation, determinations and referring cases to Tribunal (e.g. anti-dumping cases) and other cases involving undervaluation, misclassification and misdescription	Protection of Canadian industry from unfair import competition and threat of injury
Policy Interpretation-Tariff Classification Policy Interpretation-Valuation Tariff and Assessment Appeals Monitoring Adjudications Specific Measures and Initiatives		

D. Description of Federal Sales Tax Sub-Activities

The 1991-92 Estimates for the Excise Activity were presented in terms of a transitional sub-activity structure which consisted of seven sub-activities related to the Goods and Services Tax (GST) in addition to the six traditional Federal Sales Tax (FST) sub-activities. The 1992-93 Estimates are presented according to a refined set of GST sub-activities which integrate residual FST activities. To provide continuity with prior Part III's, financial and program performance for 1990-91 and 1991-92 is presented in the 1992-93 Estimates according to the transitional sub-activity structure used in 1991-92. For purposes of reference, the description of the FST sub-activities are provided below. The revised description of GST sub-activities is included in section II, Analysis by Activity.

Tax Interpretations: Licensees, refund claimants and other members of the public known to be affected by the law are provided with information and interpretations concerning entitlements and obligations with respect to Excise legislation, policy and administrative procedures.

Revenue Collections: This sub-activity ensures that revenue payable by licensed taxpayers consisting of voluntary remittances, as well as overdue taxes, duties and related penalties, is collected, deposited and accounted, and that taxpayers are identified, informed and provided with an opportunity to meet their obligations before collection action is initiated.

Verification and Enforcement: This sub-activity ensures that overpayments and underpayments of taxes imposed by the Excise Tax Act are detected and corrected through the selective audit of licensed taxpayers. The Department has the right to audit returns for up to four years after the return is filed. Licensees are provided with information to help them comply voluntarily with the legislation. Special investigations are conducted to confirm and deal with suspected fraudulent tax underpayments. Claims for refund of sales and excise taxes are examined to confirm the claimant's entitlement to refund and the amount to be refunded.

Appeals: This sub-activity is responsible for all appeals against decisions with respect to classification, tax status or valuation and ensures that they are resolved equitably and expeditiously.

Policy and Systems: This sub-activity ensures that appropriate legislation, regulations, policies and systems are planned, developed, evaluated and maintained in order to achieve program results in operational areas.

Program Management and Support: This sub-activity provides management, financial and central administrative services to all components of the Federal Sales Tax program.

E. Acts Administered in Whole or in Part by Customs and Excise

Aeronautics Act
Animal Disease and Protection Act
Atomic Energy Control Act

Bretton Woods Agreements Act

Canada Agricultural Products Act
Canada-Nova Scotia Oil and Gas Agreement Act
Canada Ports Corporation Act
Canada Post Corporation Act
Canada Shipping Act
Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act
Canada Water Act
Canadian Dairy Commission Act
Canadian Environmental Protection Act
Canadian Wheat Board Act
Citizenship Act
Coastal Fisheries Protection Act
Consumer Packaging and Labelling Act
Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora*
Copyright Act
Criminal Code
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Customs and Excise Offshore Application Act
Customs Tariff

Department of National Revenue Act
Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act

Energy Administration Act
Environmental Contaminants Act
Excise Act
Excise Tax Act
Explosives Act
Export and Import Permits Act

Fertilizers Act
Financial Administration Act
Fish Inspection Act
Fisheries Act
Food and Drugs Act

*This international convention is not an act of Parliament but is administered pursuant to the Export and Import Permits Act.

Game Export Act
Government Works Toll Act

Hamilton Harbour Commissioners' Act
Hazardous Products Act

Immigration Act
Importation of Intoxicating Liquors Act
Industry, Science and Technology Act (Department of)
International Boundary Commission Act

Livestock and Livestock Products Act

Meat Import Act
Meat Inspection Act
Motor Vehicle Safety Act
Motor Vehicle Tire Safety Act

Narcotic Control Act
National Energy Board Act
Navigable Waters Protection Act

Pest Control Products Act
Pilotage Act
Plant Quarantine Act
Precious Metals Marking Act
Privileges and Immunities (International Organizations) Act
Privileges and Immunities (North Altantic Treaty Organization) Act
Public Harbours and Port Facilities Act

Quarantine Act

Radiation Emitting Devices Act
Radiocommmunication Act
Railway Act

Seeds Act
Special Import Measures Act
Statistics Act

Textile Labelling Act
Toronto Harbour Commissioners' Act
Trade-Marks Act
Transport Act
Transportation of Dangerous Goods Act

United States Wreckers Act

Visiting Forces Act

CUSTOMS AND EXCISE INDEX

Acts Administered by Customs and Excise 13, 58
Corporate Administration Activity 14, 42
-Financial Performance 44
-Resource Summary 43
Corporate Administration Sub-Activities
-Audit and Evaluation 42
-Communications, Consultation and Strategic Policy and Planning 42
-Corporate Management 42
-Executive 43
-Human Resources 42
-Information Technology 42
Cross Border Shopping 8
Customs 2000 . . . . . 7, 19
Customs Activity 13, 34
-Financial Performance 36
-Performance Information 37
-Resource Summary 35
Customs Activity Evaluations
-Customs Commercial System 21
-Customs Enforcement Program 21
Customs Sub-Activities
-Appraisal and Adjustment 34, 39
-Interpretative Policy Determinations and Appeals 34, 40
-Port Operations 34, 37
-Program Development and Systems Maintenance 35
-Program Management and Support 35
Excise Activity 13, 23
-Financial Performance 27
-Performance Information 27
-Resource Summary 25
Excise Duty 7, 18
Excise Sub-Activities
-Appeals 24
-Client Information and Interpretations 23
-Compliance 24
-Policy Development 23
-Program Management, Systems and Support 25
-Verification 24
Facilities 20
Federal Sales Tax Sub-Activities Descriptions 57
Goods and Services Tax 6, 17
Information Technology 19
Mission Statement 53
Remissions 51
Spectrum of Program Results 54-56

Revenu Canada
Douanes et
Accise

Budget
des dépenses
1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-36
ISBN 0-660-57032-7

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Revenu Canada
Douanes et Accise

Préface

Ce plan des dépenses se divise en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et comprend un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Elle est précédée des autorisations de dépenser extraites de la Partie II du Budget des dépenses et du Volume II des Comptes publics. Ce document doit assurer la continuité avec les autres documents budgétaires et aider l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

La section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui motivent les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettent de mieux comprendre le Programme.

Ce document est conçu de manière à servir d'outil de référence et propose plusieurs niveaux de détail pour répondre à divers besoins particuliers. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section et un sommaire des besoins financiers, présenté à la section I, comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, tout au long du document, des renvois permettent de trouver de plus amples renseignements sur les sujets d'un intérêt particulier.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 5

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1992-1993 et résultats récents
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 8
B. Données de base
1. Introduction 11
2. Mandat 12
3. Objectif du Programme 12
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 13
C. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 14
2. Initiatives 16
D. Efficacité du Programme 20

Section II
Analyse par activité

A. Accise 23
B. Douanes 36
C. Administration ministérielle 45

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 49
2. Besoins en personnel 50
3. Dépenses en capital 52
4. Recettes 53
5. Remises 54
6. Coût net du Programme 54
B. Énoncé de mission 55
C. Éventail des résultats du Programme 57
D. Description des sous-activités de la taxe de vente fédérale 60
E. Lois appliquées par Douanes et Accise 62
F. Index 64

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget des dépenses principal 1992-1993	Budget des dépenses principal 1991-1992
	Revenu Canada Douanes et Accise		
1	Dépenses de fonctionnement	804 751	820 602
5	Dépenses en capital	39 637	44 699
10	Contributions	69 000	-
(S)	Ministre du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile	51	51
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	92 668	90 461
Total du Ministère		1 006 107	955 813

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(dollars)	Budget des dépenses principal 1992-1993
	Revenu Canada Douanes et Accise	
1	Douanes et Accise - Dépenses de fonctionnement	804 751 000
5	Douanes et Accise - Dépenses en capital	39 637 000
10	Contributions	69 000 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1992-1993					Budget des dépenses principal 1991-1992
		Budgétaire				
	Années - personnes autorisées*	Fonctionnement	Dépenses en Capital	Subventions et Contributions	Total	
Accise	5 023	344 855	15 970	69 000	**429 825**	433 062
Douanes	7 618	408 261	6 522	-	**414 783**	418 816
Administration ministérielle	1 098	144 354	17 145	-	**161 499**	103 935
	13 739	897 470	39 637	69 000	**1 006 107**	955 813
Années-personnes autorisées en 1991-1992	14 263					

* Voir tableau 25, page 51, pour d'autres renseignements sur les années-personnes

B. Emploi des autorisations en 1990-1991

Crédit (dollars)		Budget des dépenses principal	Total disponible	Emploi réel
	Douanes et Accise			
1	**Dépenses de fonctionnement**	474 793 000	775 238 500	**761 840 934**
5	**Dépenses en capital**	13 739 000	104 804 300	**100 478 514**
10	**Contributions**	-	-	-
(S)	**Ministre du Revenu national-Traitement et allocation pour automobile**	49 000	49 825	**49 825**
(S)	**Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés**	60 472 000	64 875 000	**64 875 000**
(S)	**Décisions prises par la Cour fédérale**		700	**700**
Total du Programme - budgétaire		549 053 000	944 968 325	**927 244 973**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993 et résultats récents

1. Points saillants

Le Ministère a beaucoup changé depuis cinq ans et a dû accomplir de nombreux exploits. Parmi les réalisations, mentionnons l'entrée en vigueur du Système des Douanes pour le secteur commercial (un important système informatique conçu pour assurer un meilleur contrôle des importations commerciales tout en accélérant le traitement et la mainlevée des marchandises), la mise en oeuvre du Système harmonisé de classement tarifaire, l'établissement du cadre administratif relatif à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de même que la planification, la préparation et la mise en application de la taxe sur les produits et services.

Le Ministère a relevé le défi de ces initiatives dans une période de restrictions draconiennes, jumelée à une augmentation sans précédent de la demande de services de la part du public, de nos clients et des divers intervenants. Cette section fait ressortir les secteurs où le Ministère a connu d'importants succès en 1990-1991 et 1991-1992, de même que les grandes activités prévues pour 1992-1993.

• Taxe sur les produits et services

Le 1er janvier 1991, le Ministère amorçait l'application de la taxe sur les produits et services (TPS). En raison des nombreuses communications et des consultations des particuliers, des commerces et des associations touchées par la nouvelle taxe, les divers programmes opérationnels de la TPS tels les remboursements de la TVF, les déclarations et les paiements, la perception et la vérification ont été créés. Le 31 décembre 1991, il y avait quelque 1,74 million d'inscrits. Cinquante-six bureaux régionaux et de district étaient ouverts et offraient des services au public.

En 1991-1992, le Ministère a continué de fournir des renseignements pour faire en sorte que les inscrits puissent obtenir les services et le soutien nécessaires à l'observation volontaire de leurs obligations en vertu de la Loi. Cette insistance sur l'information se poursuivra en 1992-1993 par le biais du Programme d'information.

Le Ministère insistera davantage sur le programme de vérification en 1992-1993, tout en commençant à équilibrer ses efforts pour faciliter l'observation volontaire et les activités parallèles afin de dépister le non-respect accidentel ou volontaire.

L'année financière 1992-1993 marquera le début de l'harmonisation de la taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale

du Québec, en vertu des modalités de l'accord entre les deux gouvernements. À compter du 1er juillet 1992, la province de Québec administrera la TPS à l'intérieur de la province au nom du gouvernement fédéral. Le Ministère travaille actuellement avec le ministère du Revenu du Québec pour assurer la mise en place des liens nécessaires entre systèmes informatiques et administratifs lorsque la province assumera l'administration de la TPS au Québec.

Travaux publics Canada a entrepris, en 1991, la construction d'un centre de traitement permanent de la TPS à Summerside (Île-du-Prince-Édouard). Le centre devrait débuter ses opérations en 1993.

Tout en mettant en application la taxe sur les produits et services, le gouvernement du Canada s'est engagé à éliminer progressivement le programme de la taxe de vente fédérale. L'intégrité de ce programme, de même que les quelques activités restantes associées à la taxe de vente fédérale, a été maintenue et ce, jusqu'au moment du passage à la TPS. Le degré de diminution des activités pour 1990-1991 s'est avéré conforme aux prévisions.

• **Droit d'accise**

Soucieuse de fournir au client des arrangements d'ordre administratif qui jouent en sa faveur, l'Accise, en collaboration avec le ministère des Finances, a entrepris une étude qui portera sur la Loi sur l'accise et ses besoins administratifs. Cette étude s'échelonnera sur une période de trois ans (voir page 18).

• **Douanes 2000**

En mars 1990, le ministre a annoncé «Les Douanes en l'an 2000», le schéma directeur pour l'avenir. Ce plan directeur comprend un nombre de nouvelles initiatives et de modifications à l'infrastructure conçues pour simplifier le mouvement des personnes et des marchandises à faibles risques à la frontière canadienne, jumelées à un programme d'exécution amélioré fondé sur l'analyse du risque et la sélectivité.

En 1991-1992, le Ministère a continué, de façon limitée, les essais-pilotes et la mise en oeuvre de systèmes, mesures qui lui ont permis d'avancer considérablement dans son cheminement vers les objectifs fixés pour Douanes 2000. Par exemple, le Système de traitement des déclarations des voyageurs, comprenant des systèmes automatisés de perception des droits, a permis au Ministère de traiter 15 p. 100 de plus de voyageurs aux Douanes et d'augmenter les perceptions de 37 p. 100. De même, la mise en oeuvre de l'échange électronique des données et les procédures de dédouanement simplifiées dans le secteur commercial ont réduit le temps d'attente de dédouanement pour les importateurs canadiens.

En 1992-1993, le Ministère dirigera les efforts de Douanes 2000 vers un nombre de domaines, incluant le laissez-passer préapprouvé pour les voyageurs aériens, l'examen primaire automatisé, un certain nombre de mesures liées à l'exécution et certaines activités liées à la

cotisation. Ce dernier point comprend une recherche approfondie en matière d'autocotisation et différentes approches à la vérification de l'observation. La mise en oeuvre de façon permanente après 1992-1993 sera fonction des résultats des essais-pilotes (voir page 18).

- **Achats outre-frontière**

Au cours des dernières années, les Canadiens ont augmenté, dans une proportion de 63 p. 100 - 20 p. 100 en 1990 seulement - le nombre de voyages outre-frontière pour magasiner. Ce phénomène a engendré des répercussions économiques importantes surtout pour les Canadiens et les entreprises canadiennes installées dans les communautés frontalières. Les achats outre-frontière se répercutent, de façon importante, sur les opérations de Douanes et Accise parce que les agents des douanes doivent composer avec de longues files d'attente à la frontière et tenter de réduire les files d'attente tout en appliquant les responsabilités liées à la réglementation pour assurer la perception des droits et des taxes, dans le but de protéger le fisc et la compétitivité des entreprises canadiennes. Le Ministère a entrepris un nombre de mesures pour trouver des solutions, par exemple les modifications des systèmes (telles que mentionnées ci-dessus sous «Douanes 2000»), les rencontres entre les représentants du Ministère et les maires des villes frontalières et l'affectation d'employés additionnels pour traiter les voyageurs d'un seul jour.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévisions 1991-1992	Budget des dépenses 1991-1992
Accise	429 825	422 251	433 062
Douanes	414 783	413 115	418 816
Administration ministérielle	161 499	124 142	103 935
	1 006 107	959 508	955 813
Années-personnes*	13 739	14 032	14 263

* Voir tableau 25, page 51, pour d'autres renseignements sur les années-personnes.

Explications de la différence dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993: Les dépenses prévues dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993 sont supérieures de 50,2 millions de dollars (soit 5,3 p. 100), et inférieures de 524 années-personnes à celles du budget des dépenses de 1991-1992. Ces différences sont attribuables principalement aux points suivants :

	Millions de $	Années-personnes
• Transfert de l'administration de la TPS à la province de Québec		
• Coûts d'administration		
- Transferts d'autres ministères	7,3	-
- Réduction des années-personnes au fédéral	-	(652)
• Régime de fonds de pension identique	15,2	-
• Paiements relatifs au réaménagement des effectifs	5,2	-
• Frais de démarrage uniques	5,0	-
• Compressions budgétaires de février 1991	(28,6)	-
• Transfert à Approvisionnements et Services Canada	(2,7)	-
• Systèmes de la TPS - Grand projet de l'Etat	3,6	87
• Achats outre-frontière	6,0	110
• Ajustements salariaux	34,3	-
• Opérations des systèmes	17,4	65
• Diminutions diverses	(12,5)	(134)

Explications des prévisions pour 1991-1992: Les dépenses prévues pour 1991-1992 (au 30 novembre 1991) sont supérieures à celles du Budget des dépenses principal de 1991-1992 de 3,6 millions de dollars, et inférieures de 231 années-personnes. Cette différence est attribuable à diverses questions que doit traiter le Ministère, notamment:

	Millions de $	Années-personnes
• Compressions budgétaires de février 1991	(28,6)	-
• Systèmes de la TPS	(1,8)	-
• Protocole d'entente avec la province du Québec	-	(491)
• Achats outre-frontière	6,2	110
• Décret de remise sur les importations postales	6,8	131
• Ajustements salariaux	12,7	-
• Transfert des installations de Travaux Publics Canada	6,4	-
• Divers	1,9	19

Tableau 2: Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget des dépenses principal	Différence
Accise	419 561	91 787	330 038
Douanes	420 633	383 858	36 769
Administration ministérielle	87 051	73 408	11 385
	927 245	549 053	378 192
Années-personnes *	12 382	9 859	2 523
Total des recettes	26 840 424		

*Voir tableau 25, page 51, pour d'autres renseignements sur les années-personnes.

Au tableau 2, les dépenses réelles de 1990-1991 sont comparées avec le Budget des dépenses. L'augmentation de 378 millions de dollars et de 2 523 années-personnes est un chiffre net, qui se décompose essentiellement comme suit :

	Millions de $	Années-personnes
• Planification et préparation en vue de la mise en oeuvre de la TPS	204,9	1 030
• Perception et administration de la TPS	152,9	1 564
• Transfert des installations de Travaux Publics Canada	6,8	-
• Pressions reliées aux opérations douanières	13,2	96
• Opérations des systèmes	6,1	40
• Ajustements salariaux	15,0	-
• Divers	(21,2)	(207)

Les tableaux 3 et 4 indiquent la répartition des ressources du Ministère en 1992-1993.

Tableau 3: Années-personnes par activité en 1992-1993

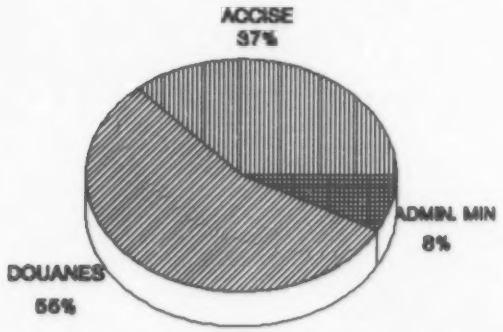

Tableau 4: Dépenses brutes par catégorie en 1992-1993

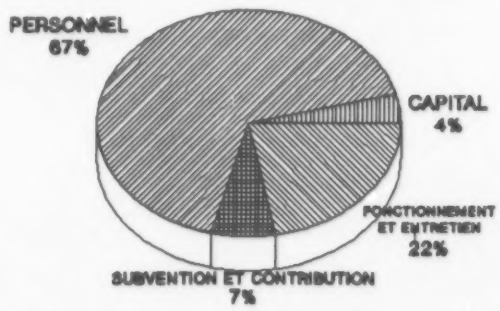

B. Données de base

1. Introduction

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, consiste en un programme dirigé par un sous-ministre qui relève du ministre du Revenu national. Le Ministère s'occupe de trois secteurs d'activités : les recettes, la protection et l'administration de la politique commerciale, dont les résultats contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs socio-économiques du gouvernement. Les paragraphes qui suivent fournissent des détails sur ces trois secteurs.

Dans la mise en application de la législation concernant les recettes, le Ministère perçoit ou s'assure que le montant approprié des taxes sur les marchandises, les taxes sur les produits et services, les droits d'accise et les taxes à l'importation, sont perçus à l'égard des transactions sur le marché intérieur et au moment de l'importation. Les programmes de perception des recettes du Ministère sont fondés sur l'observation volontaire, qu'il s'agisse de simples exigences de déclaration ou de vastes programmes d'information, jumelés à des activités ciblées d'analyse du risque et vérification (y comprise l'exécution). L'efficacité de l'administration du programme de perception des recettes, de concert avec la perception des fonds requis afin de financer les programmes gouvernementaux, doit s'assurer que tous les individus et les entreprises opérant au Canada sont assujettis au même droit, à la même obligation fiscale et aux mêmes possibilités que leurs concurrents.

Revenu Canada, Douanes et Accise (RC-DA) est responsable de l'application, aux points d'entrée, d'un premier processus de tri au nom d'autres ministères gouvernementaux, notamment Agriculture, Santé et Bien-être social, Consommation et Corporations Canada, et Emploi et Immigration. Par ces activités de sélection, le Ministère protège les Canadiens contre l'entrée des personnes indésirables, contre l'importation de marchandises illégales ou interdites comme les armes à feu et les drogues, les produits dangereux ou indésirables comme les déchets toxiques, et il contrôle l'importation des marchandises assujetties à certaines restrictions à l'importation comme certains produits du textile et des vêtements.

Par la mise en application, de façon efficace et équilibrée, des accords commerciaux et des politiques, le Ministère appuie la compétitivité des entreprises canadiennes face aux sociétés étrangères. Les activités du Ministère visant la politique commerciale incluent : la vérification de l'origine, la description et la valeur des marchandises assurant ainsi l'intégrité des accords commerciaux internationaux (p. ex. le GATT et l'ALÉ); les enquêtes et la prise des mesures nécessaires à l'égard des pratiques commerciales déloyales qui menacent l'industrie canadienne ou lui nuisent; l'imposition et la perception des recettes dans le cadre des mesures de protection commerciale.

Fondamentalement, RC-DA existe pour servir le public. En tant que ministère investi de pouvoirs de réglementation, il existe deux composantes à l'aspect du service, c'est-à-dire, l'encouragement des clients à l'observation

volontaire par les programmes d'information et de services connexes, et la détection et la correction de la non-observation par des activités d'observation, de vérification et d'exécution comme la vérification ou l'enquête. La réussite du Ministère dépend de l'équilibre entre ces deux composantes de service et, en ce sens, les modifications aux programmes ou aux systèmes, voire la mise en oeuvre de nouveaux programmes sont guidées par des facteurs comme l'observation obligatoire des règlements, les conséquences des procédures et des processus sur la compétitivité des clients du Ministère, les activités économiques et commerciales qui sont régies par le Ministère et, enfin, dans quelle mesure les déplacements et le commerce sont touchés, c'est-à-dire empêchés ou simplifiés.

La consultation des personnes touchées par les programmes et les systèmes du Ministère est essentielle à l'équilibre approprié entre les activités de facilitation et d'exécution. À cette fin, le Ministère cherche de plus en plus l'opinion et la participation de ses clients dans la recherche de solutions aux problèmes et aux difficultés qui surgissent. À cet égard, le Ministère mettra sur pied en 1992-1993 un point central de gestion, qui s'occupera de la coordination de toutes les activités de consultation au Ministère.

Le Ministère a aussi élaboré un nouvel énoncé de la mission pour guider les employés sur le sens du mot «service» dans un Ministère investi de pouvoirs de réglementation et aviser les clients sur les services qu'ils peuvent s'attendre à recevoir de Douanes et Accise (voir page 55).

2. Mandat

Selon la Loi sur le ministère du Revenu national, Douanes et Accise est responsable «des activités de direction, de réglementation, de gestion et de contrôle liées aux droits de douane et d'accise, y compris les taxes imposées par la Loi sur la taxe d'accise». Le ministre du Revenu national est responsable de la mise en application de la Loi sur les douanes. Les autres lois importantes qui s'inscrivent dans le mandat légal de Douanes et Accise sont le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise; dans tous ces cas, la responsabilité législative revient au ministre des Finances.

Douanes et Accise doit aussi appliquer quelque 70 textes législatifs au nom d'autres ministères, notamment Agriculture Canada, Santé et Bien-être social Canada, Consommation et Corporations Canada, Industrie, Sciences et Technologie, Statistique Canada, et Emploi et Immigration Canada. Les lois que Douanes et Accise applique en tout ou en partie sont présentées à la section III (voir page 62).

3. Objectif du Programme

Douanes et Accise a pour objectif «de faire en sorte que tous les droits, taxes et autres frais et prélèvements connexes soient correctement imposés, perçus et, le cas échéant, remboursés; de contrôler, afin de protéger l'industrie et la société canadiennes, le mouvement des personnes, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au Canada ou qui en

sortent, pour veiller au respect de la loi; de protéger l'industrie canadienne des préjudices réels ou éventuels causés par l'importation effective ou prévue de marchandises sous-évaluées ou subventionnées ou par le recours à d'autres formes de concurrence déloyale de la part d'exportateurs étrangers».

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : Le Programme de Douanes et Accise comprend trois activités: l'Accise, les Douanes et l'Administration ministérielle.

L'Accise est surtout responsable de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la taxe d'accise. Pour sa part, les Douanes appliquent la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et toute autre législation concernant les transactions douanières ou commerciales. Les Douanes traitent surtout avec les voyageurs canadiens et étrangers, les fabricants canadiens, les importateurs et les exportateurs. L'Administration ministérielle regroupe les systèmes, le soutien administratif et opérationnel et les services centraux qui sont nécessaires pour appuyer, de façon efficace et efficiente, les activités Douanes et Accise.

Structure organisationnelle : Les activités de Douanes et Accise sont exécutées à partir de l'Administration centrale à Ottawa et de bureaux et d'installations régionales ou de district répartis partout au Canada. L'organisation traduit la structure des activités, soit celles de l'Accise, des Douanes et de l'Administration ministérielle. La haute direction comprend six sous-ministres adjoints, deux directeurs généraux, deux directeurs et un avocat général, qui relèvent tous du Sous-ministre.

Un sous-ministre adjoint dirige l'Accise qui est décentralisée en 9 bureaux régionaux et 47 bureaux de district, en plus de l'Administration centrale à Ottawa. L'Accise totalisera 5 023 années-personnes en 1992-1993.

L'activité Douanes se compose de la Direction des opérations douanières et de la Direction des programmes douaniers qui sont dirigées chacune par un sous-ministre adjoint. Les tâches sont effectuées à partir de 10 régions qui fournissent des services au public dans quelque 560 endroits au pays, sans compter l'Administration centrale à Ottawa. La Direction des opérations douanières comprend les opérations régionales des Douanes et totalisera 7 160 années-personnes en 1992-1993. La Direction des programmes douaniers (458 a.-p.) se situe à Ottawa, à l'exception d'un petit groupe d'agents qui travaillent à l'étranger, et qui sont impliqués essentiellement dans le domaine des enquêtes effectuées dans d'autres pays.

L'Administration ministérielle regroupe la Direction de la gestion ministérielle, la Direction des ressources humaines et la Direction des techniques d'information, chacune dirigée par un sous-ministre adjoint, la Direction de la vérification et de l'évaluation et celle des Communications, qui relèvent chacune d'un directeur général, ainsi que le Bureau administratif de la haute direction. Ce dernier comprend la Division des affaires ministérielles et internationales et la Division des affaires internes, dirigées chacune par un directeur, ainsi que le Contentieux, dirigé par un avocat général. L'Administration ministérielle occupe des bureaux qui se trouvent surtout à

l'Administration centrale à Ottawa et comptera 1 098 années-personnes en 1992-1993.

Le tableau 5 indique les liens entre la structure organisationnelle du Ministère et la structure de ses activités; ce tableau présente aussi une répartition complète des ressources en 1992-1993.

Tableau 5: Ressources de 1992-1993 selon la structure de l'organisation et les activités

	ACCISE	DOUANES		ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE					
	S.M.A. Accise	S.M.A. Opérations douanières	S.M.A. Programmes douaniers	S.M.A. Gestion ministérielle	S.M.A. Techniques d'information	S.M.A. Ressources humaines	D.G. Vérification et Évaluation	D.G. Communi-cations	Haut direc tion
Accise milliers de $ A.-P.	429 825 5 023								
Douanes milliers de $ A.-P.		383 655 7 160	31 128 458						
Administration ministérielle milliers de $ A.-P.				50 530 401	74 917 236	20 969 293	6 688 68	3 875 40	4 52 6
Dépenses totales	429 825	383 655	31 128	50 530	74 917	20 969	6 688	3 875	4 52
Années-personnes	5 023	7 160	458	401	236	293	68	40	6

C. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Au cours des années à venir, le Ministère devra s'adapter à d'importants changements sociologiques et économiques. Les facteurs clés dont il est question ci-dessous revêtiront une importance particulière pour Douanes et Accise.

Conjoncture économique et charge de travail: La charge de travail de Douanes et Accise continuera d'augmenter en raison de nombreux facteurs économiques externes et en raison de modifications dans le monde des affaires. Il faudra composer avec cette augmentation en période de restriction dans le secteur public.

L'activité Douane sera touchée par les modifications des instruments de travail dans le commerce et par la croissance sans cesse de la charge de travail. Le pays se dirige davantage vers une libéralisation des échanges

commerciaux et des mouvements des voyageurs, surtout dans le cas des blocs commerciaux existants ou nouveaux. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis reste toujours très important en raison de l'entrée en vigueur des réductions tarifaires et des effets secondaires toujours manifestes, sur les Douanes et l'Accise. Une entente tripartite incluant le Mexique aura des répercussions marquées sur le Ministère, tout comme l'intégration des économies européennes, les économies de marché qui naissent en Europe de l'Est et l'importance accrue des pays de la région du Pacifique.

Après une période de croissance modérée ou même de baisse des importations, nous prévoyons une augmentation rapide du volume des expéditions en provenance de toutes les régions du monde en 1992-1993. Cette situation accentuera la pression sur les opérations des Douanes pour le secteur commercial. L'année 1992 est la quatrième année d'une période de mise en place de dix ans de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. La poursuite des réductions tarifaires et la libéralisation des règlements résultants de l'accord entraînera une augmentation du volume des importations et une augmentation de l'application des dispositions du Tarif des États-Unis.

Le nombre de voyageurs traités par les Douanes a augmenté de façon rapide depuis quelques années. Avec la montée du dollar canadien et la baisse générale des tarifs et des taxes sur les marchandises importées, les Canadiens se rendent plus souvent aux États-Unis. Alors que l'augmentation du nombre de voyageurs semble avoir modéré un peu en 1991, le nombre de voyageurs prévus en 1991-1992 devrait augmenter d'environ 8,2 p. 100 et de 7,9 p. 100 en 1992-1993, ce qui représente une surcharge, tant pour les ressources humaines que matérielles dans les bureaux de douane concernés.

Dans le cas de la composante Accise, l'activité de l'Accise a été modifiée en profondeur au cours de l'année écoulée. Les modifications apportées à la Loi sur la taxe d'accise pour tenir compte de la taxe sur les produits et services ont entraîné une expansion considérable de l'organisation et de la clientèle, et modifié en profondeur les opérations. Depuis le 31 décembre 1991, on compte environ 1,74 million d'inscrits à la TPS. Les demandes de renseignements et de services de la part du public ont été plus nombreuses que prévu, créant ainsi des pressions inattendues sur la charge de travail, ce qui n'a toutefois pas empêché l'activité de rencontrer ses objectifs.

Décisions de principe du gouvernement: Parmi les plus importantes décisions de principe du gouvernement qui toucheront les opérations de Douanes et Accise dans les années à venir, il faut noter:

- la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services pour remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale et d'autres changements émanant de la réforme fiscale;
- les efforts pour réduire l'entrée au Canada de drogues illégales;
- la poursuite et l'accélération de la libéralisation du commerce résultant de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les résultats de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales et les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique;
- les efforts continus du gouvernement pour réduire le déficit fédéral;

- la déréglementation continue des industries du camionnage et du transport aérien;
- l'insistance accrue sur le service au public et la consultation de groupes de clients en conformité avec Fonction publique 2000;
- l'insistance accrue sur la réduction de la paperasserie pour les clients, qu'ils soient internes ou externes;
- la mise en application des règlements découlant de la Loi sur les langues officielles;
- la préoccupation accrue de la protection de l'environnement;
- l'insistance accrue sur la compétitivité afin de permettre aux entreprises canadiennes de fonctionner avec succès malgré la globalisation des marchés.

La participation du Ministère à ces décisions de principe va du soutien permanent à la mise en oeuvre et à l'exécution même, selon le cas.

Changements technologiques: Le Ministère a de plus en plus recours à la technologie depuis plusieurs années. Cette tendance se poursuivra au fur et à mesure que le Ministère se dirige vers l'amélioration des services aux clients. L'engagement du Ministère à l'égard des techniques d'information est fondé sur la nécessité de suivre les entreprises qui doivent communiquer par moyen électronique avec les systèmes administratifs de RC-DA. Le Ministère reconnait que la souplesse, l'exactitude et la vitesse des opérations des systèmes automatisés constituent des facteurs importants dans sa capacité de répondre à la demande de ses clients et la nécessité de rester compétitif sur les marchés intérieurs et étrangers.

Un élément clé de la stratégie globale d'automatisation du Ministère est l'exploitation de la technologie de l'échange électronique des données (ÉÉD) dans la mesure du possible, ce qui permet d'améliorer l'efficience et l'efficacité du traitement des transactions commerciales à l'importation et, en conséquence, de contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché global. Douanes et Accise est reconnu comme chef de file dans l'utilisation de l'ÉÉD et a déjà réalisé des économies importantes, tant pour l'administration fédérale que le secteur privé par l'entrée en vigueur du Système automatisé d'échange de données des Douanes (CADEX), un système pour la transmission électronique des renseignements de l'importateur ou du courtier aux Douanes. En plus de la réduction des coûts et de la paperasserie, l'ÉÉD crée de nouvelles occasions pour la modification fondamentale du processus douanier. Le Ministère évalue aussi le recours possible aux télévirements comme moyen de simplifier la comptabilité et d'améliorer les mouvements de l'encaisse.

La technologie permet aussi au Ministère d'améliorer davantage la prestation des programmes dans d'autres domaines comme l'utilisation de matériel perfectionné de radiographie pour découvrir des drogues et d'autres substances interdites.

2. Initiatives

En réponse aux pressions résultant de ces divers facteurs internes et externes touchant le Ministère, son fonctionnement et ses clients, le Ministère a déterminé un certain nombre de priorités stratégiques visant à orienter ses activités de façon à tenir compte du milieu. Ces priorités

comportent des engagements directement liés aux principales initiatives de l'administration fédérale comme la réforme des taxes de vente et d'accise, de même que les activités portant sur la politique commerciale comme celles qui sont englobées ou envisagées dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les modifications à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'accord proposé de libre-échange nord-américain. Les priorités stratégiques du Ministère comprennent aussi les entreprises directement liées aux opérations importantes du Ministère, incluant la gestion continue de la taxe sur les produits et services de l'Accise aux séries d'initiatives conçues pour simplifier un grand nombre de systèmes de gestion du côté des Douanes, améliorant ainsi le service au public. Pour compléter ces principales priorités opérationnelles, le Ministère continue le renouvellement et l'amélioration stratégique dans un nombre de domaines clés de soutien, incluant l'examen des infrastructures organisationnelles et technologiques et des installations.

Les grandes initiatives en ce sens sont présentées ci-dessous. Les données concernant la taxe sur les produits et services et Douanes 2000 mettent à jour et complètent les rapports sur ces initiatives qui sont incluses dans le budget des dépenses de 1991-1992.

Taxe sur les produits et services : La taxe sur les produits et services (TPS) a été mise en oeuvre le 1er janvier 1991, selon un programme de planification et de préparation axé sur la simplicité pour le vendeur et l'aide à ce dernier pour la mise en oeuvre.

Au 31 décembre 1991, on comptait 1,74 million d'inscrits à la TPS. Le programme conçu pour aider les vendeurs à se préparer en vue de la TPS a beaucoup contribué à faciliter la mise en oeuvre. En 1990-1991, les employés du programme de demande de renseignements, du programme de consultation et des programmes ont répondu à quelque 2,6 millions de demandes téléphoniques de renseignements, tenu 4 872 colloques d'information technique et 623 séances d'information aux entreprises et mis au point et distribué 202 guides de secteurs et notes de service, guides généraux, dépliants, livrets et bulletins d'information technique. Les systèmes automatisés pour le traitement des déclarations de taxe et la comptabilité des recettes, incluant l'inscription, les déclarations et les paiements, de même que la mainlevée initiale dans le domaine de l'observation, de la vérification et des ristournes se sont avérés opérationnels.

En 1991-1992, le Ministère a continué son plan pluriannuel de mise en oeuvre de la TPS qui se terminera avec la mise en application complète étalée sur les prochaines années. Le Ministère poursuivra la consultation des inscrits, des commerces et des fabricants par l'entremise de colloques, du service téléphonique de renseignements, de publications et de communiqués de presse. Le Programme de consultation, qui, selon les plans, devait être abandonné en 1991-1992, sera maintenu comme programme permanent en raison des conséquences positives qu'il a apportées. Une activité spéciale de service à la clientèle a été ajoutée au niveau régional dans le but de consulter les clients et de suivre les services offerts aux commerçants. En 1991-1992, le Programme relatif aux petites entreprises a continué à viser les clients qui sont considérés comme des petites entreprises. Un réseau régional de coordonnateurs a été mis sur pied afin de simplifier l'aide et la

consultation, un programme de formation a été établi et le programme d'affichage a continué d'aider les commerces dans l'explication des politiques des prix en vertu de la Taxe sur les produits et services. Le Ministère continue d'élaborer et de simplifier l'aspect soutien des systèmes automatisés du programme visant les produits et services en 1991-1992 conformément au plan pluriannuel de mise en oeuvre des systèmes.

En 1992-1993, l'Accise concentrera ses efforts dans trois domaines, c'est-à-dire le service au public, la stimulation de l'observation volontaire, et la mesure et l'assurance de l'observation du programme pour la perception des droits et des taxes. Dans l'ensemble, il y aura équilibre entre les fonctions qui offrent le service au public (stimulant ainsi l'observation volontaire) et celles qui décèlent et corrigent la non-observation accidentelle ou délibérée.

Le Ministère poursuivra, en 1992-1993, ses activités liées à l'établissement d'un centre permanent de traitement de la TPS à Summerside (I.-P.-E.). La construction a été commencée en 1991-1992. Le centre devrait être entièrement opérationnel en 1994.

Une entente a été conclue avec la province de Québec qui sera responsable, à partir du 1er juillet 1992, d'administrer la TPS dans cette province au nom du gouvernement fédéral.

Examen de la Loi sur l'Accise: Le 1er février 1991, le Ministère a appliqué de nouveaux règlements à la Loi sur l'accise, permettant ainsi les paiements mensuels des droits d'accise. Ces droits, prélevés sur la bière de fabrication canadienne, les spiritueux et le tabac, étaient habituellement payés sur une base quotidienne. Cette modification résultait en partie d'importants ajustements en matière de taux des droits qui ont été apportés pour assurer la neutralité des recettes lors du remplacement de la taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services le 1er janvier 1991. Ces nouveaux règlements assureront aussi un traitement plus équitable lorsque les fabricants de produits canadiens paient les droits d'accise, et les importateurs les droits de douane. Finalement, grâce à ces nouveaux règlements, le calendrier de paiements des droits d'accise est plus conforme à celui d'autres taxes fédérales. Le plan d'action des droits d'accise du Ministère, établi pour une période de trois ans, prévoit d'autres modifications à l'administration des droits d'accise. Ce plan d'action comprend une évaluation globale de la loi sur l'Accise et ce, en collaboration avec le ministère des Finances.

Douanes 2000 : En 1991-1992, le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre de «Les Douanes en l'an 2000 : un schéma directeur pour l'avenir». Il s'agit d'une série complète de mesures connexes visant les voyageurs, le secteur commercial, l'évaluation et les processus d'exécution, qui aboutiront à l'amélioration du service ainsi que de l'efficacité, de l'efficience et de la souplesse des opérations. En 1991-1992, le Ministère a lancé avec succès un certain nombre de projets incluant les systèmes automatisés de perception et a conçu les voies spéciales et rapides pour accélérer le traitement des voyageurs. Il a aussi obtenu des résultats positifs dans l'application de l'EED et des systèmes automatisés de mainlevée dans les opérations visant le secteur commercial. Le système d'auto-sélection dans les aéroports a été mis

en oeuvre avec succès dans les aérogares I et III de l'aéroport international Pearson.

En 1991-1992, le Ministère a mis en oeuvre les mesures suivantes, et on prévoit que les dépenses atteidront 60 années-personnes et 5,7 millions de dollars :

- Système de déclaration douanière de Peace Arch (PACE);
- Voies rapides (Windsor et Niagara Falls/Fort Erie);
- Voies désignées (9 emplacements);
- Système de traitement des déclarations des voyageurs;
- Echange électronique des données;
- Mainlevée à la LIP (dédouanement commercial accéléré);
- Service d'information automatisé des douanes (prévu pour janvier 1992);

En 1992-1993, le Ministère a l'intention de tester ou de mettre en oeuvre un certain nombre d'initiatives de Douanes 2000, incluant :

- les équipes d'intervention mobiles;
- le système informatique intégré; et
- le Système interministériel de données sur les échanges commerciaux.

En même temps qu'il lançait Douanes 2000, qui portait surtout sur l'augmentation de l'efficience et de l'efficacité opérationnelle dans les activités de traitement des douanes avant l'arrivée et dans les bureaux d'entrée, le Ministère a entrepris un examen de la fonction de cotisation douanière pour s'assurer que cet élément critique de la mise en application de la politique du Ministère visant le secteur commercial est organisé de façon à répondre aux besoins actuels et futurs. Les tarifs ne jouent plus le même rôle de protection de l'industrie canadienne par suite de la modification de nos politiques commerciales comme l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis et les négociations commerciales multilatérales en cours en vertu du GATT. Cependant, lorsque des droits sont imposés, ils jouent un rôle essentiel de protection des entreprises canadiennes, tout comme les données commerciales utilisées par tous les paliers de gouvernement et le secteur privé dans la planification à court et à long terme. En 1992, le Ministère continuera d'examiner les fonctions de cotisation des douanes et les mécanismes de prestation pour trouver des moyens de réduire les retards non justifiés tout en assurant une observation maximale des lois commerciales du Canada et des règles de jeu équitables pour les importateurs et fabricants canadiens, et l'exactitude des données sur le commerce.

Techniques d'information : Le succès qu'a connu le Ministère en répondant à la demande de service de ses clients, tout en respectant l'intégrité des programmes dont il a la charge dépend de plus en plus de la capacité et de la souplesse de ses systèmes d'information. A ce sujet, le Ministère doit être en mesure de répondre aux besoins des entreprises en matière de communications électroniques (et non sur papier) avec le Ministère. Des progrès remarquables ont été notés à ce sujet comme l'indiquent les systèmes très satisfaisants mis sur pied par le Ministère jusqu'à ce jour. Pour continuer à progresser en ce sens, et pour faire en sorte que l'infrastructure de la technologie d'information du Ministère soit souple et adaptable face aux exigences rapidement changeantes de ses clients et du milieu, le Ministère étudie

diverses stratégies de la gestion de l'information pour régir l'acquisition, la gestion et l'utilisation du matériel technologique connexe incluant les tendances actuelles et futures dans le domaine des normes et des nouveautés dans le matériel et les logiciels, le traitement des images d'extraction de textes, le courrier électronique et les interfaces avec les utilisateurs.

Installations : Douanes et Accise compte quelque 700 bureaux à la frontière et à l'intérieur dans toutes les régions du pays. Pour respecter notre mandat, ces installations doivent être conformes aux exigences opérationnelles du Ministère et des clients tout en offrant un milieu de travail sécuritaire pour les employés, les voyageurs et les autres utilisateurs. Le Ministère est déterminé à élaborer une stratégie et un programme de gestion globale visant les installations ministérielles en 1992-1993 afin de réduire, dans la mesure du possible, les obstacles aux services opérationnels et de protéger la santé et la sécurité des employés et des autres personnes qui utilisent les installations du Ministère. D'importantes rénovations sont en cours ou seront entreprises dans divers emplacements (voir page 52).

D. Efficacité du programme

Pour l'exécution de son programme, le Ministère s'appuie sur l'intégrité de ses clients et suppose que la vaste majorité de ceux-ci se conformeront à la loi si elle est appliquée uniformément et équitablement et de façon à tenir compte de leurs besoins. Dans le contexte du régime fiscal canadien, fondé sur l'autocotisation, il est d'une importance capitale de diffuser les renseignements relatifs aux lois, aux programmes et aux politiques en constante évolution en temps opportun et de respecter les principes de simplicité et d'intrusion minimale. Parallèlement aux efforts concertés qu'il déploie pour faciliter l'observation de la loi, le Ministère doit également appliquer un programme d'exécution capable de dissuader les contribuables de se soustraire aux obligations que leur impose la loi.

Le programme du Ministère doit arriver à créer un équilibre approprié entre les mesures requises pour faciliter l'observation de la loi et celles qui sont nécessaires pour en assurer l'exécution. La meilleure façon de juger de l'efficacité du Ministère dans l'exécution de son programme est d'examiner ses deux principales activités, c'est-à-dire l'Accise et les Douanes.

Accise : L'activité Accise gère l'application de la Loi sur l'accise, de la Loi sur la taxe d'accise ainsi que d'autres lois et règlements pertinents et assure ainsi le calcul, la perception et, le cas échéant, le remboursement des droits, des taxes et des autres frais et cotisations à un coût minimal pour le public et de manière à gagner le plus possible la confiance du public dans l'intégrité, l'efficience et l'équité du processus. En raison de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, aucune étude importante d'évaluation n'a été effectuée à l'Accise en 1990-1991.

Douanes : L'activité Douanes a pour mandat d'appliquer la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et d'autres lois connexes et, par le fait même, de contrôler, pour la protection de l'industrie et de la société canadiennes, le mouvement des personnes, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au pays ou qui en sortent. En appliquant ces dispositions législatives, les Douanes protègent aussi

l'industrie canadienne contre tout préjudice réel ou éventuel causé par l'importation réelle ou prévue de marchandises sous-évaluées ou subventionnées, ou par tout autre genre de concurrence étrangère déloyale. Trois études d'évaluation portant sur les résultats des programmes de l'activité Douanes sont décrites ci-après.

(i) Une évaluation du Système des douanes pour le secteur commercial (SDSC) a été terminée en 1991-1992. Le SDSC est entré en vigueur en janvier 1988 afin d'améliorer les services à la clientèle et l'efficacité par rapport aux coûts des opérations douanières visant le secteur commercial. Il s'agissait d'une entreprise immense pour le Ministère nécessitant un nouvel ordinateur principal central, de nouveaux logiciels et l'automatisation de quelque cinquante sites. La mise en oeuvre du SDSC a coïncidé avec l'entrée en vigueur d'un tout nouveau système de classement tarifaire et de codage statistique, le Système harmonisé. Le système demandait aussi une nouvelle série de documents et de formules pour la déclaration et le dédouanement. Il va de soi que le rôle de tous les employés affectés au secteur commercial a été modifié, qu'environ 4 500 employés ont été inscrits à une formation et qu'il y a eu une importante campagne d'information publique s'adressant à plus de 300 entreprises de courtage et 80 000 entreprises d'importation.

L'étude d'évaluation a permis de conclure que la planification et la mise en oeuvre du SDSC sont perçues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère, comme une réalisation importante. Les éléments critiques aux opérations ministérielles ont été mis en oeuvre à temps et les problèmes majeurs ont été peu nombreux, surtout en regard de l'importance et de la complexité du projet. Les objectifs fixés en matière de réduction des coûts du SDSC ont aussi été atteints. La plupart des clients sont d'avis que les avantages du SDSC compensent les coûts engagés pour s'adapter au nouveau système, surtout en raison de la composante CADEX (Système automatisé d'échange de données des Douanes) qui leur permet de transiger directement avec les Douanes à l'aide de la technologie de l'EED. Un autre avantage est la réduction du temps de mainlevée dans la plupart des bureaux depuis l'entrée en vigueur du SDSC.

Certaines lacunes ont été constatées dans le SDSC, entre autres, les besoins de matériel et de maintenance, les problèmes de la fonction cotisation des douanes, l'information de gestion et le ciblage de l'information à l'appui de l'exécution. Ces défauts sont bien connus et ont fait l'objet d'examen par le Ministère. On cherche des solutions dans le cadre des travaux en cours ou dans le cadre des initiatives de Douanes 2000.

(ii) Une étude d'évaluation du programme spécial d'exécution douanière de la Division de l'interdiction et de la Division du renseignement et des enquêtes a été complétée en octobre 1990. Le but global et l'objectif du programme est la protection des entreprises canadiennes et de la société contre la fraude commerciale (qui peut contribuer à réduire le rendement économique sur le marché intérieur), contre les marchandises interdites comme les stupéfiants, les armes à feu et la pornographie (qui menacent le comportement social du pays et augmentent les coûts aux contribuables

pour les programmes additionnels tant sociaux que de réhabilitation), contre l'importation et l'exportation illégales de la technologie stratégique (question de sécurité nationale) et contre les étrangers indésirables qui viennent au Canada et qui pourraient commettre des actes criminels, incluant des actes de terrorisme. L'étude a fait ressortir quatre points à étudier. Les points à évaluer feront l'objet d'une analyse dans le cadre des «études indépendantes» un peu plus loin.

a) Exécution à Douanes Canada - mesures de rendement : L'étude de suivi a été effectuée dans le cadre de la réponse aux demandes de renseignements sur la performance des programmes comme moyen d'évaluer la répercussion de l'exécution aux Douanes et de jauger l'impact des stratégies qui évoluent. Les mesures de la performance nécessaires en matière d'exécution ont été axées sur la détection des drogues et de la fraude commerciale, du terrorisme, des enfants disparus et sur les questions environnementales. L'étude a été complétée, et la mise en application de ces mesures de la performance devrait se faire au cours du prochain exercice. Les mesures de la performance sélectionnées sont fondées sur les objectifs d'exécution que le Ministère a énoncés et doivent être représentatives des activités réelles des unités d'exécution. Chaque unité de mesure était conçue pour illustrer le lien entre les résultats immédiats et visibles de l'activité d'exécution et les objectifs d'observation plus larges de l'organisme. Elles doivent appuyer les gestionnaires dans le contrôle et, finalement, la réglementation de l'utilisation des ressources contrôlables selon les résultats obtenus.

b) Exécution à Douanes Canada - ciblage : Une étude de l'efficacité des techniques de ciblage de Douanes Canada utilisées dans la détection de la contrebande est présentement en cours et devrait être terminée d'ici mars 1992. Le but premier de cette étude sera de déterminer dans quelle mesure les techniques de ciblage sont efficaces. L'étude permettra aussi de déterminer les facteurs qui contribuent à des saisies importantes, d'examiner les conséquences des activités du renseignement et d'explorer d'autres méthodes de ciblage.

Section II
Analyse par activité

A. Accise

Objectif

L'objectif de l'activité Accise est d'appliquer la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise (incluant la taxe sur les produits et services) et les autres lois et règlements pertinents et de veiller ainsi à ce que le calcul, la perception et, le cas échéant, le remboursement des droits, des taxes et de tous les autres prélèvements exigibles se fassent aussi économiquement que possible et de manière à nourrir la confiance du public en l'intégrité, l'efficience et l'équité du processus. [À cet égard, l'activité Accise encourage et facilite grandement le respect des lois et règlements pertinents et appuie la contribution du Ministère à la stratégie socio-économique du gouvernement.]

Description

L'intégration de la nouvelle subdivision de l'activité Accise est introduite dans la présente partie du budget. La nouvelle structure ou subdivision, qui comprend six sous-activités, reflète le cadre de gestion établi pour l'administration de l'activité Accise et ce, de façon continue.

Élaboration de la politique : Cette sous-activité assure l'établissement approprié de politiques et de procédures administratives facilitant l'application de la législation, y compris les demandes en vertu des accords fédéraux d'harmonisation de la taxe, et le traitement de la taxe, aux douanes, des marchandises d'importation. Elle comprend aussi certains services indirects aux vendeurs comme la communication, au ministère des Finances et à d'autres ministères, de leurs observations sur l'applicabilité des projets de lois ou de règlements sur le plan administratif. Elle assure aussi la communication de décisions anticipées qui permettent aux fiscalistes et aux inscrits de déterminer la position du Ministère sur les répercussions fiscales de certaines opérations commerciales envisagées. Dans le cadre de cette sous-activité, l'opinion des personnes directement touchées par les lois et les règlements nouveaux ou modifiés est activement sollicitée pour que les intérêts de tous soient pris en considération dans l'élaboration de la politique. Une orientation fonctionnelle est fournie au personnel des services extérieurs pour toutes les questions concernant la politique fiscale. Cette sous-activité absorbera 5 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité Accise en 1992-1993.

Information des clients et interprétation : Cette sous-activité assure la prestation de services directs aux personnes touchées par la taxe et comprend les réponses aux demandes de renseignements des vendeurs et des inscrits, les décisions concernant la taxe et les services d'interprétation et de consultation. Les inscrits aux fins de la TPS et les titulaires de licence aux fins des droits d'accise sont renseignés sur leurs droits et leurs obligations selon les lois, les règlements, les politiques et les procédures en vigueur. Des mécanismes sont prévus pour la consultation et des Bulletins de l'information technique (BIT), des mémorandums, des brochures et des dépliants sont publiés pour assurer l'uniformité dans l'application de la loi, aider les inscrits à mieux comprendre les lois et les règlements et en favoriser l'observation. Le public peut consulter la base de données du Service électronique de renseignements (SER) qui le renseigne sur les lois, les règlements, les documents techniques, les mémorandums et les décisions concernant la TPS. Pour tenir compte de la politique d'ouverture, d'accessibilité et d'efficacité du Ministère, la plupart de ces services sont offerts dans les bureaux de district et les bureaux régionaux. Cette sous-activité absorbera 6 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité Accise en 1992-1993.

Observation : Cette sous-activité assure l'inscription (obligatoire ou facultative) des vendeurs et la mise à jour des renseignements concernant l'inscription. Grâce au traitement rapide des déclarations et des remboursements dûs, les recettes sont protégées, et l'observation est encouragée. Les recettes provenant de la TPS et des droits d'accise, qui comprennent les versements volontaires, les taxes et les droits en souffrance et les amendes sont perçues, déposées et comptabilisées. Les noms de ceux qui négligent de produire leur déclaration ou dont les comptes sont en souffrance sont relevés, et ceux-ci sont informés et ont la possibilité de s'acquitter de leurs obligations avant que des mesures de perception soient prises. Les contrevenants font l'objet d'une cotisation et sont pénalisés. Cette sous-activité absorbera 17 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité Accise en 1992-1993.

Vérification : Grâce à diverses techniques de vérification, cette sous-activité permet de relever les paiements de droits et de taxes en trop ou en moins et les erreurs dans les crédits de taxe sur intrants en faisant une vérification sélective des inscrits et des titulaires de licence. Le Ministère a le droit de procéder à une vérification des déclarations dans les quatre ans suivant la date de production de la déclaration. Les demandes de remboursement sont examinées pour confirmer le droit du demandeur au remboursement et le montant qui doit être remboursé. Des renseignements sont fournis aux inscrits et aux titulaires de licence pour faciliter l'autocotisation et l'observation volontaire. Le Ministère s'engage à être juste et équitable dans l'application du régime fiscal en informant les inscrits des «règles du jeu» et des principes de base de l'exécution. Le taux d'observation des lois et des règlements est déterminé, et des mesures sont prises pour encourager l'observation volontaire. Les soupçons de non-observation ou de fraude font l'objet d'une enquête, et des poursuites sont engagées s'il y a lieu. Cette sous-activité absorbera 33 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité Accise en 1992-1993.

Appels : Cette sous-activité assure l'examen des avis d'opposition produits par les inscrits au fins de la TPS, les titulaires de licence de la TVF et les demandeurs de remboursements. Elle comprend aussi la préparation des dossiers du Ministère dans les appels interjetés devant le Tribunal canadien du commerce extérieur, la Cour canadienne de l'impôt, la Division de première instance de la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale. La fonction Appels, structurée sur une base décentralisée, a pour but d'accélérer le processus. Cette sous-activité absorbera 3 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité Accise en 1992-1993.

Gestion, systèmes et soutien du Programme : Cette sous-activité fournit les auxiliaires nécessaires au soutien des diverses fonctions de l'Accise, ce qui comprend les applications utilisées dans les domaines de la gestion, des finances, de l'administration, de la recherche et du développement et les systèmes TED. La fonction Systèmes TED comprend les activités intégrées à l'échelle nationale qui sont nécessaires au soutien de l'administration de l'accise, la conception et l'évaluation des systèmes et des solutions de rechange envisagées ainsi que l'élaboration, l'essai, la mise en oeuvre et l'entretien de ces systèmes. Dans la fonction Recherche et développement sont compris l'élaboration et la mise en oeuvre de projets de recherche internes ainsi que la prestation des services d'analyse et de consultation nécessaires pour l'activité, y compris l'élaboration et la mise à jour des modèles utilisés dans l'analyse de l'impact des structures et des politiques fiscales. La fonction R et D comprend aussi la production de statistiques sur la TPS et sert de point de convergence pour les communications avec les autres autorités compétentes et les organismes internationaux sur toutes les questions d'administration fiscale. Cette sous-activité absorbera 20 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité Accise en 1992-1993.

Les ressources qui restent pour cette activité, soit 16 p. cent, sont attribuables au remboursement à la province de Québec pour l'administration de la TPS.

Sommaire des ressources :

Les ressources attribuées à l'activité Accise comprennent 5 023 années-personnes et 431 025 millions de dollars, ce qui représente environ 37 % des années-personnes du Ministère et 43 % des dépenses du Ministère. Sur l'ensemble des dépenses prévues pour cette activité en 1992-1993, 55 % sont des frais de personnel, 25 % d'autres frais de fonctionnement, 4 % des dépenses en capital et 16 % de cotisations.

Tableau 6: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A.P.	$	A.P.	$	A.P.
Élaboration de la politique	23 373	125	25 641	128	5 058	105
Information des clients et interprétations	25 049	413	36 909	520	35 633	447
Observation	72 337	991	73 156	986	32 859	548
Vérification	141 929	2 534	139 695	2 531	57 480	1 232
Appels	12 150	208	9 575	166	3 079	68
Gestion, systèmes et soutien du Programme	85 987	752	137 275	783	80 546	546
Planification et préparation	-	-	-	-	204 906	1 030
Remboursement au Québec - administration de la TPS	69 000	-	-	-	-	-
	429 825	5 023	422 251	5 114	419 561	3 976

Le Budget des dépenses pour 1992-1993 est inférieur d'environ 3,2 millions de dollars et de 582 années-personne au Budget des dépenses de 1991-1992. Dans l'ensemble, cette diminution est attribuable aux activités suivantes :

	Millions de $	Années-personnes
• Transfert de l'administration de la TPS à la province de Québec		
• Coûts d'administration		
- Compensations d'autres ministères	7,3	
- Réduction nette des années-personnes au fédéral	-	(652)
• Régime de fonds de pension identique	15,2	-
• Frais de démarrage uniques	5,0	-
• Paiements relatifs au réaménagement des effectifs	5,2	-
• Budget de février 1991	(12,9)	-
• Transfert à Approvisionnements et Services Canada	(1,0)	-
• Systèmes de la TPS	3,6	87
• Transfert des opérations de systèmes à l'administration ministérielle	(20,5)	(17)
• Diminution du programme	(5,1)	-

Il y aura modification dans l'administration de la TPS en 1992-1993. À compter du 1er juillet 1992, la province de Québec administrera la TPS à l'intérieur de son territoire, au nom du gouvernement du Canada, à un coût de 69 millions de dollars en 1992-1993. Ce chiffre se répartit comme suit : 49 millions de dollars pour l'administration directe de la taxe par la province, et 20 millions de dollars pour des coûts uniques reliés à l'instauration par la province d'un régime de fonds de pension identique, permettant ainsi aux employés fédéraux qui transfèrent à la province de conserver leurs droits à leur fonds de pension et aux dispositions s'y rattachant, ainsi que pour les frais de démarrage uniques. Des 49 millions de dollars requis pour l'administration par la province, 7,3 millions de dollars ont été compensés par des réductions dans les budgets d'autres ministères. Les coûts directs encourrus par les bureaux régionaux de Douanes et Accise dans la province de Québec ont été réduits par un montant approprié.

Les prévisions de 1991-1992 sont inférieures de 10,8 millions de dollars et de 491 années-personnes au Budget des dépenses de 1991-1992. La diminution de 10,8 millions de dollars est un chiffre net, qui se décompose comme suit:

	Millions de $
• Ajustements budgétaires de février 1991	(12,9)
• Systèmes de la TPS	(1,8)
• Le programme et la montée inflationniste	3,9

Les prévisions pour 1991-1992 sont inférieures de 491 années-personnes au Budget des dépenses, à la suite du protocole d'entente signé avec le Québec en vue de l'administration de la TPS à l'intérieur de ses territoires. Il a été convenu que Revenue Canada imposerait une restriction sur le nombre de ses employés permanents qui seront embauchés dans la province de Québec, facilitant ainsi la transition des responsabilités administratives vers le Québec. Pour combler ses besoins en personnel, le Ministère favorisait des détachements d'employés du gouvernement du Québec.

Dans le budget des dépenses de 1991-1992, une subdivision provisoire de l'activité Accise a été utilisée, un élargissement de la structure étant nécessaire pour l'ajout des fonctions de la taxe sur les produits et services aux opérations existantes de l'Accise. L'analyse détaillée des résultats financiers de 1990-1991 (voir Tableau 7) est fondée sur la structure provisoire utilisée dans le Budget des dépenses de 1991-1992. La différence entre l'utilisation réelle des ressources de 1990-1991 et le Budget des dépenses (soit 327,7 millions de dollars et 2 309 années-personnes) est attribuable à divers facteurs, notamment:

	Millions de $	Années-Personnes
• La planification et la préparation visant la mise en oeuvre de la TPS	204,9	1,030
• La perception et l'administration de la TPS	145,7	1,445
• La sous-utilisation des sous-activités de la TVF	(22,8)	(166)

Les sous-activités de la TVF sont exposées à la Section III, Renseignements Supplémentaires (voir page 60). Dans le Budget des dépenses de 1993-1994, les sous-activités soutenues de la TVF seront présentées comme faisant partie de la nouvelle structure intégrée de sous-activité, telle que décrite au paragraphe précédent.

Tableau 7: Résultats financiers de 1990-1991

(en milliers de dollars)	Réel	Budget des dépenses principal	Différence
SOUS-ACTIVITÉS DE LA TPS			
. Élaboration de la politique	4 575	-	4 575
. Information des clients et interprétation	28 225	-	28 225
. Observation	25 307	-	25 307
. Vérification	18 460	-	18 460
. Appels	809	-	809
. Gestion, systèmes et soutien du Programme	70 517	-	70 517
. Planification et préparation	204 906	-	204 906
SOUS-ACTIVITÉS DE LA TVF			0
. Interprétation fiscale	9 408	15 595	(6 187)
. Perception des recettes	7 552	8 256	(704)
. Vérification et exécution	38 980	50 464	(11 484)
. Appels	2 470	1 835	635
. Politique et systèmes	483	8 308	(7 825)
. Gestion et soutien du Programme	10 029	7 339	2 690
Total pour l'activité Accise	419 561	91 787	327 774
Années-personnes	3 976	1 667	2 309
Recettes de 1990-1991	21 507 936		

Données sur le rendement et justification des ressources

L'information sur la charge de travail et les volumes prévus pour les sous-activités de la TPS en 1991-1992 ont été établis sur la base d'hypothèses concernant la population des inscrits, le nombre et le type des demandes de renseignements et la quantité des demandes de remboursement. Ces renseignements sont fournis pour trois sous-activités, soit Information des clients et interprétation, Vérification et Observation. Le Ministère continue le travail entrepris pour parfaire la mesure du rendement des sous-activités de l'Accise. Les volumes actuellement prévus sont fondés sur notre expérience limitée de l'administration de la TPS.

Élaboration de la politique : La sous-activité Élaboration de la politique assure l'établissement de lois, de règlements et de procédures administratives propres à faciliter l'application de la loi en éliminant les anomalies et les situations injustes. Des politiques sont élaborées en réponse aux questions soulevées et aux demandes formulées par le public, les vendeurs, les fiscalistes et le personnel des opérations extérieures du Ministère. On prévoit qu'il y aura 1 600 demandes de décisions de principe en 1992-1993.

Information des clients et interprétation : Des renseignements sont donnés à toutes les personnes touchées par la taxe, c'est-à-dire les inscrits, les visiteurs, les importateurs, les exportateurs, les organismes sans but lucratif et le grand public. Les services en question comprennent : les réponses aux demandes de renseignements reçues par téléphone, par la poste ou en personne, l'interprétation des lois et des règlements, les consultations et les conférences. L'augmentation du nombre de bureaux de district participant à la mise en oeuvre de la TPS a eu pour effet d'améliorer l'accès aux services de l'Accise.

Le nombre des demandes de renseignements reçus des clients a été beaucoup plus élevé que prévu. Celui des demandes téléphoniques de renseignements reçues en 1990-1991 s'élève à 2,6 millions, et le volume prévu pour 1991-1992 est de 3 millions, ce qui représente une augmentation de quelque 300 % par rapport aux prévisions du Budget des dépenses de l'année dernière. Les prévisions, pour l'exercice 1992-1993, sont de 2,5 millions, pour les réponses aux demandes téléphoniques de renseignements, et de 17 000 environ pour les décisions et les interprétations communiquées par écrit. Pour faire face au volume réel de la charge de travail en 1991-1992, le Ministère a redéployé certaines des ressources affectées à d'autres activités.

Observation : La charge de travail associée à la sous-activité Observation est répartie entre trois grands secteurs d'activité.

. **L'inscription** - L'inscription comprend le relevé et l'inscription officielle des vendeurs ainsi que l'examen, l'approbation et le traitement des choix et des demandes. Une mise à jour continue de la base de données est nécessaire. L'une des fonctions principales du programme d'inscription consiste à déterminer quels sont les vendeurs qui devraient s'inscrire et à communiquer avec eux. Au 31 mars 1991, il y avait 1,57 millions

d'inscrits. On s'attend à ce que 200 000 nouveaux vendeurs s'ajoutent à la liste des inscrits en 1991-1992, et le nombre des changements apportés aux comptes atteindra probablement 447 000 (soit 26 000 de plus que le nombre initialement prévu). Selon les prévisions établies pour l'exercice 1992-1993, 410 000 nouvelles inscriptions au cours de cet exercice avec un gain net de 12,5 % et plus de 690 000 changements seront apportés aux comptes existants.

. **Les déclarations et les paiements** - Le programme Déclarations et paiements prévoit l'établissement de mécanismes permettant de faciliter la production des déclarations et le respect des exigences prévues par la loi. Dans le cadre de ce programme, les déclarations et les documents connexes sont reçus, traités, stockés, distribués et récupérés. Le programme comprend également un service de soutien pour la comptabilisation de la TPS et assure un service rapide aux clients.

En 1991-1992, on s'attend à ce que le nombre des déclarations et des remboursements qui seront traités au centre de traitement provisoire d'Ottawa atteigne 8,1 millions. Ce nombre est inférieur aux 9,4 millions prévus dans le Budget des dépenses de 1991-1992, car de nombreux vendeurs ont choisi de produire des déclarations trimestrielles ou annuelles (au lieu de déclarations mensuelles). On s'attend à ce qu'environ 8 millions de déclarations soient traitées en 1992-1993.

Le centre de traitement permanent de la TPS à Summerside, Île-du-Prince-Édouard, devrait ouvrir en août 1993 et être pleinement opérationnel d'ici avril 1994. On y fera le dépôt des paiements, la saisie des données pour le traitement, l'émission des chèques et l'extraction des documents. Les paiements seront traités et les recettes déposées quotidiennement. Bien que le programme Déclarations et paiements prévoit l'exécution de la fonction Paiements dans les bureaux régionaux et les bureaux de district, toutes les déclarations seront acheminées et passeront par le centre de traitement.

. **La perception** - Le programme Perception comprend la tenue des comptes et les activités de perception qui répondent aux demandes des inscrits découlant d'avis de rappel, de relevés de compte et de communications par téléphone ou en personne. Ce programme a trois composantes :

- la série des avis automatiques produits par l'ordinateur qui avisent le contribuable des paiements en souffrance (à une fréquence préétablie);

- la «distribution d'appels automatisée» renforcée par un système automatisé de soutien qui permet au personnel de répondre aussi aux demandes de renseignements des contribuables sur l'état des comptes; et

- la fonction de perception habituelle dans le cadre de laquelle l'agent de perception des services extérieurs communique avec le contrevenant ou son représentant au sujet des comptes qui n'ont pas été réglés par l'intermédiaire du système automatisé de notification des paiements ou du distributeur d'appels automatisé.

Le distributeur d'appels est devenu pleinement opérationnel en novembre 1991. On prévoit que le volume des appels entrants et sortants au cours des cinq derniers mois de 1991-1992 sera de 220 000 et 180 000 mises à jour des comptes. Quelque 188 000 appels ont reçu une réponse dans le cadre du système entièrement manuel qui était en vigueur avant la mise en oeuvre du distributeur d'appels automatisé en novembre. En 1992-1993, on s'attend à ce que le distributeur d'appels traite environ 800 000 appels et exécute 300 000 opérations de tenue des comptes.

Pour la période du 1er novembre 1991 au 31 mars 1992, on s'attend à ce que 30 000 cas de perception des services extérieurs soient terminés. En 1992-1993, on prévoit que ce nombre atteindra les 200 000.

Vérification : La stratégie du Ministère pour ce qui est de cette sous-activité vise à déceler et à corriger les cas de non-observation (accidentels ou délibérés) le plus tôt possible. La sous-activité Vérification couvre cinq grands secteurs d'activité :

- **Les remboursements transitoires de la taxe de vente fédérale** - L'objectif du programme Remboursements transitoires de la TVF est d'éviter la double imposition des marchandises en stock au moment de l'entrée en vigueur de la TPS. Le programme prévoit le remboursement de la taxe de vente fédérale payée à l'égard des stocks destinés à la vente ou à la location et à l'égard des stocks de matériaux de construction qui n'avaient pas été livrés à un chantier de construction au 31 décembre 1990. On s'attend à ce que le nombre des remboursements sur les stocks et des remboursements sur le logement traités en 1991-1992 s'élève à 145 000 et à 11 600 respectivement (ce qui dépasse les 143 000 et les 6 000 remboursements initialement prévus). L'augmentation marquée du nombre des remboursements sur le logement est dû à la prolongation du délai initial pour le programme, qui est passé du 30 juin 1991 au 31 décembre 1991.

- **Les remboursements de TPS** - Le programme des remboursements de TPS comprend toutes les activités liées aux remboursements de TPS prévues par la loi. L'objectif du programme est de verser des remboursements partiels ou intégraux aux divers groupes et particuliers qui en font la demande. Ceux-ci comprennent entre autres les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les municipalités, universités, écoles et hôpitaux, les acheteurs d'habitations neuves/rénovateurs, les diplomates, les non- résidents, les exportateurs commerciaux et les sociétés d'aide juridique. Le programme des remboursements aux visiteurs permet aux non-résidents en visite au Canada de demander un remboursement de la TPS payée à l'égard de la plupart des marchandises qu'ils achètent en vue de l'exportation et des frais d'hébergement à court terme (pour moins d'un mois) qu'ils engagent pendant leur séjour au Canada. À la fin de l'exercice 1991-1992, 178 000 demandes de remboursements de TPS et 725 000 demandes de remboursement aux visiteurs auront probablement été traitées. Ces volumes sont supérieurs aux nombres prévus dans le Budget des dépenses de 1991-1992 (soit 48 000, pour les remboursements de TPS, et 350 000, pour les remboursements aux visiteurs), car de nombreux demandeurs ont choisi de produire des déclarations mensuelles au lieu de déclarations

trimestrielles. En outre, le nombre d'organismes admissibles à des ristournes s'est avéré plus élevé que ce que l'on avait prévu. On prévoit que 228 000 demandes de remboursement et 1 million de remboursements aux visiteurs seront vérifiés en 1992-1993.

. **Les vérifications** : En 1991-1992, les vérifications ont surtout porté sur les remboursements transitoires de la taxe de vente fédérale (mentionnés plus haut) et les déclarations de crédit de taxe sur intrants. La composante Déclarations avec solde créditeur consiste en la vérification des paiements anticipés s'appliquant à ces déclarations. Cette vérification se fait généralement en trois étapes : on détermine d'abord si la déclaration est légitime et si le montant réclamé est raisonnable et on pousse ensuite la vérification si les deux premières étapes le justifient. Le volume des vérifications de déclarations avec solde créditeur atteindra probablement les 150 000 en 1991-1992. Ce volume représente une baisse de 20 % par rapport au volume initialement prévu, baisse qui est attribuable à la réaffectation du personnel chargé de la vérification à la sous-activité Information des clients et interprétation où la charge de travail a été plus importante que prévu.

  En 1992-1993, les déclarations avec solde créditeur resteront prioritaires. L'objectif est de procéder à une vérification des paiements anticipés sur 4 % de ces déclarations. Un programme de vérification de l'observation fournira des renseignements sur l'observation dans plusieurs secteurs. Des échantillons prélevés dans tous les secteurs feront l'objet de vérifications exhaustives. Les renseignements tirés de ces vérifications seront ensuite utilisés pour déterminer les stratégies de vérification à adopter pour les divers secteurs au cours des années à venir.

. **Les droits d'accise** - Le programme des droits d'accise met en pratique la Loi sur l'accise, qui détermine les droits sur la bière de fabrication canadienne, les spiritueux et le tabac. La Loi détermine également les conditions d'entreposage et d'octroi des licences pour les manufacturiers utilisant de l'alcool pour usage industriel. En 1991-1992, il y a eu 8 825 travaux de surveillance dans le cadre de ce programme. Pour 1992-1993, on prévoit l'entreprise d'environ 8 200 travaux de surveillance.

. **L'exécution et les enquêtes** - Ce programme comprend l'exécution d'enquêtes dans les domaines où des cas de non-observation ou de fraude délibérées contrevenant à la Loi sur la taxe d'accise ou à la Loi sur l'accise sont soupçonnés. Les responsabilités attribuées comprennent l'engagement de poursuites lorsqu'il est établi qu'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise ou à la Loi sur l'accise a été commise. En 1992-1993, on s'attend à ce que plus de 7 000 mesures d'exécution soient prises à la suite de renvois, d'indices ou de plaintes concernant des activités frauduleuses exigeant un suivi plus ou moins important. De ce nombre, 1 000 donneront probablement lieu à des enquêtes plus poussées, suivies de poursuites.

Appels : La sous-activité Appels assure l'examen des avis d'opposition produits par les inscrits aux fins de la TPS, les clients de la TVF et les demandeurs de remboursements. C'est aussi dans le cadre de cette sous-

activité que sont préparés les dossiers du Ministère en réponse aux appels interjetés devant le Tribunal canadien du commerce extérieur, la Cour canadienne de l'impôt, la Division de première instance de la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. La fonction Appels présente une structure décentralisée, ce qui permet d'accélérer le processus pour les clients du Ministère. En 1992-1993, on s'attend à ce que 6 000 décisions soient rendues en réponse aux avis d'opposition et 600 appels soient préparés pour permettre au ministère de la Justice de régler les litiges.

Données sur le rendement et justification des ressources - Taxe de vente fédérale

Des données détaillées sur le rendement sont fournies pour les trois sous-activités qui produisent habituellement les principaux extrants liés à l'application de la taxe de vente fédérale, soit Interprétation fiscale, Perception des recettes et Vérification et exécution. En 1992-1993, toutes les activités résiduelles seront intégrées aux sous-activités courantes de la Taxe sur les produits et services.

Interprétation fiscale : Le tableau 8 donne des renseignements sur la charge de travail et le rendement dans le domaine de l'interprétation fiscale visant la TVF. Le nombre réel des cas d'interprétation fiscale en 1990-1991 a dépassé de 15 % le nombre prévu, ce qui s'explique du fait des efforts déployés par les titulaires de licence pour obtenir des décisions concernant la TVF au cours des neuf derniers mois de l'exercice. Après la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services, le nombre des cas a diminué plus rapidement que prévu, de sorte que le volume des cas d'interprétation en 1991-1992 n'atteindra probablement que 55% des niveaux prévus. Le volume des enquêtes concernant les licences en 1990-1991 ne représente que 91 % environ du volume qui avait été prévu. Les extrants réels par année-personne pour 1990-1991 sont inférieurs aux prévisions et au budget à cause de la complexité des cas et de l'affectation d'employés chevronnés aux activités liées à la TPS. En 1992-1993, tout ce qui restera des activités d'interprétation fiscale liées à la taxe de vente fédérale sera intégré à l'activité Information des clients et interprétation.

Tableau 8: Données sur le rendement - Interprétation fiscale

	Budget des dépenses 1992-1993 (1)		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	Volume	par A.P.	Volume	par A.P.	Volume	par A.P.
Cas d'interprétation fiscale	s.o.	s.o.	2 158	158	10 114	87
Enquêtes terminées - licences	s.o.	s.o.	s.o. (2)	s.o. (2)	7 736	333

(1) Activité intégrée avec Information des clients et interprétation

(2) Il n'y a pas eu d'enquêtes sur les licences en raison de l'application de la TPS

Perception des recettes : Les tableaux 9a et 9b donnent des renseignements sur la charge de travail et le rendement dans le domaine de la perception des recettes provenant de la TVF. Le nombre des cas de perception terminés en 1990-1991 a été tel que prévu, mais le volume des extrants par année-personne a été de 9,7 % supérieur au volume prévu, qui était de 683. Le nombre des cas de perception liés à la taxe de vente fédérale en 1991-1992 est d'environ 3,5 fois plus élevé que le nombre prévu, mais représente moins de 6 % du volume réel de 1990-1991. On s'attend à ce que les extrants par année-personne soient 7 fois plus nombreux que le volume prévu dans le budget de 1991-1992. En 1992-1993, tous les comptes de TVF restants seront intégrés aux activités de l'observation.

Tableau 9a: Données sur la charge de travail - Perception des recettes

	Budget des dépenses 1992-1993 (1)		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	Volume	par A.P.	Volume	par A.P.	Volume	par A.P.
Cas de perception terminés	s.o.	s.o.	7 560	389	126 662	749

(1) Activité intégrée à l'observation

Tableau 9b: Données sur le rendement - Perception des recettes

	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Créances irrécouvrables comme pourcentage du montant des recettes annuelles	0,056	0,035	0,059
Comptes débiteurs redressés comme pourcentage du montant des recettes *	1,33	0,48	0,22
Nombre de comptes débiteurs en souffrance	15 951	12 010	15 397

* Le total des «comptes débiteurs redressés» correspond au total brut des comptes débiteurs moins les chèques postdatés, les faillites, les vérifications contestées, les comptes de débiteurs insolvables, les séquestres, les dossiers judiciaires et les créances irrécouvrables.

Vérification et exécution : Les tableaux 10a et 10b donnent les renseignements sur la charge de travail et le rendement se rapportant à la sous-activité Vérification et exécution de la TVF. Le nombre des unités de vérification terminées en 1990-1991 a été de 7,2 % supérieur à ce qui avait été prévu, mais les extrants par année-personne correspondent aux prévisions. L'étendue de la vérification exprimée en termes de pourcentage des comptes ordinaires vérifiés a augmenté par rapport aux niveaux antérieurs, ce qui reflète la volonté du Ministère d'éliminer rapidement les activités liées à l'application de la TVF. Le supplément de taxe moyen par jour de vérification est conforme aux prévisions et les prévisions de volumes de vérification sont conformes au budget. Le volume des unités de remboursement terminées et celui des extrants par année-personne ont été respectivement de 9,9 % et de 19,1 % inférieurs aux prévisions en 1990-1991. Cet écart s'explique du fait que le nombre des demandes reçues a été moindre que prévu et en raison de l'affectation de certains employés chevronnés de la TVF aux activités de planification et de préparation de la TPS. En 1991-1992, le volume des

demandes reçues a considérablement diminué, de sorte que les volumes réels ne représentent que 44 % des volumes initialement prévus.

Comme il est indiqué dans le Budget des dépenses de 1991-1992, le Ministère a adopté une approche visant à éliminer progressivement le programme de vérification lié à la TVF, approche qui prévoit une sélection, aux fins de la vérification, fondée sur les possibilités de récupération de la taxe. En 1992-1993, comme le programme de vérification lié à la TFV sera pleinement intégré à celui de la TPS, les vérifications visant les inscrits de la TPS prendront aussi en considération les obligations relatives à la TVF auxquelles sont encore tenus les inscrits de la TPS qui sont d'anciens titulaires de licence aux fins de la TVF.

Tableau 10a: Données sur la charge de travail - Vérification et exécution

	Budget des dépenses 1992-1993 (1)		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	Volume	par A.P.	Volume	par A.P.	Volume	par A.P.
Unités de vérification terminées	s.o.	s.o.	5 000	17,4	10 854	23,9
Unités de remboursement terminées	s.o.	s.o.	48 297	303,2	138 050	327,3

(1) Activité intégrée à la vérification

Tableau 10b: Données sur le rendement - Vérification et exécution

	1990-1991 Réel	1989-1990 Réel	1988-1989 Réel
Pourcentage des comptes ordinaires vérifiés	7,2	6,4	2,9
Supplément de taxe par vérification courante terminée ($)	18 077	19 660	81 896
Supplément de taxe par jour de vérification - Vérifications courantes ($)	3 018	3 463	8 309

B. Douanes

Objectif

L'objectif de l'activité Douanes est d'appliquer la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et d'autres lois et règlements pertinents, et ainsi:

- contrôler, pour la protection de l'industrie et de la société canadiennes, la circulation des personnes, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au Canada ou qui en sortent; et

- protéger l'industrie canadienne contre tout préjudice réel ou éventuel que peuvent causer l'importation effective ou envisagée de marchandises sous-évaluées ou subventionnées, ainsi que d'autres genres de concurrence étrangère déloyale.

Description

L'activité Douanes compte cinq sous-activités décrites ci-après.

Opérations des bureaux : Cette sous-activité voit à l'accomplissement des formalités et à l'imposition des droits et des taxes qui s'appliquent à toutes les personnes, à toutes les marchandises et à tous les moyens de transport qui passent à la douane, afin de s'assurer que seuls les personnes, les marchandises et les moyens de transport admissibles entrent au Canada ou en sortent. Elle s'assure aussi que toutes les marchandises soumises au contrôle des Douanes sont classées et que les sommes qui reviennent au gouvernement sont calculées et perçues. Cette sous-activité utilisera 60% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Douanes en 1992-1993.

Appréciation et rajustements : Cette sous-activité s'assure que toutes les demandes de renseignements au sujet de l'importation de marchandises reçoivent une réponse. Il y a, après l'importation, un examen des transactions douanières, afin de vérifier si les lois et les règlements connexes ont été observés, et tous les appels au niveau régional sont traités. De plus, toutes les demandes de drawback, de remboursement et de remise sont examinées, les demandes admissibles sont approuvées et les sommes réclamées sont remboursées. Les cas où l'on soupçonne qu'il y a eu inobservation des lois et règlements font l'objet d'une enquête et sont réglés. Cette sous-activité représentera environ 14% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Douanes en 1992-1993.

Interprétation de la politique et appels : Cette sous-activité diffuse les décisions, la politique administrative et les principes directeurs concernant la valeur en douane, le classement tarifaire et le dégrèvement tarifaire, les mesures de saisie et les cas où l'on soupçonne qu'il y a dumping ou octroi de subventions préjudiciables, afin de donner au public une interprétation équitable et sensible de la loi et d'utiliser de façon productive les

ressources opérationnelles qui servent à cette fin. Au besoin, des dispositions législatives et des règlements connexes contribuant à la mise en oeuvre équitable et sensible de la loi et à l'utilisation productive des ressources opérationnelles sont élaborés et tenus à jour afin d'être appliqués dans les sous-activités opérationnelles de l'activité Douanes. Ce secteur assure aussi le règlement des différends soulevés par l'interprétation de la loi avec rapidité et objectivité. Cette sous-activité utilisera environ 8% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Douanes en 1992-1993.

Élaboration des programmes et mise à jour des systèmes : Cette sous-activité voit à ce qu'une politique, des procédures et des systèmes de prestation favorisant l'application équitable et sensible de la loi et l'utilisation productive des ressources opérationnelles connexes soient élaborés au besoin et tenus à jour pour être appliqués dans les domaines opérationnels de l'activité Douanes. Ce secteur absorbera 4% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Douanes en 1992-1993.

Gestion et soutien des programmes : Cette sous-activité fait en sorte qu'une orientation en gestion, des services de planification et des services administratifs centraux soient fournis à toutes les composantes de l'activité Douanes. Cette sous-activité représentera environ 14% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Douanes en 1992-1993.

Sommaire des ressources

L'activité Douanes emploie 7 618 années-personnes et 414,8 millions de dollars, soit environ 55% des années-personnes et 41% des dépenses du Ministère. Les prévisions des dépenses de l'activité Douanes pour 1992-1993 se décomposent comme suit : 88% en frais de personnel, 11% en autres coûts de fonctionnement et 1% en coûts en capital.

Tableau 11: Sommaire des resources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations des bureaux	250 111	4 917	256 286	5 189	258 868	4 909
Appréciation et rajustements	56 414	1 188	52 276	1 188	55 771	1 188
Interprétation de la politique et appels	29 339	440	26 776	405	25 684	381
Élaboration des programmes et mise à jour des systèmes	17 953	253	19 656	260	18 490	229
Gestion et soutien des programmes	60 966	820	58 121	820	61 820	820
	414 783	7 618	413 115	7 862	420 633	7 527

Le Budget des dépenses pour 1992-1993 est inférieur d'environ 4 millions de dollars et de 104 années-personnes au Budget des dépenses principal de 1991-1992. Cette diminution est un chiffre net, principalement composé de ce qui suit :

	Millions de $	Années-Personnes
• Achats outre-frontière	6,0	110
• Ajustements salariaux	18,4	-
• Programme postal et systèmes de voyageurs	(6,1)	(134)
• Budget de février 1991	(12,3)	-
• Transfert à Approvisionnements et Services Canada	(,6)	-
• Diminution en chiffre net	(9,8)	(80)

Les prévisions de 1991-1992 sont inférieures de 5,7 millions de dollars et supérieures de 140 années-personnes au Budget des dépenses de 1991-1992. Ce résultat net se décompose essentiellement comme suit :

	Millions de $	Années-Personnes
• Achats outre-frontière	6,2	110
• Opérations postales	6,8	131
• Paiements périodiques pour les déclarations commerciales	2,3	-
• Budget de février 1991	(12,5)	-
• Sous-utilisation	(8,7)	(101)

Tableau 12: Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Opérations des bureaux	258 868	224 897	33 971
Appréciation et rajustements	55 771	50 217	5 554
Interprétation de la politique et appels	25 684	24 452	1 232
Élaboration des programmes et mise à jour des systèmes	18 490	12 638	5 852
Gestion des programmes	61 820	71 654	(9 834)
	420 633	383 858	36 775
Années-personnes	7 527	7 390	137
Recettes en 1990-1991	8 845 233		

Les dépenses réelles de 1990-1991 (tableau 12) ont été supérieures de 36,8 millions de dollars et de 137 années-personnes au Budget des dépenses principal. Ce chiffre net se décompose essentiellement comme suit:

	Millions	Années-Personnes
• Transfert des installations d'entreposage de Travaux Publics Canada	6,8	-
• Mesures de recouvrement des coûts	,5	12,0
• Pressions sur le personnel d'opérations	13,2	96,0
• Ajustements salariaux	13,7	-
• Administration de la TPS	2,9	51,0
• Sous-utilisation	(0,3)	(22,0)

Données sur le rendement et justification des ressources

Les résultats de l'activité Douanes peuvent être considérés comme un éventail d'éléments solidaires, qui sont les extrants opérationnels, les avantages pour les clients et les résultats du programme. Cet éventail, qui illustre comment les opérations quotidiennes de l'activité Douanes se traduisent par des résultats de programme appuyant l'objectif des Douanes, figure à la Section III - Renseignements supplémentaires, page 58. C'est la réalisation des résultats à tout niveau dans l'éventail qui indique le rendement de l'activité Douanes.

Le niveau des résultats visés ou atteints dans chaque secteur de l'activité Douanes dépendra des changements subis par un certain nombre de facteurs interdépendants (et parfois en concurrence), notamment les volumes de la charge de travail et la complexité des tâches, le nombre de bureaux de douane, les heures de service, les priorités gouvernementales et ministérielles, les exigences des organismes centraux, le mode de transport, le pays d'origine, les ententes interministérielles, les modifications apportées aux lois, la conjoncture économique, les priorités et les besoins du secteur privé, et les conditions contextuelles ou géographiques.

Des renseignements sur le rendement sont fournis pour les trois sous-activités qui produisent les principaux extrants dans l'activité Douanes, à savoir Opérations des bureaux, Appréciation et rajustements et Interprétation de la politique et appels. Réunis, ces secteurs représentent environ 81% des dépenses budgétaires de l'activité Douanes.

Opérations des bureaux - Voyageurs : La composante Voyageurs de la sous-activité Opérations des bureaux voit à l'accomplissement des formalités et à l'imposition des droits et des taxes qui s'appliquent à toutes les personnes passant par la douane, afin que seules les personnes admissibles

soient autorisées à continuer leur chemin. Il y a aussi un tri préliminaire pour un certain nombre de ministères et d'organismes, comme l'Immigration et l'Agriculture. Les renseignements sur le rendement et l'exécution pour la composante Voyageurs figurent aux tableaux 13 et 14.

Depuis plusieurs années, Douanes et Accise voit à l'accomplissement des formalités par un nombre record de voyageurs, d'où une augmentation de 84 % depuis 1984-1985. Cette tendance se poursuit à cause d'un certain nombre de facteurs tels une augmentation du tourisme, la hausse du dollar canadien et la multiplication des résidents canadiens qui se rendent aux États-Unis pour y faire des achats et ensuite revenir au Canada, très souvent la même journée. De 31,9 millions en 1987, le nombre des résidents qui ne font ainsi qu'un aller-retour la même journée a sauté à 59,4 millions en 1991 et représente maintenant environ 50% des voyageurs qui sont passés à la douane dans l'année. Ce genre de voyageurs occasionne à RC-DA du travail qui nécessite beaucoup plus de main-d'oeuvre. Dans l'ensemble, le nombre de voyageurs traités par année-personne devrait s'accroître d'environ 12 % par année pendant la période du rapport.

Il est à prévoir qu'à peu près 4 % des voyageurs seront renvoyés à un deuxième examen, plus détaillé. Les mesures d'exécution sont le résultat de la détection de circonstances où des voyageurs, délibérément ou par inadvertance, ne respectent pas les lois qu'applique Douanes et Accise. Le nombre des mesures d'exécution prévu repose sur des données historiques et varie proportionnellement au nombre de voyageurs et à l'accent mis sur diverses formes d'exécution, notamment l'activité des menues perceptions pour les achats outre-frontière et la concentration du Ministère sur les voyageurs à risque élevé. Le ratio entre les «mesures d'exécution» et les «renvois au deuxième examen des Douanes» devrait demeurer relativement stable pendant la période du rapport.

Tableau 13 : Statistiques sur le rendement - Opérations des bureaux - Voyageurs

Principaux extrants	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-91
Voyageurs traités	145 660 008	130 463 992	121 362 432
- par A-P	55 766	49 948	44 073
Voyageurs renvoyés au deuxième examen des Douanes	5 826 400	5 218 560	5 797 027
%	4,0	4,0	4,8
Nombre de mesures d'exécution	125 000	125 000	159 863
Ratio entre les mesures d'exécution et les renvois au deuxième examen des Douanes - %	2,0	2,0	2,8

Tableau 14 : Voyageurs traités

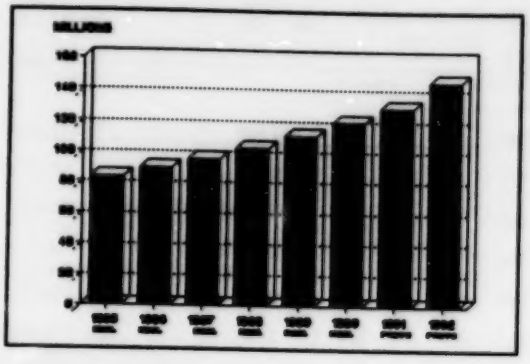

Tableau 15 : Documents postaux délivrés

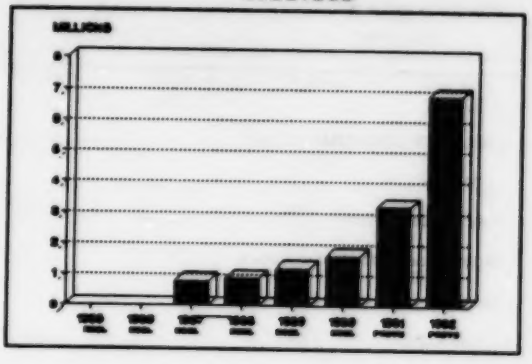

Opérations des bureaux - Secteur commercial : La composante Secteur commercial de la sous-activité Opérations des bureaux traite et impose toutes les marchandises et tous les moyens de transport passant à la douane, afin que seuls les articles et les véhicules admissibles soient autorisés à poursuivre leur route. Les renseignements sur cette composante figurent aux tableaux 15 et 16.

Les «documents commerciaux traités» comprennent les documents de contrôle du fret, les documents de mainlevée et les documents de déclaration en détail. Les volumes augmentent graduellement (voir le tableau 16). Le nombre des deuxièmes examens devrait diminuer de quelque 8 % en 1991-1992 et retourner aux niveaux antérieurs en 1992-1993. Quant à celui des mesures d'exécution, il devrait augmenter légèrement en 1991-1992 et de 8,2 % en 1992-1993. Cela vient surtout de ce que la définition d'une «mesure d'exécution» a été modifiée de manière à inclure les saisies, les paiements forcés et les marchandises prohibées. Auparavant, une mesure d'exécution s'entendait d'une intervention entrainant une saisie de marchandises.

Les marchandises entrant au pays par le courrier représentent une charge de travail particulière pour les opérations des Douanes dans le secteur commercial. Lorsque la mainlevée des expéditions postales est accordée aux importateurs, une documentation leur est annexée pour informer ces clients des droits et des taxes à payer et de leurs obligations en vertu de la loi.

Tableau 16: Statistiques sur le rendement- Opérations des bureaux (secteur commercial)

Principaux extrants	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 19[illegible]-1991
Documents commerciaux traités	42 500 000	41 000 000	37 113 132
- par A-P	20 502	19 778	18 633
Deuxièmes examens	637 500	586 872	639 158
Nombre de mesures d'exécution	49 088	45 357	44 557
Documents postaux délivrés	6 800 000	2 500 000	1 393 981
- par A-P	16 465	3 788	3 459
Nombre de mesures d'exécution	30 000	30 000	29 790

Appréciation et rajustements : La sous-activité Appréciation et rajustements a pour objectif d'assurer la bonne application des droits et des taxes aux marchandises importées. De plus, elle voit à ce que des statistiques exactes sur les courants des échanges soient fournies pour protéger l'industrie canadienne et cerner les occasions de commercer. Le tableau 17 renferme des renseignements sur le rendement de cette sous-activité.

Tableau 17: Statistiques sur le rendement - Appréciation et rajustements

Principaux extrants	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	Volume (en milliers)	Extrants par A-P	Volume (en milliers)	Extrants par A-P	Volume (en milliers)	Extrants par A-P
Déclarations de marchandises examinées	1 904 000	5 178	1 839 000	5 523	s.o.	s.o.
Demandes de rajustement traitées	690 000	663	592 000	664	s.o.	s.o.
Demandes de renseignements par écrit traitées	17 000	54	16 000	56	s.o.	s.o.

Interprétation de la politique et appels : Cette sous-activité est chargée des tâches plus spécialisées que sont l'examen du travail d'appréciation préliminaire des opérations douanières en première ligne et l'application des dispositions législatives accordant un dégrèvement tarifaire. Elle s'occupe aussi des décisions, des appels et des cas où il y a soupçon de préjudice ou d'octroi de subventions préjudiciables. Les statistiques sur le rendement de l'Interprétation de la politique et appels figurent aux tableaux 18a et 18b.

Tableau 18a: Statistiques sur le rendement - Interprétation de la politique et appels

Principaux extrants	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P
Interprétation de la politique - LMSI	322	8	322	8	483	15
interprétation de la politique - valeur	260	24	200	27	139	25
Interprétation de la politique - classement tarifaire	12 120	221	13 710	231	16 617	253
Appels des décisions tarifaires et des cotisations	15 267	228	11 677	174	8 945	133
Décision arbitrales concernant les saisies	4 200	110	4 500	118	3 283	99

La Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI) sert de fondement juridique au programme de droits antidumping et compensateurs du Ministère et aux activités connexes touchant l'exécution et les appels et servant à protéger l'industrie canadienne. Les niveaux de l'activité LMSI en ce qui concerne l'exécution et les appels sont demeurés relativement stables sous l'angle du volume des extrants, et des extrants par année-personne. Cette tendance devrait se poursuivre en 1992-1993. Le volume est demeuré exceptionnellement élevé en 1990-1991 en raison d'une enquête (sur les chaussures) impliquant un grand nombre d'exportateurs. Un taux élevé d'efficacité a également été enregistré en 1990-1991, suite à une collaboration intensifiée de la part des exportateurs durant cette enquête.

L'appréciation de la valeur consiste à assurer le respect des dispositions de la Loi sur les douanes relatives à la valeur en douane. Bien qu'une diminution des extrants par année-personne soit à prévoir en 1992-1993, on s'attend à une augmentation de l'efficience dans l'année à mesure que les nouveaux employés acquerront une plus grande expérience des dispositions législatives et des procédures ayant trait à la valeur en douane. L'importance de l'activité Appréciation de la valeur ressort des résultats de cas récemment ou presque terminés qui ont révélé une sous-évaluation considérable ayant de fortes répercussions sur les recettes. Conformément à l'objectif du Ministère, qui est de décentraliser ce programme, un projet-pilote d'appréciation de la valeur dans les régions a été lancé et mis à l'essai en 1990-1991. Vu les résultats positifs du projet-pilote, il est à prévoir que le programme d'appréciation de la valeur sera graduellement décentralisé en 1991-1992 et 1992-1993.

Le Tarif des douanes est la loi fiscale qui régit l'importation des marchandises. Il fixe les taux des droits et détermine quels articles peuvent faire l'objet d'un drawback ou sont prohibés. C'est aussi le principal instrument du Canada pour classer les marchandises importées à des fins statistiques. Dans le cas des déterminations découlant de la politique du classement tarifaire, la diminution de l'efficience qui peut être constatée pendant la période figurant dans le tableau 18a est imputable à une réaffectation des ressources de l'interprétation de la politique aux appels tarifaires dont les volumes, d'après les prévisions, doivent augmenter de 31 % en 1991-1992 et en 1992-1993. Des procédures de traitement remaniées et des investissements grandement accrus dans les techniques d'information devraient entrainer des augmentations correspondantes dans les extrants par année-personne pour les appels du classement tarifaire. Des investissements accrus dans les techniques d'information devraient se traduire par des hausses proportionnelles des extrants par année-personne pour les appels.

Les décisions arbitrales concernant les saisies sont celles rendues par le Ministère à la suite des appels interjetés à l'égard des saisies. La fluctuation du volume et de l'efficience dans les trois années de la période du rapport et l'écart comparativement aux données du Plan de dépenses de 1991-1992 sont le résultat d'un plus grand investissement d'années-personnes dans ce domaine et de l'expérience acquise par les nouveaux employés.

Les résultats des mesures prises par les importateurs consécutivement à des décisions définitives du Ministère au sujet des appels donnent un bon aperçu de l'efficacité de cette sous-activité (voir le tableau 18b). Plus de 96 % des décisions passibles d'appel à un organisme extérieur sont acceptées par les appelants. Pour ce qui est des quelque 4 % qui donnent lieu à un tel appel, environ la moitié des décisions du Ministère sont confirmées.

Tableau 18b: Statistiques sur le rendement - Interprétation de la politique et appels -décisions du Sous-ministre

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Pourcentage des décisions du Sous-ministre*			
.Acceptées	96,0	96,0	98,0
.Maintenues par un tribunal extérieur	2,0	2,0	1,5
.Annulées par un tribunal extérieur	2,0	2,0	0,5

* Comprend les décisions dont il peut en être appelé à un organisme extérieur lorsque la décision du S-M ne correspond pas totalement à l'affirmation de l'appelant.

C. Administration ministérielle

Objectif

L'objectif de l'Administration ministérielle est de fournir au Ministère une orientation, une planification et une coordination de la gestion, et des services administratifs centraux.

Description

L'activité Administration ministérielle comprend les six sous-activités qui suivent:

Gestion ministérielle : Cette nouvelle sous-activité a pour but de s'assurer que la direction du Ministère reçoit, à tous les niveaux, les services de gestion, de planification et de contrôle que nécessite l'administration des ressources à l'appui des programmes et des objectifs du Ministère et de ceux qui s'étendent à tout le gouvernement. Elle comprend les services de soutien du Ministère que sont la planification ministérielle, les finances, l'administration, les services scientifiques et de laboratoire, la gestion des biens immobiliers, ainsi que les services de radiocommunication et de télécommunication. Ce secteur recevra environ 32% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Administration ministérielle en 1992-1993.

Techniques d'information : Cette nouvelle sous-activité a pour but d'amorcer, en 1992-1993, de diriger et de gérer l'élaboration et l'utilisation des techniques d'information afin de respecter les exigences de la prestation de services et de l'exécution des programmes du Ministère et de ses clients dans le secteur privé. Ce secteur représentera 46% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Administration ministérielle en 1992-1993.

Ressources humaines : Cette sous-activité fournit à la direction du Ministère, à tous les niveaux, les systèmes, le soutien et les services en matière de personnel nécessaires à l'administration efficace des ressources humaines du Ministère. Ce secteur représentera environ 13% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Administration ministérielle en 1992-1993.

Vérification et évaluation : Cette sous-activité est responsable des vérifications et des évaluations indépendantes des programmes et des opérations du Ministère. Elle absorbera approximativement 4% des ressources budgétaires attribuées à l'activité Administration ministérielle en 1992-1993.

Communications, consultations et politique et planification stratégique : La raison d'être de cette sous-activité est de : stimuler, aviser et supporter le développement du plan stratégique ministériel et le plan de communications et gérer les processus connexes; donner des conseils en ce qui a trait à la politique stratégique, la recherche et le soutien analytique du point de vue ministériel; et stimuler, aviser et supporter l'intégration des consultations internes et externes dans l'élaboration des plans et politiques. Cette sous-

activité fournit également des renseignements opportuns et appropriés à ces clients (internes et externes) en ce qui a trait au Ministère et à ses initiatives. La direction de la Communications, consultations et politique et planification stratégique absorbera approximativement 2 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité Administration ministérielle en 1992-1993.

Haute direction : Cette sous-activité réunit le Contentieux, les Affaires internes, les Affaires ministérielles et internationales et le Cabinet du Sous-ministre. Elle comptera pour environ 3 % dans les ressources budgétaires attribuées à l'activité Administration ministérielle en 1992-1993. Les données budgétaires incluent les traitements et salaires pour le personnel exonéré du Ministre, qui n'est pas assujetti aux contrôles du Conseil du Trésor et, par conséquent, n'est pas compris dans le total des années-personnes pour cette sous-activité.

Sommaire des ressources

L'activité Administration ministérielle représente environ 16 % des dépenses et 8 % des années-personnes du Ministère. La répartition de ces ressources figure au tableau 19. Les prévisions des dépenses pour l'activité Administration ministérielle en 1992-1993 se chiffrent comme suit: 44 % en frais de personnel, 45 % en autres coûts de fonctionnement et 11 % en coûts de capital.

Tableau 19: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion ministérielle	50 530	401	89 512	597	52 606	456
Techniques d'information	74 917	236	s.o.*	s.o.*	s.o.*	s.o.*
Ressources humaines	20 969	293	21 100	291	23 668	286
Vérification et évaluation	6 688	68	6 000	68	5 083	63
Communications	3 875	40	3 472	42	1 830	22
Haute direction	4 520	60	4 058	58	3 864	52
	161 499	1 098	124 142	1 056	87 051	879

* Fait officiellement partie de la gestion ministérielle

Le Budget des dépenses de 1992-1993 est supérieur de 56.6 millions de dollars et de 162 années-personnes à celui de 1991-1992. Cette hausse s'explique principalement par les facteurs suivants :

	Millions de $	Années-Personnes
• Fonctionnement des systèmes	17,4	65
• Budget de février 1991	(3,4)	-
• Ajustements salariaux	15,9	-
• Transfert à Approvisionnements et Services	(1,1)	-
• Transfert de l'activité Accise pour le fonctionnement des systèmes	20,5	17
• Programme de recrutement et de formation des inspecteurs de douanes	0,5	10
• Services centraux, financiers et de ressources humaines	9,7	70
• Report du grand projet d'immobilisation	(3,4)	-

La différence entre les prévisions de 1991-1992 et le Budget des dépenses principal de 1991-1992 se chiffre à 20,2 millions de dollars et 120 années-personnes. C'est un chiffre net, principalement composé de ces facteurs :

	Millions de $	Années-personnes
• Budget de février 1991	(1,1)	-
• Ajustements salariaux	12,7	-
• Transfert des installations de Travaux publics Canada	6,4	-
• Fonctionnement des systèmes	-	40
• Programme de recrutement et de formation des inspecteurs de douanes	0,5	10
• Services centraux, financiers et de ressources humaines	1,7	70

Tableau 20: Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Gestion ministérielle	52 606	44 941	7 665
Technique d'information	s.o.*	s.o.*	s.o.*
Ressources humaines	23 668	17 765	5 903
Vérification et évaluation	5 083	5 150	(67)
Communications	1 830	1 925	(95)
Haute direction	3 864	3 627	237
	87 051	73 408	13 643
Années-personnes	879	802	77

Le tableau 20 compare les dépenses réelles de 1990-1991 au Budget des dépenses. L'augmentation de 13,6 millions de dollars et de 77 années-personnes est un chiffre net qui se décompose comme suit :

	Millions de $	Années-Personnes
• Fonctionnement des systèmes	6,1	40
• Taxe sur les produits et services	4,3	68
• Ajustements salariaux	5,0	-
• Sous-utilisation	(1,8)	(31)

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 21: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	579 183	587 719	505 727
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	92 668	87 419	64 875
Autres frais de personnel	2 899	3 961	8 913
	674 750	659 099	579 515
Fonctionnement et entretien			
Transports et communications	76 155	88 816	62 740
Information	11 495	15 219	35 233
Services professionnels et spéciaux	97 734	112 435	109 640
Location	2 990	2 588	4 693
Achat des services de réparation et d'entretien	21 859	16 154	16 014
Services publics, fournitures et approvisionnements	11 585	11 908	18 172
Autres subventions et paiements	912	1 172	(7 258)
	222 720	248 292	239 234
Total des dépenses de fonctionnement	897 470	907 391	818 749
Capital			
Services professionnels et spéciaux	0	0	0
Toutes les autres dépenses	0	0	0
Construction et acquisition de terrains, d'immeubles et de matériel	10 459	3 592	5 512
Construction et acquisition de machines et de matériel	29 178	48 525	102 984
	39 637	52 117	108 496
Subventions et contributions	69 000	0	0
	1 006 107	959 508	927 245

2. Besoins en personnel

Les tableaux 22 et 23 indiquent les tendances des années-personnes et des frais de personnel. La répartition des années-personnes par activité au cours des années 1990-1991 à 1992-1993 est indiquée au tableau 24.

Tableau 22 : Années-personnes 1986-1987 à 1994-1995

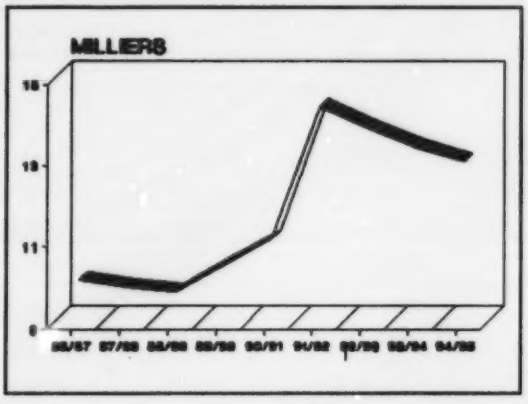

Tableau 23 : Frais de personnel 1986-1987 à 1994-1995

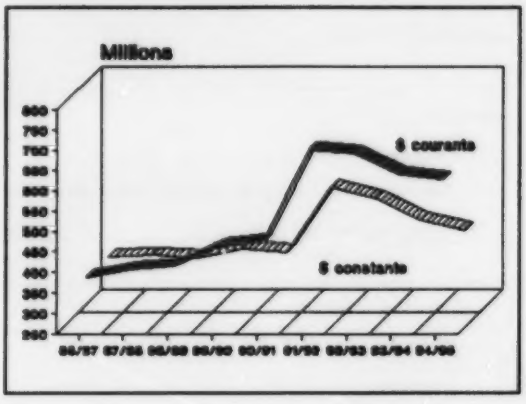

Tableau 24 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Accise	5 023	5 114	3 978
Douanes*	7 618	7 882	7 527
Administration ministérielle**	1 098	1 056	879
	13 739	14 032	12 382

* Les besoins en années-personnes des Douanes ne comprennent pas les années-personnes pour les étudiants et les stagiaires, qui totalisent à peu près 4,4 millions de dollars et 226 années-personnes respectivement (prévisions de 1991-1992).

** Les besoins en années-personnes de l'Administration ministérielle ne comprennent pas neuf <<autres années-personnes>> (personnel exempté du Ministre).

Environ 67 % des dépenses totales du Ministère ont trait au personnel. En 1992-1993, les frais de personnel s'élèveront à 674,8 millions de dollars, soit une diminution d'approximativement 15,6 millions de dollars comparativement aux prévisions pour 1991-1992.

Cinquante-six pour cent des années-personnes du Ministère entrent dans le groupe de l'administration des programmes, ce qui témoigne du rôle important que Douanes et Accise joue dans l'administration fiscale. Environ 10 % des années-personnes font partie du groupe de la vérification et servent à l'accomplissement de cette procédure pour assurer la perception des recettes

de l'État et le respect d'autres aspects des lois appliquées par le Ministère. Le nombre d'années-personnes et le traitement moyen par catégorie figurent au tableau 25.

Tableau 25: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* contrôlées par le Conseil du Trésor			Échelle des traitements actuelle	Provision pour les traitements annuels moyens 1992-1993
	92-93	91-92	90-91		
[illegible]	[illegible]	139	112	61 500 - 125 100	82 708
Scientifique et professionnelle					
Vérification	1 388	1 584	618	34 083 - 89 948	48 139
Autres	84	53	51		54 321
Administration et service extérieur					
Services administratif	598	665	300	31 172 - 68 485	44 449
Commerce	79	84	90	34 783 - 77 182	59 853
Gestion des systèmes d'ordinateurs	254	128	87	23 359 - 76 485	48 300
Gestion des finances	88	90	85	33 336 - 69 788	53 702
Gestion du personnel	197	200	133	28 203 - 67 273	48 493
Admin. des programmes	7 683	7 829	5 600	28 203 - 67 273	48 493
Autres	102	124	62		45 284
Technique					
Dessin et illustration	8	9	5	19 852 - 51 443	48 388
Soutien technologique et scientifique	9	13	7	27 379 - 64 912	
Techniciens divers	10	8	8	27 817 - 71 058	40 115
Autres	1	1			58 880
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	2 482	2 581	2 147	18 504 - 40 509	28 884
Autres	847	618	505		27 108
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métier	17	18	21	19 889 - 48 882	28 714
Services divers	59	51	48	18 989 - 51 984	28 269

	Autres Années-personnes			Échelle des traitements actuelle	Provision pour les traitements annuels moyens	*
	92-93	91-92	90-91	1991-1992	1992-1993	
	9	9	9	32 000 - 181 000	59 887	

* L'expression "années-personnes" désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 24 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "autres" années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses. Dans le tableau 25 ci-dessus, les 9 années-personnes se rapportent au personnel exempté du Ministre. Le Ministère dépense aussi des sommes au chapitre du personnel pour l'emploi d'étudiants (en soutien direct des opérations des Douanes) et pour son Programme de recrutement et de formation des inspecteurs des douanes -avec réussite ou échec-. Bien que ni l'un ni l'autre de ces secteurs ne soient assujettis à des contrôles des années-personnes, il est estimé que les dépenses pour l'emploi des étudiants et l'évaluation et la formation des recrues, en 1991-1992, sont l'équivalent d'environ 4,4 millions de dollars et 228 années-personnes respectivement.

Note: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant les traitements moyens indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Dépenses en capital

Le Tableau 26 fait état de la répartition des dépenses en capital par type de biens à acquérir. Les dépenses en capital représentent 4 % du Budget des dépenses de 1992-1993. Les dépenses réelles pour 1990-1991 étaient de 2,4 millions de dollars supérieures aux prévisions à cause de l'évolution des priorités du Ministère. Le tableau 27 indique les grands projets d'immobilisations du Ministère.

Tableau 26 : Répartition des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Plan d'aménagement			
Nouvelles constructions	18 367	8 380	5 684
Rénovations des installations existantes	-	-	-
Matériel			
Acquisition	15 070	37 537	89 195
Remplacement	6 200	6 200	5 600
Total des dépenses en capital	39 637	52 117	100 479

Tableau 27: Détails des grands projets d'immobilisation

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévu jusqu'au 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992-1993	Besoin des années futures
TED et autre matériel					
Taxe sur les produits et services *	127 497	113 878	91 111	15 283	7 484
Système d'alarme et de sécurité personnelle	21 259	12 286	237	4 617	712
Projets de construction					
Aldergrove (C.-B.)	1 500	1 500	365	1 200	25
Campobello (N.-B.)	1 200	1 100	26	-	-
Climax (Sask.)	400	1 200	200	1 000	25
Dundee (Qc)	1 050	1 000	750	250	25
Rainy River (Ont.)	812	870	54	3	-
Roosville (C.-B.)	845	1 300	255	14	-
Huntingdon (C.-B.)	6 300	7 157	1 500	4 927	339
Lacolle (Qc)	12 000	12 100	530	-	11 323
Cornwall (Ont.)	-	750	100	650	À dét.
Andover (N.-B.)	1 500	1 500	-	1 000	500
Prescott (Ont.)	-	500	-	450	50
Little Gold (C.-B.)	900	1 230	-	30	1 200
Pigeon River (Ont.)	1 000	2 00	100	1 500	400
Tous les autres projets	9 900	13 450	5 070	11 830	12 180

* Cet aspect est relié à la portion capital seulement du grand project de l'État qu'est le TED, en vue de l'élaboration de systèmes automatisés pour la taxe sur des produits et services. L'approbation du project, en comptant les coûts en personnel et en F&E se chiffre à 249,4 millions de dollars.

4. Recettes

Le tableau 28 est une décomposition des recettes perçues par Douanes et Accise pour les exercices 1988-1989, 1989-1990 and 1990-1991.

Tableau 28 : Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	1990-1991	1989-1990	1988-1989
Douanes			
TPS - Importations	1 805 188	-	-
TPS - Services facturés	219	-	
Droits à l'importation	4 683 437	5 233 105	5 033 226
Carburants moteurs-essence	24 865	27 514	36 274
Taxe de vente (importations)	2 204 161	2 960 567	2 397 489
Autres taxes d'accise (importations)	89 180	92 188	72 607
Recettes non fiscales	38 201	74 784	23 391
Droits à l'exportation de produits de bois d'oeuvre perçus au nom des provinces	4	6	52
Total des recettes - Douanes	8 845 233	8 388 184	7 563 239
Accise			
TPS - Remboursements aux inscrits	1 767 825	-	-
TPS - Remboursements services facturés	(14)	-	-
Taxe de vente	13 250 652	15 517 378	14 047 758
Essence	2 264 467	2 172 539	2 184 815
Aviation et diesel	307 172	405 948	508 219
Autres taxes d'accise	1 147 762	1 088 663	1 322 214
Taxes relatives à l'énergie	-	1	-
Droits d'accise	2 148 647	2 130 471	1 452 935
Taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication	127 531	152 435	135 385
Recettes non fiscales	168	155	178
Recettes perçues au nom d'autres ministères			
Redevances d'indemnisation pétrolière	-	(5)	-
Taxe de transport aérien	448 418	493 748	498 942
Taxes relatives à l'énergie	-	-	-
Recettes perçues au nom des provinces			
Droits à l'exportation de produits de bois d'oeuvre	47 310	59 927	67 579
Total des recettes - Accise	21 507 936	22 021 260	20 218 003
RECETTES BRUTES	30 353 171	30 409 444	27 781 242
moins: remboursements et drawbacks:			
Ministère (incluant la TPS pour 1990-1991 seulement)	(196 482)	(1 580 781)	(1 424 354)
Autres que la TPS	(2 818 542)	-	-
Provinces	(339)	(1 041)	(812)
moins: transferts à d'autres ministères	(448 418)	(493 748)	(498 942)
moins: transferts aux provinces	(48 966)	(59 586)	(81 682)
Recettes nettes	28 840 424	28 274 288	25 785 452

Plusieurs facteurs influent directement sur le montant des recettes dans un exercice donné. Ces facteurs comprennent le niveau général de l'activité économique, les changements dans le taux de la taxe, l'accroissement, la limitation ou l'abolition des exemptions, l'imposition de nouvelles taxes ou l'octroi de nouveaux remboursements, l'effet de l'inflation et l'efficacité des opérations du Ministère au chapitre de l'examen, de la vérification et de l'exécution.

Au cours de l'exercice 1990-1991, les perceptions brutes ont diminué de 56 millions de dollars, ou de 0,19 %. En 1990-1991, les recettes des Douanes ont augmenté de 457 millions de dollars, soit de 5,2% par rapport à 1989-1990. Les recettes de l'Accise ont diminué de 513 millions de dollars, ou de 2,3 %.

5. Remises

Les décrets de remise de droits sont des mesures spéciales qui prévoient des exemptions totales ou partielles des droits de douane (et de la taxe de vente dans certains cas) qui doivent habituellement être payés sur les marchandises importées.

Les remises diffèrent des autres mesures d'exonération de droits du fait que leurs modalités sont adaptées à des circonstances ou à des besoins particuliers. C'est pourquoi elles sont généralement proposées lorsqu'il n'y a pas lieu d'accorder une exonération au moyen de modifications législatives des droits (ou autres mesures sous forme de décrets du conseil), ou en tant que mesures provisoires en attendant une modification législative des droits. La plupart des remises de droits sont recommandées pour corriger des anomalies ou des injustices découlant de situations particulières causées par la structure tarifaire au niveau des importations, ou pour procurer une aide à court terme à certains fabricants canadiens devant faire face à des problèmes sérieux de concurrence. D'habitude, le ministre du Revenu national parraine les remises qui sont nécessaires pour surmonter des problèmes dans l'application de la législation douanière et tarifaire et qui n'ont pas de répercussions sur l'économie ou la politique.

Les remises accordées en vertu de l'article 23 de la Loi sur la gestion des finances publiques ou de l'article 101 du Tarif des douanes sont publiées dans les Comptes publics pour l'exercice où elles ont été accordées. De plus, le ministre des Finances présente un rapport semestriel au Parlement sur les nouveaux décrets de remise, y compris ceux parrainés par le ministre du Revenu national. Ces rapports semestriels décrivent les décrets de remise et indiquent le ministère ou l'organisme qui les a parrainés, les dispositions législatives aux termes desquelles la remise est accordée, le total, réel ou prévu, à remettre pour la durée de chaque décret, et les raisons de la prise de celui-ci.

6. Coût net du Programme

Le tableau 29 indique le coût net du Programme. Les coûts des services fournis sans frais par d'autres ministères ne comprennent pas la dépréciation ou les locaux fournis sans frais par le Ministère.

Tableau 29: Coût net estimatif du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	1992-1993	1991-1992
Dépenses de fonctionnement	897 470	911 114
Capital	39 637	44 699
Subventions et contributions	69 000	-
Budget des dépenses principal	1 006 107	955 813
Services reçus sans frais		
Locaux		
- de Travaux publics Canada	86 469	68 044
Services d'émission de chèques		
- d'Approvisionnements et Services	1 283	1 063
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes et frais d'assurance		
- du Secrétariat du Conseil du Trésor	25 884	26 529
Autre services		
- d'autres ministères	8 185	8 536
	121 821	104 172
Côut total du programme	1 127 928	1 059 985
Moins: Recettes portées directement au crédit du Trésor*	(42 000)	(40 000)
Côut net estimatif du Programme	1 085 928	1 019 985

*recettes non fiscales seulement

B. Énoncé de mission

MISSION

Nous servons tous d'abord le public. Nous protégeons la société canadienne en contrôlant le mouvement international des marchandises et des personnes, en préservant les recettes du Canada, et en veillant sur les intérêts du Canada dans ces domaines, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

PRINCIPES DIRECTEURS

Nous sommes d'avis que :

- notre personnel constitue notre ressource la plus importante;
- notre succès reflète la diversité, le dévouement et la compétence de notre personnel, formé de manière professionnelle qui tire fierté de son travail et de nos richesses culturelles et historiques;

- notre engagement à offrir un service excellent exige de nous que nous renseignions bien le public et fassions preuve d'équité, d'empressement et de courtoisie à son égard;

- le grand public canadien, dans son ensemble, observe volontairement les lois. Ce fait fondamental dicte notre approche en matière d'exécution de ces lois;

- l'exécution équitable, raisonnable et efficace des lois fait partie intégrante de notre engagement en matière de service et de protection;

- nos opérations sont totalement conformes à la loi;

- l'établissement progressif de liens étroits avec nos clients et nos partenaires, dans le respect mutuel, est essentiel à la solution des problèmes communs; et

- nos fonctions de soutien interne et de communications sont essentielles à la réalisation de notre mission.

C. Autres renseignements

1. Éventail des résultats du Programme

Le Ministère a dressé un éventail des résultats pour les deux activités chargées des aspects opérationnels du mandat du Ministère, en fonction des objectifs de chaque activité. Il veut ainsi indiquer les extrants opérationnels clés de chaque activité, les avantages apportés aux groupes de clients cibles, et les mesures qui donnent une idée de jusqu'à quel point le Ministère respecte les objectifs de son activité.

Tableau 30: Éventail des résultats du Programme - Activité Accise

EXTRANTS OPÉRATIONNELS	AVANTAGES (CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
ÉLABORATION DE LA POLITIQUE		
Cas d'interprétation de la politique fiscale terminés	La prestation d'un cadre de politique souple qui traduit bien l'objet des dispositions législatives	L'Accise bénéficie d'un cadre de politique efficace qui servira à maintenir des directives claires pour l'application des dispositions législatives qui sont à la fois souples et exécutoires.
	Des modifications aux dispositions législatives en réponse aux problèmes administratifs décelés	
INFORMATION DES CLIENTS ET INTERPRÉTATION		
Réponses aux demandes de renseignements	L'accès à un service prompt et à des renseignements précis en temps opportun	Un service d'information centré sur les clients est fourni à ceux qui sont touchés par la taxe
Décisions et interprétations communiquées par écrit	L'inscrit contribue à la politique et à la prise de décisions procédurales	
OBSERVATION		
Vendeurs admissibles inscrits	La perception des sommes dues à l'État fait en sorte que tous les contribuables paient une part équitable	L'observation volontaire des dispositions législatives concernant l'Accise est encouragée et facilitée
		Les recettes dues à l'Etat sont perçues et protégées
Changements aux comptes des inscrits	Le traitement des sommes dues aux inscrits en temps opportun et avec précision augmente leurs mouvements de trésorerie	
Déclarations des contribuables traitées	L'inscrit a accès aux dispositions de la loi	
Cas de perception terminés	Les comptes des clients sont bien tenus	
VÉRIFICATION		
Vérifications terminées	L'assurance que le montant exact de taxes et de droits a été payé	
Demandes de remise et de remboursement vérifiées	La connaissance que tous sont traités également et équitablement	
Contrôle des droits effectué	La connaissance que les procédés de l'Accise favorisent l'observation	
Cas d'exécution et d'enquête terminés		
APPELS		
Décisions prises	Accès à l'examen d'un système de cotisation qui soit structuré et objectif	Confiance du public dans l'intégrité et l'honnêteté du processus de l'Accise
Appels préparés par le ministère de la Justice pour fins de litige	Analyse et évaluation des appels des contribuables devant les tribunaux et ce, avant le litige	

Tableau 31: Éventail des résultats du Programme de l'activité Douanes

EXTRANTS OPÉRATIONNELS	AVANTAGES (CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
OPÉRATIONS DES BUREAUX VOYAGEURS		
Voyageurs traités Renseignements aux voyageurs Bureaux et opérations standard	(Voyageurs) Possibilité pour les voyageurs de respecter les exigences en matière de déclaration des lois et règlements qui ont trait à la circulation des personnes, des marchandises et des moyens de transport à la frontière (Voyageurs) Renseignements fournis aux voyageurs au sujet de leurs droits et obligations afin qu'ils puissent mieux se conformer aux dispositions législatives	
Voyageurs renvoyés à un deuxième examen des Douanes et à d'autres ministères (p. ex. Agriculture, Immigration)	(Public canadien) On a déterminé que les déclarations des voyageurs sont exactes et que les exigences de toutes les lois appliquées par le Ministère sont respectées	Observation volontaire des lois et règlements régissant la circulation des personnes, des marchandises et des moyens de transport à la frontière
Mesures d'exécution	(Gouvernement et public canadien) Mise en oeuvre des initiatives et des priorités du gouvernement au chapitre de l'exécution (p.ex. la Stratégie nationale antidrogue) afin d'assurer la protection des intéressés	Contrôle des déplacements des personnes, des marchandises et des moyens de transport entrant au Canada ou le quittant afin de protéger l'industrie et la société
OPÉRATIONS DES BUREAUX SECTEUR COMMERCIAL	(Industrie canadienne) Renseignements fournis aux importateurs au sujet de leurs droits et obligations afin qu'ils puissent mieux respecter les dispositions législatives	
Programmes d'information comme des services de consultation et de formation, des colloques, des publications		
Déclarations de transporteurs traitées Mainlevées commerciales traitées	(Industrie canadienne et santé et sécurité du public) Respect des lois et règlements en vigueur par les marchandises que l'on cherche à importer au Canada	
Déclarations commerciales traitées	(Industrie canadienne) Classement approprié de toutes les marchandises déclarées afin de protéger le fisc, d'encourager le respect de la loi et de protéger l'industrie contre toute concurrence déloyale de la part des importateurs	Perception et protection des recettes
Documents postaux traités	(Industrie canadienne, public canadien) Contrôle des envois postaux pour assurer la protection du public et de l'industrie	Régime fiscal axé sur l'observation volontaire de la loi caractérisé par des importateurs bien renseignés
Examens effectués	(Gouvernement) Les droits et taxes appropriés sont perçus	Contrôle des expéditions entrant au Canada et le quittant
Fonctions réglementaires exercées pour le compte d'autres ministères	(Autres ministères) Respect des exigences des règlements, par exemple, vérification des licences, certificats, contingents, etc. afin de contrôler les expéditions entrant au Canada ou le quittant	
Initiatives particulières au chapitre de l'exécution	(Public canadien) La protection est accordée et l'on avance dans la réalisation des buts de la politique socio-économique du gouvernement	

Tableau 31: Éventail des résultats du Programme de l'activité Douanes

EXTRANTS OPÉRATIONNELS	AVANTAGES (CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
Statistiques sur les échanges	(Statistique Canada) Des données appropriées sont réunies pour les statistiques sur les échanges	Accessibilité de statistiques appropriées sur les échanges pour l'élaboration de la politique commerciale du gouvernement
Initiatives visant à faciliter et à rationaliser les processus commerciaux	(Industrie canadienne) Processus efficaces et efficients fournis aux importateurs	Amélioration des relations entre le gouvernement et les importateurs Système efficace des Douanes pour le secteur commercial
APPRÉCIATION ET RAJUSTEMENTS		
Déclarations de marchandises examinées	(Gouvernement) Certitude que toutes les marchandises déclarées sont classées et appréciées en conformité avec les lois et les règlements en vigueur; et que tous les droits de douane, taxes et autres prélèvements pertinents sont imposés	
	(Gouvernement) Vérification du classement et de la valeur des importations pour assurer l'exactitude des renseignements sur les courants des échanges afin de protéger l'industrie canadienne et de cerner les occasions de commercer	Renseignements exacts sur les courants des échanges afin de protéger l'industrie canadienne et de cerner les occasions de commercer Bonne application des droits et des taxes sur les marchandises importées
Décisions traitées	(Importateurs et gouvernement) Veiller à ce que tous les droits, taxes et autres prélèvements pertinents soient imposées, perçus et, lorsqu'il y a lieu, remboursés	Perception de toutes les sommes dues et à payer; remboursements au besoin
Demandes de remboursements traitées		
Demandes de drawback traitées		
Demandes de remise traitées	(Importateurs) Rationaliser les processus	
Mesures et initiatives pour améliorer le niveau des services		
Mesures d'exécution	(Gouvernement) Respect des dispositions législatives et, partant, encouragement de l'observation volontaire de la loi par les importateurs	Encouragement de l'observation volontaire de la loi
INTERPRÉTATION DE LA POLITIQUE DÉCISIONS ET APPELS		
Interprétation de la politique - Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)	(Industrie) Il y a protection contre tout préjudice réel ou possible par des enquêtes, des décisions et des renvois de cas au Tribunal (p. ex. les cas de dumping), et par l'examen d'autres cas où il y a sous-évaluation, classement erroné et mauvaise désignation	Protection de l'industrie canadienne contre la concurrence déloyale des importations et contre la menace de préjudice
Interprétation de la politique - Classement tarifaire		
Interprétation de la politique - Établissement de la valeur		
Appels des décisions tarifaires et des cotisations		
Contrôle		
Arbitrage		
Mesures et initiatives particulières		

D. Description des sous-activités de la taxe de vente fédérale

Une structure transitoire des sous-activités comprenant sept sous-activités ayant trait à la taxe sur les produits et services (TPS) qui s'ajoutaient aux six sous-activités traditionnelles de la taxe de vente fédérale (TVF) a servi à présenter le Budget des dépenses de 1991-1992 pour l'activité Accise. Le Budget des dépenses de 1992-1993 comprend une série améliorée de sous-activités de la TPS qui incorporent les activités restantes de la TVF. Pour assurer la continuité de la Partie III par rapport aux années antérieures, la performance relative aux finances et aux programmes pour 1990-1991 et 1991-1992 est présentée dans le Budget des dépenses de 1992-1993 conformément à la structure transitoire des sous-activités utilisées en 1991-1992. À des fins de référence, la description des sous-activités de la TVF figurent ci-dessous. La description révisée des sous-activités de la TPS est incluse dans la section II, Analyse par activité.

Interprétation fiscale : Les titulaires de licence, les demandeurs de remboursement et les autres membres du public directement visés par la Loi reçoivent des renseignements et des interprétations concernant leurs droits et leurs obligations découlant des dispositions législatives, de la politique et des procédures administratives de l'Accise.

Perception des recettes : Cette sous-activité assure la perception, le dépôt et la déclaration des versements exigibles des titulaires de licence, lesquels comprennent, en plus des versements volontaires, les taxes et les droits en retard et les amendes connexes. Les noms des contribuables dont les comptes sont en souffrance et qui négligent de produire les déclarations exigées sont relevés; ils en sont informés et ont la possibilité de s'acquitter de leurs obligations avant que des mesures ne soient prises pour la perception.

Vérification et exécution : Cette sous-activité permet de relever et de corriger, grâce à une vérification sélective des déclarations produites par les titulaires de licence, les paiements en trop et en moins des taxes imposées en vertu de la Loi sur la taxe d'accise. Le Ministère peut faire une telle vérification dans les quatre ans suivant la date de production de la déclaration. Les titulaires de licence reçoivent les renseignements dont ils ont besoin pour se conformer volontairement à la loi, et des enquêtes spéciales sont menées pour confirmer les soupçons de fraude et régler les cas d'évasion fiscale. Les demandes de remboursements des taxes de vente et d'accise sont examinées afin de confirmer l'admissibilité du demandeur au remboursement et de déterminer le montant devant être remboursé.

Appels : Cette sous-activité permet de répondre à tous les appels interjetés à la suite de décisions rendues concernant le classement, le statut fiscal ou l'appréciation de la valeur, et assure un règlement équitable et rapide de ces appels.

Politique et systèmes : Cette sous-activité permet de planifier, d'élaborer, d'évaluer et de mettre à jour les dispositions législatives, les règlements, les politiques et les systèmes nécessaires pour atteindre les résultats voulus dans les domaines opérationnels.

Gestion et soutien du Programme : Cette sous-activité prévoit les services de gestion, les services financiers et les autres services administratifs centraux nécessaires à toutes les composantes du Programme de la taxe de vente fédérale.

E. Lois appliquées en tout ou en partie par Douanes et Accise

Loi sur l'aéronautique
Loi sur les maladies et la protection des animaux
Loi sur le contrôle de l'énergie atomique

Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes

Loi sur les produits agricoles au Canada
Loi sur l'accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières
Loi sur la Société canadienne des ports
Loi sur la Société canadienne des postes
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada - États-Unis
Loi sur les ressources en eau du Canada
Loi sur la Commission canadienne du lait
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi sur la Commission canadienne du blé
Loi sur la citoyenneté
Loi sur la protection des pêches côtières
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction*
Loi sur le droit d'auteur
Code criminel
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels
Loi sur les douanes
Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise
Tarif des douanes

Loi sur le ministère du Revenu national
Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires

Loi sur l'administration de l'énergie
Loi sur les contaminants de l'environnement
Loi sur l'accise
Loi sur la taxe d'accise
Loi sur les explosifs
Loi sur les licences d'exportation et d'importation

Loi sur les engrais
Loi sur la gestion des finances publiques
Loi sur l'inspection du poisson
Loi sur les pêches

* Cette convention internationale n'est pas une loi adoptée par le Parlement. Elle est appliquée en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Loi des aliments et drogues
Loi des commissaires du havre de Hamilton
Loi sur les produits dangereux

Loi sur l'immigration
Loi sur l'importation des boissons enivrantes
Loi sur le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
Loi sur la Commission frontalière

Loi sur les animaux de ferme et leurs produits

Loi sur l'importation de la viande
Loi sur l'inspection des viandes
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile

Loi sur les stupéfiants
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi sur la protection des eaux navigables

Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur le pilotage
Loi sur la mise en quarantaine des plantes
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux
Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales
Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Loi sur les ports et installations portuaires publics

Loi sur la quarantaine

Loi sur les dispositifs émettant des radiations
Loi sur la radiocommunication
Loi sur les chemins de fer

Loi sur les semences
Loi sur les mesures spéciales d'importation
Loi sur la statistique

Loi sur l'étiquetage des textiles
Loi sur les commissaires du havre de Toronto
Loi sur les marques de commerce
Loi sur les transports
Loi sur le transport des marchandises dangereuses

Loi sur les bateaux sauveteurs des États-Unis

Loi sur les forces étrangères présentes au Canada

DOUANES ET ACCISE - INDEX

Achats outre-frontière 8
Activité Administration ministérielle. 13, 45
-Résultats financiers 47
-Sommaire des ressources. 46
Activité d'Accise
-Renseignements sur le rendement. 29
-Résultat financiers 28
-Sommaire des ressources. 26
Activité des Douanes 13, 36
-Renseignements sur le rendement. 39
-Résultats financiers 38
-Sommaire des ressources. 37
Description des sous-activités de la taxe de vente fédérale. 60
Douanes 2000 . . . . . .7, 18
Droits d'accise. 7, 18
Énoncé de mission. 55
Évaluation des activités douanières
-Programme spéciale d'exécution douanière 22
-Système des douanes pour le secteur commercial 21
Éventail des résultats du Programme. 57-59
Installations. 20
Lois administrées par Douanes et Accise. 13, 62
Remises. 54
Sous-activité Administration ministérielle 45
-Communications, consultations et politiques et planification stratégique 45
-Ressources humaines. 45
-Gestion ministérielle. 45
-Haute direction. 46
-Techniques d'information 45
-Vérification et évaluation 45
Sous-activité d'Accise
-Appels 25
-Élaboration des politiques 23
-Gestion, systèmes et soutien du Programme. 25
-Information des clients et interprétation. 24
-Observation. 24
-Vérification 24
Sous-activités des Douanes
-Appréciation et rajustements 36, 42
-Élaboration des programmes et mise à jour des systèmes 37
-Gestion et soutien des programmes. 37
-Interprétation de la politique et appels 36, 44
-Opérations des bureaux 36, 41
Taxe sur les produits et service 6, 15, 17, 23
Techniques d'information 19